

CROQUIS A LA PLUME

LES JEUNES

L. O. DAVID

(*La Presse*, samedi, 9 mai 1885.)

Il est des hommes doués d'une organisation sensible, délicate, et dont la physionomie, le regard, ou le sourire, le geste ou l'allure, révèlent à l'observateur l'espèce de leur caractère et la tournure de leur esprit. Ceux qu'une idée fixe hante et possède, qu'un sentiment profond anime et dirige, ceux-là portent l'ordinaire en leur personne, la marque de leur asservissement, le signe de leur possession.

L'âme se reflète sur le visage, et dans un seul trait parfois vous découvrez leur pensée intime, comme à travers la transparence d'une eau limpide les cailloux du fond.

Ames candides aussi pures que la goutte de rosée perlant sur le calice d'un lys, elles réfléchissent leurs sentiments, comme le frêle globule répercute, par la seule disposition de sa structure, le soleil et l'azur, un insecte ou un brin d'herbe.

Tenez, ce passant moyenne stature, d'apparence un peu frêle, long et mince, qui vêtu de noir, coiffé d'un chapeau haute forme, s'avance de notre côté, est une de ces natures sympathiques et curieuses.

Remarquez la légèreté de son pas, malgré sa lenteur; il rase le sol, il glisse jusqu'il n'appuie; parfois, l'allure devient rapide, pressée, pour, un instant après, reprendre le mouvement primitif. Sa tête s'incline indifféremment sur l'une ou l'autre épaule; le regard est vague, les yeux contemplent l'horizon ou bien fixent la terre, comme s'il cherchait la solution d'un problème ou quelque souvenir rebelle.

Le saluez-vous, il répond à peine, il songe; une autre fois, il vous abordera plein d'effusion et vous interrogera, pressant ses questions, sur un homme ou un événement. Son sourire habituel, mêlé d'amertume et d'indulgence, a donné à sa bouche une grande expression de bonté et à sa physionomie cet air de douceur voilé de mélancolie, particulier à ceux qui, ayant souffert et lutté, se plaignent ainsi, d'une façon muette, des mécomptes de la vie et de l'ingratitude des hommes.

La conversation s'établit-elle entre vous, il traitera de sujets graves, touchant à la religion, à la politique, aux intérêts nationaux. Dans ces cas-là, il s'anime, ses yeux vifs d'un gris d'acier s'allument et des éclairs les traversent; le visage se colore, la voix vibre, et le geste, fréquent et nerveux, souligne le mot et ponctue la phrase.

Ce passant d'humeur tranquille nabi-tu illement, disputeur enthousiaste parfois, n'est autre que M. L. O. David, avocat, l'original de ce croquis.

C'est qu'en fait, il appartient à cette classe d'hommes dont nous avons parlé, et qu'il représente l'incarnation d'une idée inéf-fixée et tenace.

Les diverses phases de sa vie nous en montreront la genèse.

Ce fut au Sault-au-Récollets, modeste village situé sur les bords de la Rivière des Prairies, à quatre milles de Montréal, le 24 mars 1840, que M. L. O. David, vit le jour.

Son père, cultivateur aisné, volontaire de 1812, avait reçu en récompense de son zèle et de sa loyauté le grade de major dans la milice; et, de par cette qualité, avait le droit d'élever un mai devant la porte de sa demeure.

Aux grandes solennités, les couleurs françaises flottaient au sommet du mât, et l'homme mûr d'aujourd'hui ne sait pas trop s'il ne doit point beaucoup de son patriotisme au drapeau tricolore dont la brise faisait joyeusement claquer l'étoffe.

Sa mère, catholique fervente et très pieuse, l'éleva comme un lévite.

Quant à son père, homme superbe, de taille et de proportions magnifiques, il jouissait, comme beauté plastique et force musculaire, d'une réputation qui lui a survécu.

Nature expansive et généreuse, sa maison était le rendez-vous de tous les amis du voisinage, et l'asile des membres de la famille : neveux, nièces, cousins, cousins, ayant momentanément besoin d'aide ou de secours.

La table, constamment mise, ne voyait se lever un convive que pour en recevoir deux autres.

Tel fut le berceau de notre enfant; l'on peut juger par ce tableau d'intérieur de la nature des impressions qu'il y reçut.

L. O. David fit ses études au collège de Ste-Thérèse, dont M. le Rév. Stanislas Tassé, aujourd'hui curé de Sainte-Scholastique, était alors le directeur respecté. Au nombre de ses condisciples, nous mentionnerons l'honorable juge Routhier; M. Seers, avocat à Beauharnois; MM. Nantel et Piché, ces deux derniers dans les ordres.

Bien que le plus jeune de sa classe, le fils du beau major David ne dérogea point, mais il obtint, au contraire, de brillants succès.

Il venait de commencer sa rhétorique, lorsqu'une affection des yeux, qui aurait pu compromettre à jamais sa vue, l'obligea à quitter le collège.

Anxieux de se suffire à lui-même, il réussit à entrer comme commis chez un marchand de grains, feu M. David Laurent, chez lequel il resta deux ans.

Sa vue s'étant fortifiée, il abandonna le commerce sans trop de regrets et retourna à son ancien collège, où il passa deux ans àachever ses études interrompues.

Vers cette époque, une sorte de crise morale se déclara chez le rhétoricien. Le souvenir des exemples et des exhortations de sa mère, quelque ange l'ayant sans doute aussi touché de son aile, il songea sérieusement à s'engager dans les ordres.

La faiblesse de sa santé l'empêcha seule d'accomplir son dessein.

S'étant toujours senti, dès l'enfance, porté vers les faibles, les pauvres et les opprimés, il résolut, puisqu'il ne pouvait se dévouer en qualité de prêtre, de devenir avocat afin de mieux protéger leurs intérêts et défendre leurs droits.

Dans ce but, il commença l'étude du droit chez l'honorable M. Mousseau qui, dès l'entrée du jeune clerc dans son bureau, le retint d'avance comme son futur associé.

C'est de cette époque que datent les débuts de notre jeune homme dans la vie publique, et que accuse chez lui l'idée maîtresse et dominante de sa vie : le dévouement aux intérêts nationaux canadiens-français.

Ainsi, en 1861, pendant qu'il en était encore à grossoyer des pièces de procédure, il rédigeait en même temps, comme rédacteur délégué, "Le Colonisateur," journal bi-hebdomadaire, spécialement fondé pour encourager le défrichement et la colonisation des terres de la province par les Canadiens.

Le comité de direction et les collaborateurs de cette feuille, se composaient d'un groupe de jeunes gens, les plus brillants de cette époque : l'hon. Chapleau, feu M. Ludger Labelle, Wilfrid Sicotte, l'hon. J. A. Mousseau, M. L. Montpetit, M. L. U. Fontaine.

"Emparons-nous du sol!" était la devise de cette patrio-tique et intelligente phalange.

Ce fut dans "Le Colonisateur" et sous la signature de notre jeune journaliste, qui parut une série d'articles remarquables et remarqués, éloquent plaidoyer en faveur des Aylward, criminels d'Ontario, condamnés à la peine capitale.

Bien que les résultats de cette campagne n'aient point amené la commutation de la sentence, ces articles n'en mirrent pas moins en relief les qualités du rédacteur.

Le dernier conférencier à

l'Institut

(Suite de la 1^{re} page)

Dans l'intervalle des années 1862 et 1864, le projet d'une confédération entre les colonies de l'Amérique Britannique du nord, commença à préoccuper les esprits et à agiter l'opinion.

Hommes graves et jeunes gens discutaient en conciliabule les conditions du pacte proposé ; des réunions privées avaient lieu dans les villes ; et, ces débats d'un caractère intime, servaient de prologue aux réunions publiques, qu'on devait convoquer prochainement.

Or, certain soir, qu'un groupe de conservateurs, dont M. L. O. David faisait partie, avait discuté le projet avec véhémence et chaleur, on ne put s'entendre ; à la fin de cette séance mouvementée, une scission s'opéra entre ces membres jusqu'alors unis et fidèles à la même cause.

D'un côté les Honnables A. Chapleau, J. A. Mousseau, MM. L. N. Montpetit, L. U. Fontaine, W. Sicotte défendaient le nouveau plan politique ; de l'autre MM. Ch. de Lorimier, On. et J. Langerier et notre futur avocat, le combattant.

En cette mémorable séance, l'Hon. A. Chapleau pressé par l'argumentation de ses contradicteurs, s'écria : "Nous sommes trop jeunes pour brûler nos vaisseaux !"

M. David, reprenant à son tour la même image, répondit : "C'est seulement lorsqu'on est jeune que l'on brûle ses vaisseaux."

La scission était irrévocablement faite ; le jeune parti conservateur aurait désormais ses deux tronçons.

"L'Union Nationale", rédigée par M. feu Médéric Lacombe, et dont, entre autres, Son Honneur le juge Rainville et M. David furent collaborateurs, se proposa pour être et devint en effet l'organe des opposants à la confédération.

Les discussions engagées dans la presse sur cette question vitale, constituent une des campagnes les plus vigoureusement conduites qu'on ait jamais entreprises dans le pays.

Les personnes qui auraient besoin d'armes pour défendre l'autonomie des provinces n'ont qu'à relire la collection de l'*Union Nationale* du temps, et elles y trouveront un arsenal complet.

En 1864, M. David inscrivait son nom au tableau des avocats du barreau de Montréal.

Quatre années plus tard, on 1868, après avoir contracté mariage avec Me Thémis, vieille renfrognée, souvent de fort méchante humeur, il épousait une charmante et spirituelle jeune fille de Québec, Mlle Albina Chenet.

En 1870, les deux avocats associés, et gâcs au concours matériel de leur éditeur M. Desbarats, fondaient *L'Opinion Publique*. M. L. O. David, avait eu l'idée, et l'hon. M. Mousseau l'avait fait agréer.

Ce fut dans cette feuille illustrée, le premier journal français de ce genre, publié au Canada, où M. David plaida si eloquemment la cause de l'établissement d'écoles industrielles dans la province, que la fondation de quelques-unes de ces classes suivit de près le conseil donné. *L'Opinion Publique* suivait le cours de ses heureux destins, lorsque, de concert avec M. Beausoleil, ancien rédacteur du *Nouveau-Monde*, et pour répondre aux besoins d'un nouveau groupe politique en voie de formation, "Le parti National," il fonda, comme organe de ce dernier, *Le Bien-Public*, qui vécut deux ans.

Dans cette feuille s'affirmèrent les doctrines économiques de M. David ; il se déclarait franchement protectionniste. Sur cette importante question, le gouvernement a changé deux fois de système, passant de la protection au libre échange et de celui-ci à celle-là. M. David, lui, ne varia jamais, bien que son parti, alors au pouvoir, favorisât le système contraire au sien.

L'INSPECTION DE LA VIANDE

Réponse de l'échevin Lareau
à l'inspecteur de Toronto

LES DEUX TIERS DE LA VIANDE IMPROPRE A LA CONSOM- MATION VIENNENT D'ONTARIO

Statistique intéressante fournie
par l'inspecteur Bayard

"La Patrie" a donné hier quelques explications au sujet de la vigoureuse attitude de l'échevin Lareau quant à ce qui regarde l'importation à Montréal de la viande morte ou vivante qui n'a pas été soumise à l'inspection. Le représentant du quartier Ste-Marie nous transmet aujourd'hui la lettre suivante:

Monsieur le Rédacteur,

Je viens de prendre connaissance de la dépêche suivante adressée de Toronto aux journaux de Montréal:

"Toronto, 12.— Une dépêche de Montréal publiée dans les journaux hier, allant à dire que l'échevin Lareau a proposé au conseil de ville d'empêcher l'importation de toute viande malsaine" de Toronto, a été annulée aujourd'hui par l'officier hygiène à l'inspecteur Awde, pour enquérir des faits. M. Awde fait le rapport suivant:

"L'échevin Lareau est, me dit-on, le président d'une compagnie de viande de Montréal, et on a établi une com-

mission pour hausser le prix de la viande de deux cents par livre. J'ai vu

un télégramme d'une autre compagnie de Montréal qui a acheté des

viandes de Wm. Harris, ici, au

prix régulier du marché, et, par

conséquent, la compagnie de l'échevin

Lareau perd du commerce et subit

une défection dans son projet de hausser les prix."

Le télégramme en question demande deux nouveaux chars de boeuf prélevés de même prix et de même qualité.

On remplit cette commande avec plaisir et ce matin, j'ai vu tuer

des animaux qui étaient bons et en

bonne santé."

Il est inutile de dire qu'il n'y a

de fondé dans les déclarations

tenues dans la dépêche ci-haut.

Ensuite je n'ai fait aucune motion

au conseil de ville. Je me suis

tenté de faire quelques remarques

d'attirer l'attention sur le danger

l'importation de viande qui n'a

pas eu une inspection lors de l'abattage. C'est en effet un grand danger.

Il faut que l'abattage à Montréal

soit soumis à la plus stricte inspection

qu'il y ait dans le Dominion,

des officiers publics experts en la

matière, nommés par la ville, sous le

rôle immédiat du Bureau d'Hygiène.

C'est chose regrettable, en d'autres

termes, tant dans la province de Québec

que dans la province d'Ontario et

ailleurs, cette inspection publique et

rigoureuse fait complètement ou à

peine défaut.

Ensuite, à une récente séance du conseil de ville de Toronto, c'était

le temps de dire que cette ville n'a pas d'abattoirs publics, mais seulement des

abattoirs privés qui ne sont pas sous

contrôle d'une inspection régulière

officielle, tel que j'ai pu le constater

dans une récente visite que j'ai

effectuée l'automne dernier dans les principales villes du Canada et des Etats-Unis avec la délégation officielle de

la commission des marchés, dont je

étais l'un des membres.

D'ailleurs on m'informe que le conseil de ville de Toronto lui-même s'est ému de la condition de l'abattage dans la capitale ontarienne et a décidé ou proposé d'abolir les abattoirs privés pour substituer des abattoirs publics soumis à toutes les lois de l'inspection.

Je n'ai jamais eu l'idée de discréder la ville de Toronto, mais je crois qu'il est autant dans l'intérêt des citoyens de Toronto que dans l'intérêt des citoyens de Montréal de se protéger contre le système d'abattage d'animaux sans inspection.

Comme question de fait un grand nombre de veaux dont la plupart venaient de la province d'Ontario, ont été confisqués depuis peu—126 dans le seul mois de mars.

Si ces animaux avaient été soumis à l'examen d'inspecteurs officiels, jamais ils n'auraient été exportés sur le marché de Montréal.

Les chiffres suivants offriront peut-être quelque intérêt pour nos lecteurs. L'inspecteur A. Bayard a inspecté, en 1898, aux Abattoirs de l'Est seulement, —d'après le rapport officiel qu'il a soumis les animaux suivants : 32,678 boeufs ; 62,821 moutons, 21,480 veaux; 65,172 cochons.

Sur ces différents nombres il a été confisqué par lui: 33 boeufs dont 27 étaient atteints de tuberculose ; 43 veaux ; 42 moutons; 33 cochons, ainsi que 2,785 livres de viande meurtrie. Le tout a été mis dans des chaudières et détruit par ordre du Dr Laberge, médecin officier de santé de la cité.

Quand on voit un pareil résultat on peut s'imaginer quel danger il y a de mettre sur le marché de la viande qui n'a pas été soumise à aucune inspection officielle.

Cette confiscation ne représente que celle faite à un de nos deux abattoirs. La proportion de confiscation dans l'autre abattoir est à peu près la même. Or, d'après le témoignage des inspecteurs McShane et Bayard, les 2-3 de ces cas dangereux nous venaient de la Province d'Ontario. On avouera que la position de Toronto sous ce rapport est inférieure à celle de Montréal dont les abattoirs sont soumis à une inspection officielle, régulière et stricte. Chaque animal ou morceau de viande condamné est marqué avec une estampille portant le mot "condamné" (condemned).

Tous ces faits étant connus j'ai grandement raison de croire qu'à Toronto on consomme et exporte de la viande qui n'offre pas toutes les garanties voulues pour la santé publique. C'est là ce que j'ai voulu signaler. Si nous n'avions pas eu ici, une inspection soignée, il est certain que presque toute cette viande malsaine aurait passé dans la consommation sans que personne — même les bouchers expérimentés — s'en fut jamais aperçu.

Dans la dépêche ci-haut on me donne le titre peu flatteur de président d'une compagnie accusée d'avoir formé une "combine" pour la hausse du prix de la viande. Je nie cela de toutes mes forces. D'abord, j'ai toujours été contre les monopoleurs et opposé à toute "combine". Je ne suis en réalité que le président de l'Association des Bouchers de Montréal, incorporée en 1884.

Cette association a pour but de protéger ses membres, de se secourir mutuellement, et particulièrement de voir qu'aucune viande malsaine ne se vend sur le marché de Montréal.

Il est vrai que devant cette association il a été question de hausser le prix de la viande, mais il s'agissait du prix de détail ; chacun sait que le prix du bétail a considérablement augmenté depuis quelques mois. Cette question ne m'intéressait pas personnellement, puisque je ne fais que le commerce de gros. Je dois ajouter que je ne fais pas de spéculation, au moyen de combine, mais que je gagne ma vie en travaillant honnêtement.

Je n'ai pas la prétention de contester les capacités et les connaissances de M. Awde, l'inspecteur de Toronto, pour la bonne raison que je n'ai pas le plaisir de le connaître ; mais je suis porté à croire qu'il n'entre pas dans ses fonctions officielles d'inspecter la viande durant l'abattage, tel que j'ai pu le constater moi-même à Toronto.

Le fait qu'un certain lot de viande dont il parle est en bonne condition, ne prouve pas du tout que toute la viande qui s'exporte soit de même qualité.

Comme je l'ai dit au commencement je n'ai aucune prévention contre Toronto. Et la preuve, c'est que je suis prêt à acheter toute ma viande à cet endroit si on m'offre des termes avantageux et la garantie d'une inspection avant et après l'abattage. Actuellement les 7-8 de mon gros bétail viennent de Toronto. Je dis "avant l'abattage", car quelque fois des animaux atteints, soit de tuberculose, soit d'actynomycose une fois morts et les parties atteintes enlevées, ne peuvent être inspectés d'une manière efficace.

Si les explications que je viens de donner ne sont pas triées satisfaisantes, je suis prêt à fournir des affidavits qui feront disparaître tout doute, quant à leur véracité.

Bien à vous,

H. W. LAREAU.

CHARGES AGAINST MR. M'GIBBON.

Employees of the Park Heard in Support of Declarations Made by Them Which Were Drawn Up in Ald. Ouimet's House.

The Parks and Ferries Committee spent all of yesterday afternoon enquiring into the charges made against Mr. William McGibbon, Superintendent of the Mount Royal Park, by civic employees under his control.

These charges, it will be remembered, were sent to His Worship the Mayor, by Ald. Ouimet with a request for Mr. McGibbon's suspension. Mayor Prefontaine referred them to the Parks and Ferries Committee with the statement that as the offences alleged against Mr. McGibbon were more a matter of discipline than of misdemeanor, he did not feel justified in interfering.

The charges are contained in some nine or ten affidavits made by Park employees to the effect that the Superintendent grossly insulted the employees under him, fed his private horse upon corporation fodder, insulted and threatened visitors to the park and was in the habit of getting under the influence of liquor when on duty. When the matter came up before the Committee at its last meeting, it was decided to examine the employees who had made the charges under oath as to the accuracy of the facts contained in their declarations, after which the Committee would decide whether it was necessary to proceed with a formal investigation into the charges made against Mr. McGibbon.

The evidence taken before the Committee yesterday afternoon seem to indicate that Mr. McGibbon has been anything but gentle with the employees under him at times, the employees examined allege.

THE CAUSE OF THE TROUBLE, however, appears to have been due more to the fact that the Superintendent, without the authority of the Committee, reduced the pay of the men a couple of weeks ago. This was remedied as soon as the chairman of the Committee learned of it, but the fact that the reduction had been made together with the harshness exhibited towards the employees by Mr. McGibbon on certain occasions, seems to have embittered the men against their chief and hence the charges. The evidence of the two witnesses examined yesterday showed that there was little in the charges that Mr. McGibbon ill-treated or threatened visitors to the park, that he used corporation fodder for his private horses or that he ill-treated the men. The examination of witnesses will be continued at a meeting of the Committee which has been called for Tuesday afternoon next.

When the committee met at two o'clock there were present Ald. Ames, chairman, Ald. Stevenson, Clearihue, Ouimet, Laporte, Gagnon, Roy and Lareau and City Attorney Ethier. The secretary read a communication which had been received from Mr. Martineau, governor of St. Helen's Island, in answer to the complaint made at the last meeting of the committee to the effect that the law against bicyclists was enforced on the Island with unnecessary severity. It was decided to send a copy of the Governor's reply to the complaint of Messrs. Taylor and Norman, the gentlemen who preferred the complaints.

THE CHARGES AGAINST MR.

M'GIBBON

were then taken up. Ald. Ouimet at the outset protested against Mr. McGibbon being allowed to be represented by an attorney. The chairman explained that at the last meeting a motion had been adopted allowing Mr. McGibbon to be represented by counsel inasmuch as he was hard of hearing, and could not hear all that would be said against him. Ald. Stevenson said that he had moved the motion in question because at the last meeting Ald. Ouimet, who was the real complainant in this matter, had been prompted in every move he made by his brother, who was a lawyer. He thought that Mr. McGibbon had a right to legal counsel when his accuser was similarly provided. Ald. Lareau thought that all the lawyers except the city attorney should be asked to withdraw. If lawyers were allowed the result would be a long delay with all sorts of legal arguments. The investigation into the charges against Lieut. Fortin before the Police Committee had been conducted without counsel on either side and they had got through without any trouble or delay. He moved that

the motion passed at the last meeting allowing Mr. McGibbon to be represented by counsel be reconsidered. The motion was declared lost, Ald. Ouimet and Lareau expressing a desire to have their protest against the action of the committee recorded.

J. ETHEIR'S DECLARATION.

The first witness called was Mr. Jovite Ethier, who reiterated the facts contained in the following declaration under oath:

I, the undersigned, Jovite Ethier, labourer of the city and district of Montreal, do solemnly declare:

1. That I am employed as a labourer in Mount Royal Park, under the orders of Mr. McGibbon, superintendent;

2. That Mr. McGibbon is sometimes two, three and even four days without seeing me, and without examining my work, and yet it is impossible to give him satisfaction. Mr. McGibbon is not aware of the work we do, and yet he curses us and calls us rascals and lazy fellows. He uses the most insulting language to me, as well as to the other employees in the park, with the intention of humiliating and shocking us.

3. That it is to my personal knowledge that Mr. McGibbon also ill-treats the other employees in the park.

And I make this solemn declaration, conscientiously believing the same to be true, and knowing that it has the same force and effect as made under oath, under the Evidence Act of Canada, 1893. And I declare to be unable to sign.

Declared before me at Montreal, this 28th day of July, 1899.

(Signed) R. MAINVILLE,

C. S. C. D. M.

Replying to questions put by the chairman, the witness said that he had been employed for seven years, off and on, as labourer at Mount Royal Park, under the orders of Mr. McGibbon, the superintendent.

Ald. Ames—"Are the facts alleged in this declaration correct?"

Ald. Ouimet objected to the chairman putting such a question to the witness. The declaration spoke for itself, and the witness could not be questioned as to its accuracy.

HE SWEARED AT THE MEN.

Ald. Ames retorted that his only object in questioning the witness was to get at the truth. After some discussion, the question was allowed, and the witness said that Mr. McGibbon sometimes did not see the work he was doing for three or four days. It was impossible to satisfy him. He cursed the men and used most insulting language towards them. He knew that he had been in the habit of ill-treating the other park workmen, for he had heard him do so. The declaration which had been read had been prepared at the house of Ald. Ouimet in the presence of the other deponents, in July last, and had been signed by him in the presence of Mr. Mainville.

Ald. Ouimet explained that he was not the accuser of Mr. McGibbon. These workmen had come to him, and said that they were grossly abused by the superintendent, and had their wages reduced without authority of the committee.

Ald. Stevenson, to the witness—"Did you go Ald. Ouimet's house at his invitation or voluntarily?"

The witness went on to explain how it was he had first gone to the house of Ald. Ouimet. He along with the other men employed in the park had been receiving \$1.25 per day wages. This wage was cut down to \$1.10 a day and \$1.00 a day for Sundays by Mr. McGibbon. He had gone to Ald. Ouimet and asked him as a member of the committee whether this reduction in the wages of the men had been made under a resolution of the committee. Ald. Ouimet had told him that there was no such resolution. He then gave Ald. Ouimet a list of the names of those employees of the park who had their wages

cut down in this manner. Afterwards they

ALL MET AT ALD. OUIMET'S HOUSE.

There was a notary present and they talked about the conduct of Mr. McGibbon. The declarations were prepared by the notary at the time and after they were read over they all signed them.

At this juncture Ald. Ouimet insisted that the evidence of the witness should be taken down in shorthand. Ald. Ames did not see the necessity for any stenographer. Besides the committee had not the money to spend. Ald. Ouimet said that all other enquiries which had been held had had a stenographer to take down the evidence. He protested vigorously against the enquiry going on without a stenographer. Ald. Stevenson thought that Ald. Ouimet who was the accused of Mr. McGibbon was demanding too much. Why did he not allow the enquiry to go on and not try to block it at every turn. The declarations which the men had signed were prepared in his house. He thought that the committee should have the letter written by Ald. Ouimet to the Mayor, in which he submitted the declarations and asked for Mr. McGibbon's suspension. There was no doubt that Ald. Ouimet had been trying to get Mr. McGibbon out of his position for years.

Ald. Ouimet protested against Ald. Stevenson characterizing him as the accuser of Mr. McGibbon. That was not true, for the men had come to him with a grievance and he had only done his duty as an alderman and a member of the committee. He moved, seconded by Ald. Lareau, that a stenographer be employed to take down the evidence given by the witnesses. The motion was declared lost, Alds. Ouimet and Lareau dissenting. Ald. Stevenson said that in as much as Ald. Ouimet objected, he would withdraw his remark that he was Mr. McGibbon's accuser.

DID NOT GO TO CHAIRMAN.

The examination of the witness was continued with Ald. Stevenson asking him why it was that they did not go to the chairman of the Parks and Ferries Committee with their complaint about the reduction of their wages. The witness replied that the chairman was out of the city at the time. They had not been asked to go to Ald. Ouimet's house. They went there first to find out why their wages had been reduced.

Questioned by Ald. Ouimet the witness said that he had never been asked to go to the house of Ald. Ouimet. He had gone there to see about the reduction of his wages. Speaking of the conduct of Mr. McGibbon towards the workmen witness said that Mr. McGibbon swore at the men continually. Sometimes he would treat them like a gentleman and at other times like a madman. He had sworn at witness often and on one occasion had raised his cane to strike him. He did not know whether Mr. McGibbon intended to strike him then or not. He became very much excited when under the influence of liquor. He knew that Mr. McGibbon was often under the influence of liquor because he could smell the whiskey.

In answer to questions put by Ald. Gagnon the witness said that Mr. McGibbon was not more severe this year than in former years. Witness had been suspended by the superintendent for refusing to obey a subpoena to attend and give evidence before another investigation into the conduct of the park.

Mr. Cardinal, counsel for Mr. McGibbon, asked the witness how it was he came to go to the house of Ald. Ouimet.

Ald. Ouimet objected to the question, but the committee decided that the question was a proper one. The witness replied that Ald. Ouimet had sent his little girl to tell him to come the evening on which the declarations were prepared and signed. Witness admitted that if his salary had not been reduced he would not have made the complaints contained in his declaration against Mr. McGibbon. He had not referred to the fact that Mr. McGibbon was frequently under the influence of liquor in his declaration because he had not been asked that question when the declaration was prepared.

Replying to Ald. Ouimet, the witness admitted that he had been at Ald. Ouimet's house before the evening when the declaration was signed. He had told Ald. Ouimet that if Mr. McGibbon did not see to it that his salary was raised he would give the information contained in his declaration.

A CARTER'S DECLARATION.

The next witness called was Adolphe Cleroux, who testified that he had been employed as a carter temporarily at the park for something like seven years. He reiterated the facts contained in the following declaration under oath:

I, the undersigned, Adelphe Cleroux, labourer of the City and District of Montreal, do solemnly declare:

1. That I am employed as a labourer on the works in Mount Royal Park, under the orders of Mr. McGibbon, superintendent.

2. That I saw several times Mr. McGibbon, under the influence of liquor, when on duty, and even during these last few days.

3. That I saw several times Mr. McGibbon, superintendent, insulting the workmen, cursing them and ill-treating them, without any cause or reason, and that I have been myself insulted and cursed several times without any cause or reason.

4. That I saw several times Mr. McGibbon threatening with a stick the strangers and visitors in the park, and grossly insulting them, when they passed on the grass or gathered wild flowers or herbs.

And I make this solemn declaration conscientiously believing same to be true, and knowing that it has the same force and effect as made under oath, under the Evidence Act of Canada, 1893. And I declare that I cannot sign.

Declared before me at Montreal this 14th day of August, 1899.

(Signed) P. RAINVILLE

N. P.

PEOPLE PLUCKED FLOWERS.

Questioned by Ald. Stevenson with regard to the charge that the superintendent insulted visitors to the park, the witness said that he had seen Mr. McGibbon shake his cane and speak in a loud voice to visitors.

Ald. Stevenson—"What were the visitors doing at the time?"

The witness—"They were picking wild flowers."

Ald. Stevenson—"Is it not contrary to the by-law to pick wild flowers in the park?"

The witness—"I think it is."

Ald. Stevenson—"Do you mean to say that you come here and make a charge against your chief for having tried to prevent visitors from disobeying the by-laws? What did the visitors do when Mr. McGibbon shouted at them?"

The witness—"They ran away."

Questioned by Ald. Ouimet, the witness said that yesterday and the day before Mr. McGibbon had tried to get the men to go to work before the right hour in the morning. He had made the declaration of his own free will. On the order of Mr. McGibbon he had used a corporation horse and cart for several days drawing sand for the inclined railway.

Relying to questions by Ald. Lareau, the witness said that Mr. McGibbon was under the influence of liquor three or four times a week. One day Mr. McGibbon's son had trouble with one of the workmen in the stable. The man's name was Bellanger. Mr. McGibbon had separated the men.

Ald. Roy—"Were the English and French workmen treated alike by Mr. McGibbon?"

Witness—"All were treated alike."

REDUCED WAGES DID IT.

Questioned by Mr. Cardinal, counsel for Mr. McGibbon, the witness admitted that the trouble between the men and Mr. McGibbon began three or four weeks ago when the wages of the men had been reduced. Mr. McGibbon was very abusive to the men when under the influence of liquor. He swore at them and called them vile

names. He knew that Mr. McGibbon was under the influence of liquor often, for he gave them work to do at such times and forgot afterwards what he had told them to do.

PETER MACKINNON'S STORY.

Peter Mackinnon was the next witness. He had been continuously employed as a labourer at the park for eight years except a short period two years ago, when he worked for Mr. McGibbon. He reiterated the facts contained in the following declarations under oath:

I, the undersigned, Peter Mackinnon, employee of the corporation in Mount Royal Park, do solemnly declare:

1. That I am employed as a labourer on the works in Mount Royal Park, under the orders of Mr. McGibbon, superintendent;

2. That I saw several times Mr. McGibbon under the influence of liquor, when on duty, being thus unable to discharge his functions;

3. That I saw several times Mr. McGibbon insulting the workmen, cursing them, and ill-treating them, without any cause or reason, and that, myself, I have been ill-treated and insulted by Mr. McGibbon without any cause or reason;

4. That I saw several times Mr. McGibbon threatening with a stick the strangers and visitors in the park, and grossly insulting them, when they passed on the grass or gathered wild flowers or herbs.

And I make this solemn declaration, conscientiously believing the same to be true.

and knowing that it has the same force and effect as made under oath, under the Evidence Act of Canada, 1893. And I also declare that I cannot sign.

Declared before me, at Montreal, this 14th day of August, 1899.

(Signed) F. RAINVILLE, N.P.

I, Peter MacKinnon, in the employ of the corporation of Montreal, being duly sworn on the Holy Bible, deposeth and saith:

That Mr. McGibbon, superintendent of Mount Royal Park, fed three of his horses (ponies) on oats of the corporation, from last autumn to the month of May ult., viz., to the 24th May, 1899; and that, moreover, he fed one of these horses (pony) on oats of the corporation from the 26th April to the 22nd May last.

And deponent declares that he cannot sign.

Sworn before me at Montreal, this 7th day of July, 1899.

His

(Signed) PETER MACKINNON.

Mark.

(Signed) A. J. CLLEMENT, J.P.

Witness (Signed) EUG. GODIN.

MADE AT ALD. OUIMET'S HOUSE.

The witness explained that the first declaration had been made by him at the house of Ald. Ouimet when the other men made their declarations. The second declaration had been made at the house of Mr. Clement, J. P., at St. Jean Baptiste Village. He had been asked to go to Mr. Clement's house and make the declaration by Ald. Ouimet. He was employed about Mr. McGibbon's house at the park. He was a stableman and looked after the horses. There were eight horses and three ponies in the stables. Seven of the horses he understood belonged to the corporation. One of the horses and three ponies belonged to Mr. McGibbon. All of the horses had been fed last winter on corporation hay and oats. The three ponies had been fed during the same time on corporation hay, but part of the time the oats fed to the ponies had been purchased by Mr. McGibbon. During the period mentioned in his declaration the ponies had been fed on corporation oats, because there was none in the box in which Mr. McGibbon kept his oats for the ponies. He knew this to be the case, for he fed the ponies during the time in question. Last month two of the ponies were taken away so that there is only one there now. All of the eight horses worked for the corporation about the park. The ponies did not work for the city. Ald. Ames explained that the city had seven horses in the stables at the park and that one of Mr. McGibbon's horses worked for the city for its keep. The three ponies were the property of Mr. McGibbon entirely. The witness replying to further questions, said that the ponies during the summer months were kept for a part of the time in the field of a Mr. Mathews, but they were fed with hay from the park, as the field in which they were was all weeds and had none or very little feed upon it.

HE DISOBeyed INSTRUCTIONS.

He admitted that he had been told by Mr. McGibbon to keep track of the oats which were purchased from Messrs. Scott and Co., but he had not done so. There were two boxes for oats in the stable. One was for oats which were to be fed to the corporation horses, and the other was for oats which were to be fed to the ponies. He had never been asked to keep separate accounts. When he was sent with an order to Messrs. Scott and Co., he got so many bags of oats for the corporation and so many for Mr. McGibbon. The corporation oats he put in one box and those for Mr. McGibbon in the other. During the dates mentioned in his declaration, the ponies had been fed from the corporation box at the order of Mr. McGibbon. No oats had come to the stables from April 26th to May 27th for Mr. McGibbon and he had fed the ponies oats from the corporation box. He had told Mr. McGibbon that the oats for the ponies were all gone, and he replied to feed them out of the other box. He had often seen Mr. McGibbon under the influence of liquor. He had seen him in that condition last night. He knew he was drunk because he was staggering about and smelled of liquor.

Witness was in the stable at the time of the row between Mr. McGibbon's son and the workman named Bellanger. He saw Mr. McGibbon order his son to leave Bellanger alone. When they were separated he heard Mr. McGibbon's son say that he would shoot Bellanger before long.

Relying to Ald. Ekers, witness said that the ponies would eat a gallon and a half of oats a day each. He never took any oats out of Mr. McGibbon's box and fed them to the corporation horses, because there were never enough there to do so.

WITNESS BOUGHT THE OATS.

Relying to questions by Mr. Cardinal, witness said that he was in the habit of going to Messrs. Scott and Co., to order oats for the corporation horses. He also ordered oats for Mr. McGibbon when told to do so. There were oats in Mr. McGibbon's box in the stable all during the winter, except during the dates mentioned in his declaration. He had not ordered any oats during that time for Mr. McGibbon, because he had not been told to do so. During the month of March he had taken some oats out of Mr. McGibbon's box, and had fed them to the corporation horses, but he had put them back. He would swear that there had been no oats for Mr. McGibbon from Scott's during the period from the 26th of April to the 22nd of May, and that no oats paid for by Mr. McGibbon that went into the corporation box. He remembered that on the 26th of April he told Mr. McGibbon that the oats for the ponies were all gone and he told him to feed them out of the other box, meaning in the corporation box. He could not say how much oats came from Scott's during this period. He had not kept track of them, and he could not read or write.

"Do you know, asked Mr. Cardinal, that Mr. McGibbon has in his possession receipts for oats purchased by him from Scott's during the period which you mention?"

Witness—"All I know is that no oats came for Mr. McGibbon during that time."

Mr. Cardinal—"Could not you have made

a mistake and put oats intended for Mr. McGibbon in the corporation box."

Witness was sure that nothing of that kind had occurred. The oats had always come separately. He had never seen Mr. McGibbon so drunk that he was unable to do his work and attend to the duties of his position. The work was well done about the park and the only complaint he had to make was that he was not well enough paid. During the cross-examination of the witness by Mr. Cardinal, Ald. Lareau objected to the counsel forcing the witness to answer questions. Mr. Cardinal replied warmly that Mr. McGibbon, his client, was charged by this witness with larceny, and it was contrary to British fair play for members of the Committee to try and prevent him from getting at the truth.

The Committee ordered the secretary to have all vouchers for oats purchased at Messrs. Scott & Co.'s for the corporation last winter and this spring before the Committee at its next meeting.

The witness in reply to questions by Ald. Lareau said that he had seen some flowers from the park taken to Mr. McLanigan's restaurant. He had also seen cut flowers taken there at Mr. McGibbon's orders.

The Committee then adjourned to meet again and continue the taking of evidence on Tuesday, at two o'clock in the afternoon.

McGIBBON ENQUIRY.

Witnesses Testify to Park Ranger's Good Character.

HE IS NOT A DRUNKARD

Charges Made Effectively Dispelled by the Evidence of Some of Montreal's Leading Citizens.

A meeting of the Park and Ferries Committee was held yesterday afternoon, under the presidency of Ald. Ames, for the purpose of continuing the McGibbon enquiry. The other members present were Ald. Stevenson, Lareau, Clearihue, Gagnon, Laporte and Ouimet.

Mr. Cardinal, advocate, appeared on behalf of the defence; and Ald. Ouimet was prompted by Mr. J. A. Ouimet. The aldermen present not members of the committee were Ald. Kinella, Dupre, M.P., Paquette, Sadler, Jacques and Archambault.

THE MAYOR EXAMINED.

The first witness examined was Mayor Prefontaine, who, on the suggestion of the chairman, was not sworn. His Worship said that when he was first elected an alderman, Mr. McGibbon was superintendent of Mount Royal Park, which, so far as he could observe it, was in good condition, and everything was in perfect order. He had known Mr. McGibbon for a quarter of a century. He was acquainted with him when he was carrying on business as a grocer at the corner of Notre Dame and St. Gabriel streets. Asked what he thought of his conduct as an administrator of the park, the Mayor said an investigation was made when he was a member of the Parks and Ferries Committee, and certain irregularities arising from custom more than anything else were found. The blame was not all attributable to the superintendent. He had under his own control many employees, and if one of his (the Mayor's) employees during working hours took a glass of liquor so long as he performed his duties he should certainly not consider him a bad employee. He was not personally aware that Mr. McGibbon ever failed to fulfil his duties as superintendent. As Mayor of the city, he knew that certain citizens had received flowers for personal use and otherwise from Mr. McGibbon.

Ald. Ouimet—We never complained of that.

THE MAYOR CROSS-EXAMINED.

In reply to Ald. Ouimet, the Mayor said when he was a member of the Parks and Ferries Committee he was not aware that McGibbon's administration was bad; but to his knowledge the system in vogue was bad, and his opinion then and still was that Mr. McGibbon was not altogether blamable. The whole of the members of the committee were agreed that the system was bad. The majority held that the responsibility rested on McGibbon, but he could not endorse that opinion. He was aware of the present complaints against McGibbon, but did not judge fit to suspend him. He left the matter in the hands of the committee. He certainly did not consider the faults adduced sufficiently serious to justify Mr. McGibbon's suspension. The committee might have suspended him if they had desired to do so. There was a marked difference between charges of a personal character and those relating to a system of administration. In view of the many charges made, however, he allowed the committee to make an investigation. Asked whether, as chief magistrate of the city, he thought an employee who ignored the order of the chairman of his committee worthy of suspension, the Mayor said he did not wish to prejudice the case, and had, therefore, left the matter in the hands of the committee. Mr. Perrin called on him when he was a member of the committee, but he (the Mayor) referred that gentleman to

the committee, and always did so in such cases. Mr. Perrin was the only one he recollects to have complained to him of Mr. McGibbon. For the good administration of the city he certainly thought the chief of each department should be "kept in his place." Mr. McGibbon might have taken a glass of liquor at a banquet, but he never saw him abuse it. He was in the habit of going to Mount Royal Park, perhaps, five or six times a year, and from his observation, he should say McGibbon understood the proper administration of the park.

A LOOSE SYSTEM.

The ensemble of the charges showed a loose system of administration. He could not say whether McGibbon had acted up to the rules adopted after a previous investigation by the committee.

By Ald. Stevenson—The affidavits in this case were handed to him by Ald. Ouimet, who demanded the suspension of McGibbon. He refused, after submitting them to the City Attorneys for their opinion to suspend McGibbon and this investigation followed. In every case in which he had suspended employees he had first obtained the opinions of the City Attorneys in order to spare the city and himself actions for damages.

Mr. Jacques Grenier, formerly mayor of Montreal, was then sworn; when Ald. Ouimet interrupted and contended that as the charges were confined to the past two years the evidence on Mr. McGibbon's "good points" should be reserved likewise to that period.

Ald. Stevenson pointed out that on the previous occasion the chairman asked employees concerning McGibbon's treatment of his men long prior to the last two years, and it was most unfair now something to his credit might be evolved prior to that date an attempt was being made to exclude it. (Hear, hear.)

Mr. Cardinal warmly appealed for fair play, as the enquiry was a general one.

Ald. Laporte contended that, as Mr. McGibbon's general habits were the subject of investigation, the enquiry was a general one; and testimony as to Mr. McGibbon's character was admissible.

It was the opinion of the majority of the committee that the evidence as to character should be general.

Mr. Grenier then proceeded to state he had been nearly 30 years a member of the City Council, and during that period had never heard a word against Mr. McGibbon. He saw him two or three times every week for years, and never noticed him under the influence of drink. Mr. McGibbon's reputation had always been splendid and it had always surprised him that he had so well employed the small appropriations voted annually for the maintenance of the park.

RESULTED IN A FARCE.

Mr. Wilson-Smith, an ex-mayor of Montreal, said he was in the habit of going to Mount Royal Park constantly and he never saw Mr. McGibbon under the influence of drink or in a condition which incapacitated him from properly discharging his duties. He had received, when mayor of Montreal, complaints about McGibbon and

a couple of years ago an investigation was held which resulted in a farce.

Ald. Sadler—That is an imputation on the committee. I protest against it and must ask Mr. Wilson-Smith to withdraw.

Ald. Laporte—I must also protest.

Mr. Wilson-Smith—Well, I consider that investigation was a farce, and I say so.

In further examination Mr. Wilson-Smith said, considering the meagre amount appropriated for the parks, it was wonderful how well the park was kept. Mr. McGibbon was an ideal park ranger, though, perhaps, he was a rough diamond, and he was a terror to "roughs." His bark was worse than his bite. It was easy to stir up a few employees to injure an officer. Mr. McGibbon had greatly improved the condition of Mount Royal Park. He had been, perhaps, overzealous; but not in his own interests. When characterizing that investigation as a "farce," he was not reflecting on any committee. He was interested in that committee, and took a part in the investigation, and therefore, knew what it was. He was not talking of the result, because the votes were conscientiously given and a great deal of good had been done in connection with Mount Royal Park by the present committee, which had a good man to carry out their orders.

A SILLY QUESTION.

By Mr. Ouimet—I have never seen Mr. McGibbon under the influence of liquor. It is a silly question to ask, and would not have been put in that way had you been a lawyer.

Ald. Stevenson—Well, he (Ald. Ouimet) has two lawyers behind him, prompting him.

Mr. W. M. Ramsay, of Peel street, Montreal, said he was manager of the Standard Life Assurance Company, and had known Mr. McGibbon for nine or ten years and always admired the way in which Mount Royal Park was kept and administered with so little money. He constantly visited the park and had never seen McGibbon under the influence of liquor.

Mr. R. M. Smythe, of Cote des Neiges, gave similar testimony.

Ex-Alderman Donovan said he was in the City Council for 18 years, and was 11 years a commissioner of the park. He considered Mr. McGibbon as one of the most competent of the corporation employees during his term of office. He was surprised to hear of such a charge coming over him as had been alleged during these investigations.

WOULDN'T SURPRISE HIM.

Ex-Alderman Peter Lyall had known McGibbon for quite a long while. In his opinion the park had been as well kept and administered during the past two years as at any previous time. He had never seen him under the influence, but would not be surprised to see any gentleman who had been treated as he had been treated indulging in liquors. (Roars of laughter.)

Ald. Sadler had known McGibbon all his life. When on the Parks Committee he visited the park frequently and never saw Mr. McGibbon the worse for drink. He was always performing duties in connection with the park. Ald. Sadler then went on to say he did not understand Mr. Wilson-Smith to characterize the previous investigation as a farce. What he meant was the bringing on of the investigation was a farce, at any rate, if that were what he meant, and he believed the result was no farce, it would be satisfactory. They now had lying on that table a report, and as a member of the special committee appointed by the general committee to draw that special report, he could only say that that document spoke for itself. He could not think the making of that report and the presentation of it afterwards could be considered a farce. When that investigation was held, it was very soon discovered that Mr. McGibbon was working for the city of Montreal without having very definite rules or any contract laid down, and by that means very false impressions arose, and what was thought at first to have been a wrong act in Mr. McGibbon having used certain things, was shown to have been perfectly within his rights.

THE NEW CONTRACT.

Then they made a new contract with Mr. McGibbon, and that report of the sub-committee, dated December 15th, 1897, retained his services as superintendent upon the conditions that the salary of the superintendent shall be \$1,200 per annum, with the privilege of the dwelling he occupies at present, and he shall be provided with fuel and light at the expense of the city. He shall, moreover, have the enjoyment of the kitchen garden, lying at the northern extremity of his dwelling, and situated between said dwelling and the stables; he shall be held to give all his time to the fulfillment of his duties as park superintendent; all the animals belonging to the superintendent shall be removed from the park before the 1st of July, 1898. The sub-committee further recommended that the city shall own the horses required permanently for the different works of the park; that the surplus of the hay growing on the park and the surplus of the wood shall be sold, by tender, each year, for the benefit of the city; that the employees of the park shall in every case be engaged by the committee, shall be residents of the city for a period of at least six months previous to their engagement, and that they shall reside in the city during their said engagement. The superintendent shall have the right to suspend any employee of the park for cause, but he shall be held to report immediately to the committee; and he

shall see that in no case the employees shall lose their time, nor work in any other place than in the park; and that all the works of construction, excavations, new roads, etc., shall be submitted by the superintendent to the committee, for the approval of the said committee. If the duties of the superintendent were carried out as stated, the city would have every reason to think the act of the special committee in making those rules was anything but a farce, and was a good thing. (Hear, hear.)

PERSONAL EXPLANATIONS.

The chairman—This, of course, is not evidence.

Ald. Sadler—No, I wished to say this simply on my own behalf as a member of the special committee of which my confreres were Mayor Prefontaine and Ald. Laporte. The result will prove the work was carried out in the best possible manner. (Cheers).

Ex-Alderman D. Wilson, said he had been in Montreal forty years. He frequently saw Mr. McGibbon but never saw him under the influence of liquor. During the past two years, the park had been kept much better than during the previous few years. He had been a member of the Parks Committee for several years and never found Mr. McGibbon, in over forty years acquaintance with him, under the influence of drink.

ALDERMEN RECEIVE GIFTS.

Alderman Jacques was the next witness and deposed to having received cut flowers and plants in pots from Mr. McGibbon; but it was when his wife was sick to cheer up her boudoir. He did not consider either Mr. McGibbon had done wrong in giving him the plants and flowers, or that he had been guilty of any impropriety in receiving them.

Ald. Lareau said he had often received flowers from Mr. McGibbon and

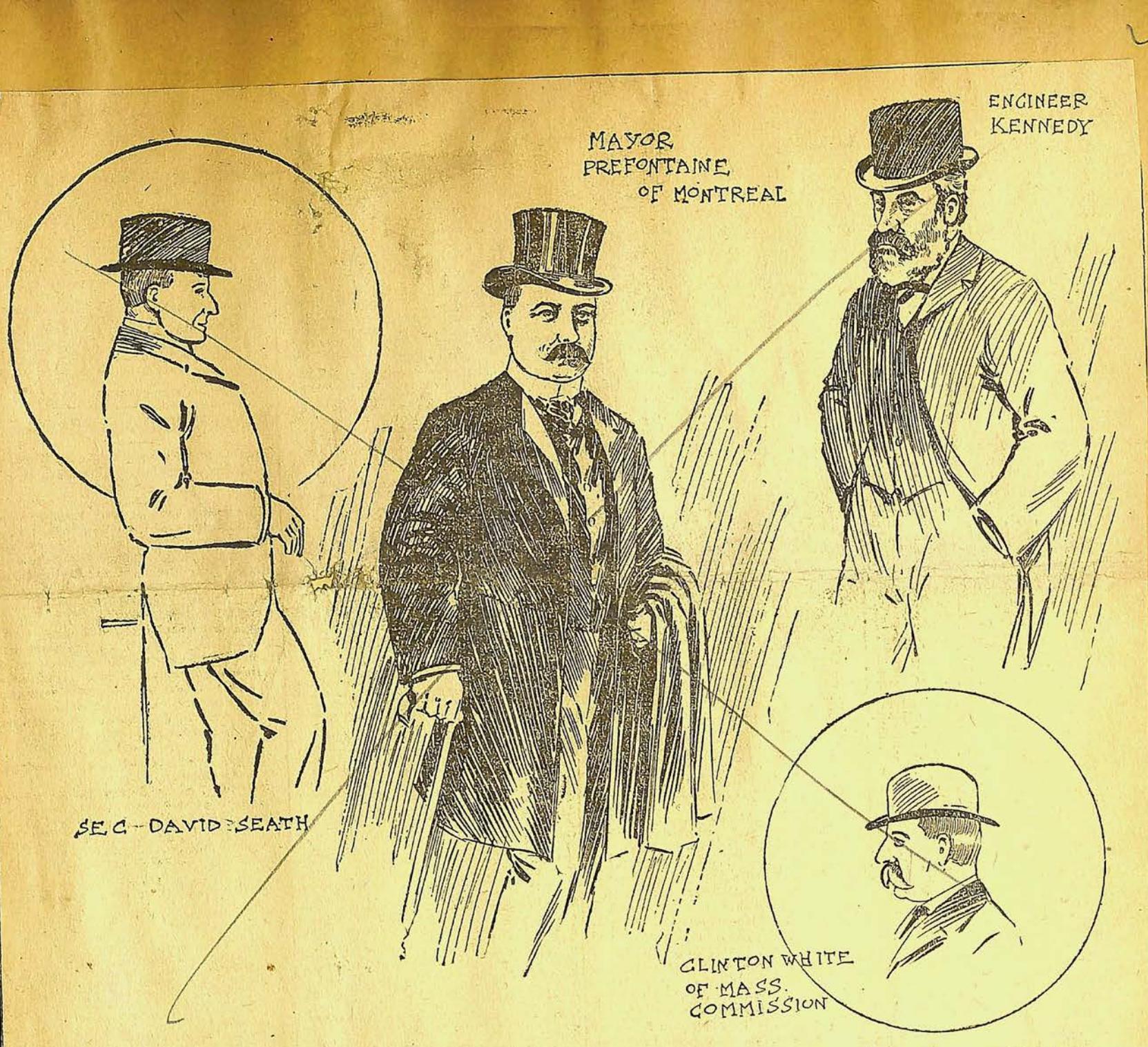
hoped to receive some more on the morrow. The paltry charge of giving away flowers had only been put in to weight up the other charges.

At this point Mr. Wilson-Smith wished to say that when he made the statement that the previous investigation was a farce he thought he had explained sufficiently what he meant. In the beginning of that investigation, it was suggested, he thought by Ald. Sadler or Ald. Laporte, that a sub-committee he appointed to define definitely Mr. McGibbon's duties. He never meant to say that that work was a farce, but that the investigation was a farce; because it was not to define Mr. McGibbon's duties but to get Mr. McGibbon out of the park.

The chairman—That is your opinion.

Mr. Wilson-Smith—Yes, that was my opinion, and is still; but the result of the work of the sub-committee was really excellent.

The inquiry then adjourned, for fortnight.



MEMBERS OF THE MONTREAL HARBOR COMMISSION WHO ARRIVED HERE LAST EVENING.

STATEMENTS ARE SIMILAR.

By the chairman—He went to Ald. Ouimet's house merely for the purpose of getting his wages set back to the amount he considered he ought to receive, and it was whilst he was there that he was asked other questions, and so came to make his affidavit. Mr. McGibbon's drinking and swearing habits today were not worse than they were several years ago; nor were they any better.

By Mr. Cardinal—When Mr. McGibbon spoke warmly to visitors to the park it was when they violated the by-laws by plucking wild flowers or picking branches from shrubs.

ANOTHER LABORER'S STORY.

Onesime Belanger said he was a laborer at the park, and had been several times insulted by Mr. McGibbon without reason. Mr. McGibbon without authority, reduced his pay by 25 cents, for one Sunday in July without giving any reason for doing so, stating, however, that the same thing would occur in the future. On the 29th of July, when he was taking his lunch, Mr. McGibbon ordered him to resume his work before 1 o'clock, and his son, Robert McGibbon, rushed upon him with the intention of striking him. He defended himself, and young McGibbon threatened in the presence of two other employees to shoot him before long. He had several times seen Mr. McGibbon, the superintendent, under the influence of liquor when on duty, and unable to discharge his functions.

By the Chairman—He would have made complaint even if his wages had not been reduced, but Mr. McGibbon's treatment of the employees was not worse at the date of his complaint than it had been for a long time. The enquiry was adjourned until next Friday week.

L'ENQUETE MCGIBBON

Tous les témoins à charge entendus — Preuves nombreuses soutenant les accusations — La défense sera entendue vendredi en huit

Le comité des Parcs et Traverses a continué, hier après-midi, l'enquête commencée contre M. McGibbon, surveillant du Parc Mont-Royal. Étaient présents, les échevins Ames, président; Laporte, Ouimet, Lareau, Gagnon, Clearihue et Stevenson, M. T. Cardinal, représentant M. McGibbon, et M. J. A. Ouimet, avocat, représentant les ouvriers qui se plaignent.

Le premier témoin entendu est M. Jos. Prescott, assistant-jardinier au parc Mont-Royal depuis 14 ans. Il jure que la déclaration suivante ne contient que la vérité :

"Je soussigné, John Prescott, jardinier de la cité et du district de Montréal, déclare solennellement :

1o Que je suis employé comme jardinier au Parc Mont-Royal, sous les ordres de Monsieur McGibbon.

2o Qu'il est à ma connaissance personnelle qu'au commencement du mois de juin dernier, Monsieur McGibbon a livré à un particulier, dix-sept boîtes de fleurs, le tout préparé par les employés de la corporation et sur le temps de la journée de ces employés.

3o Qu'il est aussi à ma connaissance que vingt-et-une douzaine de fleurs ont été données par Monsieur McGibbon à un particulier pour faire des ornements privés—toutes ces fleurs étaient pour être transplantées—et ce sont les employés du Parc qui les ont transplantées, prenant le travail de deux hommes, pendant une demi-journée d'ouvrage avec cheval et voiture.

Et je fais cette déclaration solennelle, la croyant sincèrement vraie et pour valoir comme si elle était faite sous serment, sous l'empire de l'acte concernant les serments extra judiciaires en Canada, 1893.

Signé :

JOHN PRESCOTT.

Reçu devant moi, à Montréal, ce vingt-huitième jour de juillet, mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf.

Signé :

P. MAINVILLE, N. P.

Transquestionné par les échevins Ames, Ouimet, Lareau et M. Cardinal, le témoin confirme, en y ajoutant quelques détails circonstanciés, sa déclaration au sujet des fleurs dont un grand nombre ont été transplantées par les hommes de la corporation au restaurant McClanahan et chez l'ex-échevin Donovan, pour orner un terrain au cimetière. Le témoin ajoute qu'il est un de ceux qui sont allés chez l'échevin Ouimet pour se plaindre de ce que ses gages avaient été réduits. C'est de son propre chef et sans y avoir été en aucune façon incité par l'échevin Ouimet, qu'il a porté des accusations contre M. McGibbon. C'est la réduction de ses gages qui l'a engagé à se plaindre. M. Prescott jure que depuis deux ans surtout, M. McGibbon est livré à l'abus des liqueurs envirantes. On le voit sous l'influence de la boisson, de deux à trois fois par semaine. Quand il est dans cet état, il est extrêmement irritable. Il jure, menace les hommes de sa canne, emploie à leur égard un langage insultant, en un mot, il devient absolument intraitable.

Il donne des ordres aux hommes leur disant de faire telle ou telle chose et le lendemain, ne s'en rappelant pas, il injurie ces mêmes hommes pour avoir fait l'ouvrage qu'il leur avait commandé de faire la veille.

Questionné par le président, le témoin dit qu'il ne savait pas qu'il avait été décidé qu'un journalier demeurant sur le parc aurait ses gages réduits de 15 cts par jour, parce qu'il ne paie ni eau, ni autre taxe.

L'échevin Ames demande encore au témoin s'il sait que M. McGibbon a construit, à ses frais une serre de 100 pieds de long.

L'échevin Ouimet s'oppose vivement à cette question, qui a été réglée lors de la dernière enquête. Il est étonné de voir que certains membres semblent plutôt agir comme des avocats intéressés à sauver leur client, que comme des juges.

L'échevin Lareau parle aussi dans le même sens.

Le président donne ordre au secrétaire, M. Jules Crépeau, de préparer, pour la prochaine séance, une liste des employés du parc, indiquant ceux qui démeurent sur le parc, ainsi que le montant des gages payés à chacun, depuis le premier de janvier. On produira aussi en même temps le dernier arrangement qui a été conclu au sujet du salaire et des obligations diverses de M. McGibbon.

Le témoin suivant est M. Mathias alias Fred. Ethier. Ce dernier assure la déclaration suivante :

"Je soussigné, Mathias alias Fred. Ethier, journalier, de la cité et du district de Montréal, déclare solennellement :

1o. Que je suis employé comme journalier aux travaux du parc Mont-Royal, sous les ordres de Monsieur McGibbon, surveillant.

2o. Que j'ai vu plusieurs fois Monsieur McGibbon, sous l'influence de la boisson, alors qu'il était à son devoir.

3o. Que j'ai vu plusieurs fois Monsieur McGibbon, surveillant, insulter les ouvriers, les maudire, les rudoyer et les maltraiter.

4o. Que j'ai vu plusieurs fois Monsieur McGibbon, surveillant, menacer, avec une canne ou un bâton, les étrangers et les visiteurs du parc Mont-Royal, et les insulter grossièrement, alors qu'ils passaient sur le gazon ou cueillaient des fleurs sauvages ou herbes.

Et je fais cette déclaration solennelle, la croyant sincèrement vraie et sachant qu'elle a la même force et le même effet que si elle était faite sous serment, sous l'empire de l'acte de la preuve, en Canada, 1893."

Signé,

FRED. ETHIER.

Déclaré devant moi, à Montréal, ce quatorzième jour d'août 1899.

Signé,

P. MAINVILLE, N. P.

M. Ethier travaille au parc depuis 10 ans. Il réaffirme verbalement ce que contient la déclaration disant qu'à sa connaissance personnelle, le surveillant s'enivre plusieurs fois par semaine, qu'il blasphème sans cesse contre les hommes et les maltraite. M. Ethier est un de ceux qui sont allés se plaindre chez M. Ouimet, mais il jure que ce n'est pas ce dernier qui l'a poussé à faire des déclarations contre M. McGibbon.

Le témoin a entendu le fils de M. McGibbon menacer Bélanger de le tuer.

Ici, l'échevin Lareau fait remarquer que le gargon de M. McGibbon n'est pas un employé du parc, et qu'on devrait l'en chasser, parce qu'il est une menace pour les hommes.

Transquestionné par M. Cardinal, le témoin dit qu'il avait été asservi déjà comme constable privé, et qu'un certain dimanche, M. McGibbon lui a enlevé son insigne, sous prétexte qu'il était ivre, mais il ne l'était pas, bien qu'il eût pris quelques verres.

Dumas Cléroux, employé du parc depuis 14 ans, fait la déclaration suivante, sous serment:

Je soussigné, Dumas Cléroux, journalier, de la cité et du district de Montréal, déclare solennellement :

1o Que je suis employé comme journalier aux travaux du Parc Mont-Royal sous les ordres de M. McGibbon, surveillant.

2o Que j'ai vu plusieurs fois M. Mc-

Gibbon sous l'influence de la boisson, alors qu'il était sur son devoir.

3o Que j'ai vu plusieurs fois M. McGibbon, surintendant, insulter les ouvriers, les mandiner, les rudoyer et les maltraiter, sans cause ni raison de la part des ouvriers.

4o Que j'ai vu plusieurs fois M. McGibbon, surintendant, menacer avec une canne ou un bâton, les étrangers et les visiteurs au Parc Mont-Royal, et les insulter grossièrement, alors qu'ils passaient sur le gazon ou qu'ils avaient des fleurs sauvages ou des herbes.

Et je fais cette déclaration solennelle, la croyant sincèrement vraie et sachant qu'elle a la même force et le même effet que si elle était faite sous serment, sous l'empire de l'acte de la preuve en Canada, 1893, et je déclare ne savoir signer.

Déclaré devant moi à Montréal, ce quatorzième jour d'août 1893.

(Signé) P. MAINVILLE, N.P.

M. Cléroux questionné par les membres présents, confirme sa déclaration disant que le surintendant s'enivre plusieurs fois par semaine, qu'il ne se rappelle pas le lendemain les ordres qu'il a donnés la veille; qu'il maltraite les hommes, etc. Il affirme comme les autres témoins que l'échevin Ouimet ne l'a nullement poussé à porter des accusations contre M. McGibbon.

M. Bélanger, employé au parc Mont-Royal depuis 15 ans, jure que les déclarations suivantes ne contiennent que la vérité :

Je, soussigné, Onésime Bélanger, journalier de la Cité et du district de Montréal déclare solennellement :

1o Que je suis employé comme journalier aux travaux du Parc Mont-Royal sous les ordres de Monsieur McGibbon, surintendant.

2o Qu'il est à ma connaissance personnelle que Monsieur McGibbon maltraite généralement les employés aux travaux du parc, qu'il se sert de paroles grossières et insultantes à leur égard et que moi-même j'ai été insulté plusieurs fois sans cause ni raison, par Monsieur McGibbon.

3o Que Monsieur McGibbon m'a retranché sans m'en donner la raison : la somme de 25c pour un des dimanches du mois de juillet me disant en même temps que ce serait la même chose à l'avenir.

Et je fais cette déclaration la croyant sincèrement vraie et sachant qu'elle a la même force et le même effet que si elle était faite sous serment sous l'empire de l'acte de la preuve en Canada 1893.

(Signé) O. BELANGER.

Déclaré devant moi à Montréal ce septième jour d'août mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf.

(Signé) J. A. O. LABADIE,
Commissaire C. C.
District de Montréal.

Je, soussigné, Onésime Bélanger, journalier de la cité et du district de Montréal, déclare solennellement :

1o. Que je suis employé comme journalier aux travaux du Parc Mont-Royal, sous les ordres de Monsieur McGibbon, surintendant.

2o. Que le 20 juillet dernier, alors que je prenais mon dîner, Monsieur McGibbon voulut me faire reprendre mon ouvrage ayant une heure, il me commanda alors, son fils, Robert McGibbon se lança sur moi dans l'intention de me frapper. Je me suis défendu, alors, le fils, en présence de son père, me dit qu'avant longtemps il me tirerait, cela a été dit en présence de deux autres employés.

3o. Que j'ai vu plusieurs fois Monsieur McGibbon sous l'influence de la boisson, incapable de remplir ses fonctions, alors qu'il était sur son devoir et ce, ces jours derniers et auparavant.

Et je vais cette déclaration solennelle, la croyant sincèrement vraie et sachant qu'elle a la même force et le même effet que si elle était faite sous serment sous l'empire de l'acte de la preuve en Canada 1893.

(Signé), O. BELANGER.

Déclaré devant moi à Montréal, ce quatorzième jour d'août mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf.

(Signé), P. MAINVILLE, N. P.

En réponse aux différentes questions qu'on lui pose, le témoin corrobore les accusations ci-dessus et il appuie lui aussi sur le fait que c'est de son plein gré qu'il a accusé M. McGibbon et non à la demande de l'échevin Ouimet. Ce dernier a même conseillé au témoin de ne pas faire arrêter le fils de M. McGibbon, comme il avait l'intention de le faire.

On a ajourné ensuite à vendredi de la semaine prochaine pour entendre les témoins de la défense, s'il y en a.

L'ENQUETE McGIBBON

Graves accusations portées contre le surintendant du Parc Mont-Royal.

La commission des parcs et traverses a siégé, hier après-midi, sous la présidence de l'échevin Ames, afin de procéder à l'enquête au sujet des accusations portées contre M. McGibbon surintendant du Parc Mont-Royal.

Etaient présents les échevins Stevenson, Clearihue, Ouimet, Gagnon, Lareau et Laporte.

M. T. Cardinal, avocat, demande à la commission de représenter M. McGibbon. L'échevin Ouimet s'y oppose ; mais le président fait remarquer que le comité peut permettre à M. McGibbon d'avoir un avocat, d'autant plus que M. McGibbon est un peu sourd et qu'il ne pourrait entendre tout ce qui serait dit à son sujet.

Le secrétaire, M. Jules Crépeau, donne lecture de la réponse de M. Desmarreau aux bicyclistes qui se sont plaints d'avoir été trop rigoureusement traités par la police de l'île Ste-Hélène. La "Patrie" a publié cette lettre hier. La commission décide de faire parvenir une copie de cette lettre aux intéressés.

On procède ensuite à l'enquête McGibbon, mais auparavant l'échevin Ouimet maintient son objection au sujet de l'avocat de M. McGibbon et l'échevin Lareau appuie ses remarques.

La commission décide, sur motion de l'échevin Stevenson de permettre à M. Cardinal de représenter M. McGibbon et à M. J. A. Ouimet, avocat, de représenter ceux qui portent les accusations.

DEPOSITION DE JOVITE ETHIER
Le premier témoin entendu est M. Jovite Ethier, journalier, employé au Parc Mont-Royal depuis 7 ans, sous les ordres de M. McGibbon directement. Il répète sous serment les déclarations qu'il a faites par écrit et qui se lisent ainsi :

Je soussigné, Jovite Ethier, journalier de la cité et du district de Montréal déclare solennellement :

1o Je suis employé comme journalier au Parc Mont-Royal sous les ordres de M. McGibbon, surintendant.

2o Que M. McGibbon est quelquefois, deux, trois et même quatre jours sans venir me voir et sans examiner mon ouvrage, et cependant on ne peut donner satisfaction, M. McGibbon ne sait pas l'ouvrage que l'on fait. Cependant il nous sacre, nous maudit, nous traite de gueux, de parassieux, en un mot il m'a dit ainsi qu'aux autres employés du Parc les paroles les plus blessantes et les plus injurieuses et dans le but de nous humilier et de nous blesser.

3o Qu'il est à ma connaissance personne que M. McGibbon maltraite autant les autres employés du Parc qu'il me maltraite moi-même.

En réponse à l'échevin Stevenson, témoin dit qu'il est allé voir l'échevin Ouimet, avec ses autres compagnons pour lui demander si le comité avait résolu de réduire les gages.

L'échevin Ouimet a dit non, et nous a questionnés sur l'administration du Parc.

L'ÉCHEVIN OUIMET VEUT UN STENOGRAPHE.

Ici, l'échevin Ouimet demande qu'on emploie un sténographe. Le président répond qu'il n'y a pas d'argent pour cela ; mais l'échevin Ouimet n'est pas satisfait, et il exige qu'on emploie un sténographe pour prendre les dépositions. En même temps, il proteste contre l'idée de se faire appeler "l'accusateur de M. McGibbon" ; il dit qu'il représente les ouvriers du Parc qui sont venus se plaindre à lui.

Finalement, l'échevin Ouimet consent à se passer de sténographe pourvu que les principales questions soient prises par écrit.

Le témoin Ethier continuant, dit que c'est sur les réponses à l'échevin Ouimet que les déclarations ont été faites. Le président était absent dans ce temps-là, ou il le croyait.

Le témoin déclare que ce n'est pas l'échevin Ouimet qui lui a demandé de venir chez lui.

Le témoin parlant de la mauvaise humeur de M. McGibbon, dit qu'un jour, celui-ci parle comme un gentilhomme ; un autre jour, il arrive comme un enraged et traite grossièrement les employés. Le témoin ajoute que M. Ouimet les a prévenus de ne pas se plaindre en portant de fausses accusations. A sa connaissance, il n'y a aucun homme qui contredit M. McGibbon ; tous accomplissent fidèlement l'ouvrage que le surintendant leur donne à faire.

Quelquefois, M. McGibbon paraît excité à cause de la boisson. Un jour, il a levé sa canne au-dessus de la tête du témoin, en menaçant de le frapper ; mais il ne peut dire s'il l'a vraiment frappé.

A l'échevin Gagnon, le témoin dit que M. McGibbon n'est plus dur cette année qu'il l'a toujours été.

A l'échevin Lareau, le témoin déclare que l'automne dernier il a reçu un subpoena pour venir devant le comité et comme il ne s'est pas rendu à l'enquête il a été suspendu par M. McGibbon.

En réponse à l'échevin Gallery, le témoin dit que M. McGibbon parle bon français.

LA CAUSE DES PLAINTES

Par M. Cardinal : Le témoin dit que c'est l'échevin Ouimet qui a envoyé sa petite fille chez lui pour lui dire de se rendre chez lui (échevin Ouimet) le 28 juillet. Si les gages n'avaient pas été réduits le témoin

ne se serait pas plaint. Dans sa déclaration, il n'a pas dit que M. McGibbon était souvent en boisson, parce qu'on ne lui a pas demandé. Avant d'être suspendu, le témoin avait coupé trois érables, mais c'était sur l'ordre de M. McGibbon ; c'était des arbres secs. Depuis un an, il n'a pas été question que M. McGibbon l'avait menacé avec un bâton.

Par l'échevin Ouimet : Ayant que l'échevin Ouimet ait envoyé chercher le témoin par sa petite fille, le témoin était déjà venu se plaindre à l'échevin Ouimet que les gages avaient été réduits et il a dit dans le temps que si la situation qui lui était faite par M. McGibbon ne cessait pas, il allait être obligé de quitter l'ouvrage.

DEPOSITION DE ADOLPHE CLÉROUX

Adolphe Clément, employé au Parc depuis 8 ans, est ensuite asservi. Il déclare que la déclaration suivante qu'il a faite le 14 d'août, contient la vérité :

Je, Adolphe Clément, journalier de la cité de Montréal, déclare solennellement :

1o. Que je suis employé comme journalier aux travaux du Parc Mont-Royal, sous les ordres de M. McGibbon, surintendant.

2o. Que j'ai vu plusieurs fois monsieur McGibbon sous l'influence de la boisson, alors qu'il était sur son devoir et ces jours derniers même.

3o. Que j'ai vu plusieurs fois monsieur McGibbon, surintendant, insulter les ouvriers, les maudire, les rudooyer et les maltraiter sans cause ni raison et que moi-même j'ai été insul-

té plusieurs fois sans cause ni raison par M. McGibbon.

4o. Que j'ai vu plusieurs fois monsieur McGibbon menacer avec une canne ou un bâton, les étrangers et les visiteurs au Parc Mont-Royal, et les insulter grossièrement alors qu'ils passaient sur le gazon ou cueillaient des fleurs sauvages ou des herbes.

A l'échevin Ouimet, le témoin dit que c'est quand les visiteurs cueillaient des petites fleurs sauvages sur le parc public et non sur le gazon coupé, que M. McGibbon les chassait et les insultait en leur parlant fort et en prenant une attitude provocante. Le témoin se trouvait malheureux de travailler sous M. McGibbon qui ne cessait de le rudooyer.

Hier et avant-hier encore, M. McGibbon a essayé de le faire travailler le midi avant que l'heure réglementaire fut sonnée. Cela lui est arrivé souvent. Ce n'est pas l'échevin Ouimet qui a forcé le témoin à faire sa déclaration ; il l'a faite volontairement.

Le témoin a fait du charroyage pour la compagnie de l'élévateur avec les chevaux de la corporation sur l'ordre de M. McGibbon. Le témoin jure positivement que M. McGibbon est sous l'influence de la boisson trois ou quatre fois par semaine assez pour caracoller.

Il ajoute que le fils de M. McGibbon a rudoyer un employé du Parc du nom de Bélanger.

En réponse à l'échevin Roy, le té-

moi dit que les employés de langue anglaise sont rudoyés comme les employés de langue française, par M. McGibbon.

A M. Cardinal :

Il y a quinze jours ou trois semaines que le témoin a commencé à se plaindre de M. McGibbon. Cela est venu à la suite de la réduction des gages.

C'est quand il est en boisson que M. McGibbon blasphème. Le témoin dit que souvent M. McGibbon dérisoire à cause de la boisson. Un jour il donne un ordre et le lendemain il ne se rappelle pas l'ordre qu'il a donné et il fait des reproches aux employés.

M. McGibbon a déjà levé sa canne sur le témoin.

DEPOSITION DE PETER MACKINNON

Peter Mackinnon est le témoin suivant. Il est employé régulier du Parc depuis 8 ans. Il répète sous serment les déclarations suivantes qu'il a faites le 7 juillet et le 14 d'août :

Je, Peter Mackinnon, employé de la corporation de Montréal étant démonté asservi sur les Saints Evangiles dépose et dit :

Que M. William McGibbon, surintendant du Parc Mont-Royal a nourri trois de ces chevaux avec le foin de la corporation et cela depuis l'automne dernier jusqu'au mois de mai dernier savoir jusqu'au 24 de mai 1899, et que de plus il a nourri l'un de ses chevaux (pony) avec l'avoine de la corporation depuis le 26 avril jusqu'au 22 de mai dernier, et le déposant a déclaré ne savoir signer après lecture faite.

Je soussigné Peter Mackinnon employé de la corporation au Parc Mont-Royal, déclare solennellement :

1o. Que je suis employé comme journalier aux travaux du Parc Mont-Royal, sous les ordres de M. McGibbon, surintendant.

2o. Que j'ai vu plusieurs fois M. McGibbon sous l'influence de la boisson alors qu'il était sur son devoir et se trouvait incapable de remplir ses fonctions.

3o. Que j'ai vu plusieurs fois M. McGibbon, insulter les ouvriers, les maudire, les rudooyer, et les maltraiter sans cause ou raison, et que moi-même j'ai été insulté, maltraité sans cause ni raison par M. McGibbon.

40. Que j'ai vu plusieurs fois M. McGibbon, menacer avec une canne ou bâton les étrangers et les visiteurs au Parc Mont-Royal et les insulter grossièrement alors qu'ils passaient sur le gazon ou cueillaient des fleurs sauvages ou des herbes.

C'est l'échevin Ouimet qui a envoyé chercher le témoin pour se rendre chez le notaire qui a pris sa déposition.

Le témoin sait que M. McGibbon a nourri ses poneys avec l'avoine de la corporation parce que c'est lui qui les a soignés. Il a pris l'avoine dans la même boîte où se trouvait l'avoine pour les autres chevaux de la ville. Onze chevaux étaient nourris dans la même écurie et avec la même nourriture. M. McGibbon a encore un poney dans l'écurie. La ville ne retire aucun bénéfice des poneys.

Le témoin ajoute qu'il y a huit chevaux qui travaillent régulièrement au bénéfice de la cité. Le témoin ne sait pas si M. McGibbon tient des comptes séparés pour la nourriture de ses poneys. Tout ce qu'il sait, c'est que c'est le même foin et la même avoine qui servent pour tous les chevaux indistinctement.

M. McGibbon ne lui a jamais demandé de tenir séparément compte de l'avoine ou du foin qu'il donnait aux chevaux et aux poneys.

L'avoine que M. McGibbon achète sert pour ses poneys et ses poules et était suffisante pour jusqu'au 26 avril.

En réponse à l'échevin Lareau, le témoin jure positivement que M. McGibbon est souvent sous l'influence de la boisson. "Hier soir, encore, dit le témoin, il était passablement dérangé" (Rires.)

Le témoin corrobore le témoignage des autres témoins au sujet de la chicane entre Bélanger et le fils de M. McGibbon.

Quelquefois le témoin a pris de l'avoine de M. McGibbon pour nourrir les chevaux de la corporation, mais il a remis cette avoine.

A M. Cardinal : Le témoin a eu de M. McGibbon ordre d'acheter de l'avoine chez Scott pour M. McGibbon et pour la ville en même temps. Quelquefois il n'avait pas l'ordre de M. McGibbon. Du 26 avril au 22 mai, aucune avoine n'est venue de chez Scott pour M. McGibbon. Le témoin a donné des ordres chez Scott durant cette période, mais il ne sait pas pour combien. Seulement il jure qu'il ne pouvait se faire que dans la boîte où il prenait l'avoine pour les chevaux il y eut de l'avoine appartenant à M. McGibbon.

Quand il y a de l'avoine pour M. McGibbon cette avoine est mise dans des boîtes séparées.

A l'échevin Laporte : Le témoin a fait rapport à M. McGibbon, le 26 avril qu'il n'y avait pas d'avoine pour les poneys et M. McGibbon a répondu : "Ça ne fait rien, nourrissez-les et soignez-les bien avec l'avoine de la corporation."

M. Cardinal demande si cet ordre n'avait pas été donné seulement pour nourrir la jument de M. McGibbon qui travaillait au profit de la ville.

Le témoin répond que c'était pour les poneys aussi.

A l'échevin Lareau le témoin jure positivement que sur l'ordre de M. McGibbon les poneys et la jument de celui-ci ont été nourris avec l'avoine de la ville du 26 avril au 22 mai.

Ici le président donne ordre au secrétaire de préparer les comptes de l'avoine qui a été achetée par la ville pour les écuries du Parc Mont-Royal. Ces comptes devront être produits à la prochaine séance.

C'est le témoin qui a transporté les fleurs en boîtes au restaurant McClannigan. Il a aussi plusieurs fois transporté ailleurs des fleurs coupées.

Avec des chevaux de la ville, le témoin a aussi transporté de la glace pour M. McGibbon.

Le président ne veut pas qu'on prouve ce fait parce que ce n'est pas allégé dans les déclarations.

Le témoin ne sait pas si les fleurs qui ont été apportées par lui chez M. McClannigan ont été ensuite transportées ailleurs. L'enquête est ajournée ensuite à mardi prochain, à deux heures de l'après-midi.

M'GIBBON ENQUIRY

At Parks and Ferries Committee's Special Meeting.

CHARGES ARE REITERATED

After Hearing Several Witnesses the Investigators Adjourn Session for Ten Days.

A special meeting of the Parks and Ferries Committee was held yesterday afternoon for the purpose of continuing the enquiry into the allegations against Mr. McGibbon, superintendent of Mount Royal Park. Alderman Ames presided, and there were also present Aldermen Laporte, Stevenson, Clearihue, Ouimet and Gagnon. Mr. T. Cardinal represented Mr. McGibbon, and Mr. J. A. Ouimet assisted Ald. Ouimet.

The first witness was John Prescott, who said he was an assistant gardener at Mount Royal Park, and had been there for twelve years and a half. At the beginning of June Mr. McGibbon delivered seventeen boxes of flowers and a basket containing twelve dozen cut flowers, the whole of which were prepared by employees of the corporation during working hours. He also knew that twenty-one dozen flowers were given by Mr. McGibbon to a private person for ornamental purposes. All those flowers were transplanted by employees of the park, occupying the work of two men during half a day, with a horse and cart.

By the Chairman—He did not swear to that document. He went before Mr. Mainville, a notary, but did not know he was being sworn to it. The notary asked him to permit his name to be attached to the so-called affidavit. He was amongst those employees who went to Ald. Ouimet's house to complain of wages being reduced. He had been reduced to the amount of fifteen cents per day for ten weeks ending with last Saturday. He should not have complained about the reduction, but for the fact that he was asked by others to do so. The twenty-one dozen flowers given to a "private person" were planted on ex-Alderman Peter Donovan's plot at Cote des Neiges Cemetery.

By Ald. Stevenson—"He was asked by three employees to go to Ald. Ouimet's house to see about the reduction in their wages."

IS PAID FULL WAGES.

By Ald. Laporte—"He was paid full wages from the city paymaster when he spent some time in ornamenting ex-Alderman Donovan's plot in the cemetery. He and his brother worked together on the park, and his father was in the service of the corporation at Mount Royal Park for many years. He had seen Mr. McGibbon under the influence of liquor and unfit for duty, even as recently as about a week ago. During the past two years he had seen him the worse for liquor once or twice a week on the average."

By the Chairman—He never saw Mr. McGibbon strike any one, but had heard him noisy and using insulting language when in a condition of insobriety.

By Ald. Ouimet—He had no idea the flowers delivered to Mr. McClanahan's restaurant were going to be transferred to the Richelieu Hotel. When paid he was always paid by the paymaster of the corporation, his money being placed in the ordinary official envelope, and he never received any money separately for work done from Mr. McGibbon.

By Ald. Lareau—He had knowledge of Mr. McGibbon cursing park employees, and in June last he saw him threaten a laborer with a stick.

MERELY ANSWERS QUESTION.

By Ald. Stevenson—He had not accused McGibbon of drunkenness. He had merely answered a question.

By Mr. Cardinal—He did not make any accusation of intemperance against McGibbon because he considered that of no importance. He should not have made any complaint had his wages not been cut. He lived in the same house on Mount Royal as was occupied by his father, who died nine years ago. He was keeping his mother. He took full responsibility for the house. He was not aware that a laborer living on Mount Royal park had his wages cut fifteen cents per day, being charged for neither water nor other taxes.

By the Chairman—McGibbon ordered him to plant the seventeen boxes at McClanahan's place. It had been a general custom for years to take flowers to that restaurant. He was not aware McGibbon had built a greenhouse, 100 feet in length, at his own expense.

NO BEARING ON CASE.

Ald. Ouimet rose to order, and the chairman ruled that this matter had nothing to do with the case. He said he must rule out of order anything tending to show the city was under a debt of gratitude to Mr. McGibbon. That was an old matter.

At this point the chairman instructed the secretary to produce at the next meeting of the committee a list of laborers employed at Mount Royal Park, showing the amount of wages received by each since the 1st of January last, and who reside in the park demesne.

Ald. Clearihue added that the agreement between the council and Mr. McGibbon be produced at the same time.

FRED. ETHIER TESTIFIES.

Mantail, otherwise known as Fred. Ethier, a laborer, also deposed to having seen McGibbon under the influence of liquor when on duty, insulting the workmen, cursing and ill-treating them, threatening strangers and visitors in the park with a stick, and insulting them when they walked on the grass.

By the Chairman—His wages were "cut" twenty-five cents for one Sunday.

By Ald. Stevenson—The people "insulted" were those who broke the by-laws by plucking flowers or breaking twigs.

By Ald. Laporte—He also was at the house of Ald. Ouimet, where he

made his affidavit before Mr. Mainville, the notary.

By Ald. Clearihue—He heard young McGibbon threaten to shoot Belanger, in the presence of several witnesses.

Ald. Lareau said young McGibbon, who was not an employee of the city, should be removed from the park altogether.

MEMBER OF THE FAMILY.

Ald. Stevenson—if he is a member of Mr. McGibbon's family.

Ald. Lareau—Certainly, if he threatens to shoot our employees.

The chairman pointed out that Mr. McGibbon, by his latest agreement with the council, was not allowed to keep any private animals on the park.

By Mr. Cardinal—Witness stated that he was sworn in as a private constable, and his badge had been taken from him by Mr. McGibbon because he was alleged to be drunk in the park. He admitted having partaken of drink, but denied that he was really intoxicated.

Dumas Cleroux, another laborer, made an exactly similar declaration to that of Fred. Ethier.

M'GIBBON INQUIRY

Gazette, 9th Sept. 1899.

Begins Before the Parks and Ferries Committee.

BOTH SIDES ARE DEFIANT.

Witnesses Give Evidence Having Bearing on Charge Against Superintendent of Mount Royal Park.

The investigation into the charges against Mr. McGibbon, superintendent of Mount Royal Park, begun yesterday afternoon, at a special meeting of the Parks and Ferries Committee. Ald. Ames presided, and there were also present Ald. Lareau, Stevenson, Ouimet, Clearihue, Laporte, and Gagnon. The aldermen present who were not members of the committee, were Ald. Roy, Ekers, Paquette, Prenoveau, Beausoleil, M.P., Marsolais, and Gallery. Mr. Ethier, city attorney, was also in attendance.

Mr. T. Cardinal, advocate, appeared to assist Mr. McGibbon, in conducting his defence, and Ald. Ouimet, was attended by his brother, who is also an advocate.

At the outset of the proceedings, Ald. Ouimet objected to Mr. Cardinal's presence, but was warmly rebuked by Ald. Stevenson for inconsistency, and the chairman reminded the committee that it was unanimously decided at their last meeting, that as Ald. Ouimet was being coached by his brother, Mr. McGibbon should be accorded the privilege of legal assistance if he desired it. Of course, it was competent for the committee to rescind their previous resolution. If they did so, all lawyers would have to retire, who were not citizens; but Mr. Cardinal would have the right as a citizen to remain and assist Mr. McGibbon. It was thought, too, as Mr. McGibbon, was rather deaf, he should have the benefit of legal assistance, so that the case could be properly watched.

Ald. Lareau then moved to reconsider the resolution, permitting legal assistance to Mr. McGibbon, but this motion was lost, only Ald. Ouimet and himself voting for it. The inquiry then proceeded.

EVIDENCE IS DAMAGING.

The first witness was Jovite Ethier, who said he had been a workman at Mount Royal Park for the past seven years, under the direction of Mr. McGibbon. He stated that Mr. McGibbon had sometimes been two, three, and even four days, without seeing him, and without examining his work; and yet it was impossible to give him satisfaction, while McGibbon was not aware of the work the men did, yet he cursed them, called them rascals and lazy fellows, and used the most insulting language to him as well as to the other employes in the park, with the intention of humiliating and shocking them. He personally knew that Mr. McGibbon also ill-treated other employees in the park.

By the Chairman—"He was asked to make his declaration by Ald. Ouimet. It was written at Ald. Ouimet's house, and was signed and sworn before Mr. Notary Mainville, in the presence of seven other witnesses, who made similar declarations at the same time and place."

By Ald. Stevenson—"The reason why he and the others went to see Ald. Ouimet was because Mr. McGibbon had reduced their pay from a dollar and a quarter to one dollar a day, and knowing Ald. Ouimet was on the Park and Ferries, they went together to enquire of him whether their pay had been reduced by resolution of the committee. Ald. Ouimet informed them that no such resolution had been passed. Being a member of the committee, he and his confreres felt compelled to reply to his queries, and that was how the declaration came finally to be made."

OUIMET CREATES A SCENE.

At this point, Ald. Ouimet created another scene by demanding that the evidence be taken by a stenographer, and insisting that justice could not be done without one.

The Chairman pointed out that the secretary would take down all that was necessary.

Ald. Ouimet refused to be pacified, and excitedly declared that Ald. Stevenson had wrongly accused him of being Mr. McGibbon's accuser.

Ald. Stevenson repeated that Ald. Ouimet certainly was the accuser in the case.

Ald. Ouimet demanded that Ald. Stevenson withdraw the objectionable accusation; and the latter retorted that as the whole city knew it it was of no use withdrawing it.

Ald. Lareau and Ouimet joined in the demand for a stenographer, and on a vote being taken this motion was lost.

The Ouimet-Stevenson incident still blocking the way, the chairman suggested Ald. Stevenson should apologize and withdraw; but his only called forth the exclamation—"No; I make no apology for stating the truth at any time. I do not want trouble, with any member, and will withdraw the words if they are objectionable to Ald. Ouimet, but I will not apologize."

PROCEED WITH EVIDENCE.

The evidence was then proceeded with, and in reply to the chairman, he said they did not formally complain to him of the reduction in their wages, because he was out of town at the time.

By Ald. Ouimet—"Ald. Ouimet had never asked him to go to his house. He complained he and other laborers had been maltreated by Mr. McGibbon. One day he would go to him and meet him like a gentleman, and the next day he would come up like a madman, using bad language. On one occasion, McGibbon raised his stick as if to strike him. On that occasion McGibbon snelt of liquor, and was very excited."

Cross-examined by Mr. Cardinal, witness said Ald. Ouimet sent one of

his girls to ask him to go to his house. He admitted having for four days snubbed McGibbon by ignoring him when he saw him. Witness was once suspended by McGibbon because he did not attend, as requested, the enquest a couple of years ago. He should not have complained at all about McGibbon if his wages had not been reduced. The reason he did not mention in his declaration that McGibbon was in the habit of getting under the influence of liquor was because he was not asked the question.

WAGES ARE STOPPED.

By Ald. Ouimet—"He had been to complain about the stoppage in his wages before the occasion on which Ald. Ouimet sent a girl bidding him go to his house."

At the close of his evidence the witness said he hoped it would not create any ill-feeling between Mr. McGibbon and himself or cause any change in his employment.

The Chairman—"Oh! no."

Adolphe Cleroux said he had been employed for eight years as an occasional laborer at Mount Royal Park. He had several times seen Mr. McGibbon under the influence of liquor when on duty, and even during the last few days, prior to the 14th of August. He had several times witnessed McGibbon insulting the workmen, cursing them and ill-treating them, without any cause or reason, and he had personally been insulted and cursed several times without cause or reason. He had seen him threatening with a stick strangers and visitors in the park, and insulting them, when they walked on the grass or gathered wild flowers or herbs.

FOR VIOLATING THE RULES.

In reply to Ald. Stevenson, he admitted the stick was only brought in evidence before visitors when the latter had been violating the rules of the park by illegally plucking flowers or herbs. Yesterday and on the previous day McGibbon had tried to get the laborers to commence work before their right time.

By Ald. Ouimet—"He made his sworn declaration of his own free will. He had used the horses and carts of the city corporation by Mr. McGibbon's orders to assist in the work of the Mountain Park Incline Railway. He put in four hours' work for the elevator company at the expense of the corporation. McGibbon nearly had a fight in the stables on one occasion and was prevented by his own son."

By Mr. Cardinal—It was when McGibbon was under the influence of liquor that he swore at the men. Many times he could not walk very well and smelt of whiskey. When he was intoxicated he would give certain orders, they would be executed and the next day he would complain of the work being done, denying that he had ordered it.

FEEDS PONIES ON HAY.

Peter MacKinnon said he had been in the employment of the corporation at Mount Royal Park for eight years. Mr. McGibbon fed three of his ponies on hay belonging to the corporation from last fall to the 24th of May, and that he fed one of those ponies on corporation oats from the 26th of April to the 22nd of May last. He worked under the constant supervision of Mr. McGibbon.

By Ald. Lareau—"Eight horses were kept at work at the park, one of them belonging to Mr. McGibbon which worked for its board; but the city got no benefit from the ponies. In the summer the ponies were in a field adjoining the city property, but the food was thrown or taken to them just the same as when they were on the corporation property."

In reply to Ald. Ekers, he said he was ordered to take the food to the ponies.

"HE WAS PRETTY BAD."

In reply to Ald. Lareau, who asked the witness when he last saw Mr. McGibbon under the influence of liquor, he replied with alacrity: "Last night he was pretty bad." He was present on one occasion when Mr. McGibbon's son threatened to shoot Onesime Belanger, another witness.

A lengthy cross-examination ensued with a view to showing that the oats used for feeding Mr. McGibbon's ponies had been ordered for that purpose, and did not belong to the city, but the witness insisted that his statements were true generally, although he was rather contradictory in some places, and hesitating in others.

Ald. Ouimet and Ald. Lareau were each making interpolations during the cross-examination of this witness when Mr. Cardinal warmly observed that this was not a case affecting discipline, but it was a case of larceny against Mr. McGibbon, and he wanted to show what sort of a witness it was on whom they were asked to rely to prove the charge. He said his client admitted that the city's hay and oats were used to feed one pony which worked for the corporation free; but he denied that the three ponies were fed on anything but fodder purchased at his own cost.

NEGLIGENCE IS ADMITTED.

The witness admitted that though constantly told to take account of the oats purchased from Mr. Scott, he had neglected to do so. He admitted, also, that Mr. McGibbon might have purchased some of the oats ordered from Scott's, and which he (witness) carted up. At one time Mr. McGibbon had oats of his own, but since the city had paid for the horses' keep he had not had any, and his ponies had been fed out of the city bin. Witness then stated that he always brought up five bags of oats at a time—never any other number.

The chairman at this point instructed the secretary to furnish the committee at their next meeting with the invoices showing the quantity of oats purchased from the 1st of January last for use at Mount Royal.

By Ald. Ouimet—Witness said he took ten or twelve dozen flowers by Mr. McGibbon's orders to Mr. McClanigan's restaurant, where they were used in the yard, and around the house. He also took a lot of cut flowers to the same place.

A statement thrown out by Ald. Ouimet that witness carted ice last winter to Mr. McGibbon's stables was scouted as being too paltry for notice, and the statement was ordered to be struck out of the depositions. At this point the further hearing was adjourned until next Tuesday, at 2 o'clock.

Ses amis tombés, il eut l'honnêteté de décliner leurs successeurs, ses adversaires, de leur retour aux droits d'un tarif protecteur.

Ce fut aussi dans "Le Bien Public" que parurent les articles contre "l'influence indue" sujet qui fit du bruit en son temps et qui rentra tôt ou tard, sous une forme ou sous une autre,

A la suite de ces diverses campagnes, fatigué par le travail, quelque peu découragé de l'inutilité de ses efforts et de l'indifférence des esprits dont il attendait plus et mieux, il accepta une fonction publique à Ottawa : Traducteur des votes et délibérations de la Chambre des Communes.

Il occupa deux ans ce poste, s'efforçant vainement d'étouffer l'homme sous le rond de cuir du fauteuil du fonctionnaire ; il ne put y réussir, donna sa démission, revint plaider des causes à Montréal, où pour se maintenir en haleine et conserver ses moyens, tout en servant son idée, il fonda "La Tribune".

Ce jour là, L. O. David eut enfin son organe, son journal à lui.

Avoir un journal à soi ! ce rêve de tous les journalistes, il le réalisait enfin.

La feuille n'avait qu'un modeste format, elle ne paraissait qu'une fois par semaine, mais qu'importe ; cela suffisait à l'indépendance de l'écrivain et aux besoins de sa cause.

Du haut de cette "Tribune", il s'adressa au pays, et fit appel à ses compatriotes, sans distinction de parti, leur réchitant, la nécessité et les avantages d'un union politique, qui, sous le nom de "coalition" devait réunir en un soudé faisceau, tant à Québec qu'à Ottawa, les forces éparses d'une nationalité inquiétante et faible si elle est divisée, mais assurée d'un rôle prépondérant si elle ne forme, sous des chefs reconnus, une âme et qu'un corps.

Idée généreuse et féconde, dont M. L. O. David a été l'apôtre dévouée et onvaincu.

Vous vous rappelez ce féroce César qui souhaitait une seule tête au genre humain afin de l'abattre d'un seul coup. Eh bien, M. David, formant le vœu contraire, désirait que le Bas-Canada eût qu'un cœur, qu'une foi politique, pour rester fort et lutter pied à pied, avec des adversaires toujours unis lorsqu'il s'agit d'attaquer nos plus chers intérêts.

Le lecteur connaît hélas ! les résultats de cette croisade ; mais nous espérons voir s'accomplir quelque jour ce qu'un grand nombre ont inconsidérément traité d'utopie.

Cette courageuse "tribune" est morte, mais le tribun survit ; c'en est assez pour croire et espérer.

Au courant des labours quotidiens de cette ingrate carrière de journaliste, M. David ne se contenta point de paroles ; souhaitant à payer de sa personne, il se jeta dans la mêlée électorale, et, en dépit, plutôt à cause de son honnêteté, fut autre fois vaincu.

Voici la liste de ces défaites :

817. — Hochelaga—Chambre locale—contre M. L. Beaubien.

873. — Laval—Chambre des Communes—contre M. A. Ouimet.

875. — Hochelaga—Chambre locale—contre M. L. Beaubien.

878. — Hochelaga — Chambre des Communes—contre M. A. Desjardins.

En présence de ce acharnement de la sinécure, on ne peut que citer la devise

connue : Honneur au courage malheureux !

M. David n'a point lieu de désespérer, car l'honorable T. Fournier, juge de la Cour Suprême, ancien ministre, a subi neuf défaites avant d'arriver en Chambre.

En Angleterre, les hommes les plus éminents dans la politique ont eu plus d'une fois à compter avec le caprice des suffrages populaires.

Une chose à considérer, et sur laquelle nous devons insister, car elle démontre ce que nous avons annoncé : l'unité de conduite et de vues, la sincérité des convictions chez M. David, ce sont ses apparitions périodiques sur la scène. Il ne se montre qu'aux jours difficiles, lorsqu'il juge qu'il y a péril en la demeure.

Le projet de la Confédération ; l'établissement du chemin de fer du Pacifique ; la question des écoles du Nouveau-Brunswick, etc., voilà les causes qui le font sortir des rangs et inspirer sa verve, soit dans le journal, soit sur les hustings.

Fidèle à la même idée, constant dans ses efforts pour y atteindre, M. David fut l'organisateur de la splendide démonstration nationale de la St-Jean-Baptiste de 1874, qui attira à Montréal un immense concours d'étrangers et plus de cent cinquante sociétés canadiennes-françaises de toutes les parties des Etats-Unis.

Bien que l'âme de cette manifestation, il eut la modestie de ne prendre pour lui ni grade, ni titre. Il se contenta de regarder, comme un simple habitant, défilé le cortège, frissonnant d'émotion, pleurant presque de joie, à la vue des étendards, des bannières qui parcouraient, musique en tête, les rues de la métropole du Canada.

Il se dissimule et se cache pour jouir du bien qu'il a fait, comme d'autres s'exhibent et se montrent, à seule fin de profiter du mérite d'autrui.

D'une susceptibilité de jeune fille, il se replie comme uno sensitive à la moindre allusion plaisante à ses convictions.

Une anecdote à ce propos. C'était le 24 juin, 1882. M. Gustave Drolet, à l'occasion de la visite au Canada du général Charrette, son ancien colonel aux zouaves pontificaux, donnait en son honneur un dîner gala à sa magnifique résidence de la rue St-Denis.

M. David, qui le matin de ce jour venait d'être père d'un garçon, son neuvième enfant, se trouvait au nombre des convives.

Au dessert, le général s'offrit à être le parrain du nouveau-né. À cette proposition, M. David, préoccupé des réflexions que le public pourrait faire s'il acceptait, évita de répondre ; ce que voyant, Mme la marquise de Charette, comprenant peut-être les motifs du silence paternel, éleva une coupe de champagne, disant qu'elle se déclarait marraine du bébé, à qui elle donnait le prénom d'Athanase, celui du général, son mari.

Le refus d'une si illustre parenté pour son fils, montre la délicatesse de sa nature, et un souci par trop farouche des réflexions du populaire.

M. David est en outre un écrivain de talent. La série de ses Biographies Canadiennes comprenant des illustrations du temps passé ainsi que des célébrités contemporaines, constitue une œuvre d'un grand mérite, où la couleur et le coloris du style, le disputent à la variété, à l'exactitude des faits et à la judicieuse appréciation des hommes et des choses.

"Les Patriotes," récit des événements de 1837-38, est une œuvre d'un caractère particulier, pleine d'intérêt, de mouvement et de sympathie.

C'est une légende, prétendent les uns. Peut-être ; mais l'Illiade et l'Odyssée sont aussi des légendes, et quelle histoire vérifiable vaut ces merveilleuses impostures !

Une personne nous disait un jour en parlant de cet ouvrage : "Si l'insurrection de 1837-38 n'avait pas existé, M. David l'aurait inventée. Chose possible encore, tout en faveur de son patriotisme et de son imagination.

Mais l'insurrection a existé, et M. David a élevé un monument aux combattants et aux victimes de ces troubles.

C'est du même sentiment que procède sa souscription en faveur de Mme veuve de Lorimier, souscription dont il prit l'initiative et la direction.

M. David porte le nom d'une race illustre, destinée dans les secrets de Dieu à l'accomplissement des prophéties qui ont amené le plus grand changement que l'humanité ait jamais vu s'accomplir.

Jeune, il renversait Goliath et délivrait sa patrie.

Pourquoi ne croirions-nous pas qu'un de ses descendants remplira le rôle que l'âge aurait voulu jouer ? Quant à lui, n'eût-il été qu'un précurseur, ce serait assez pour sa gloire et sa conscience.

Qu'il ait seulement, fut-ce à son lit de mort, la vision de la délivrance et de la prospérité de son peuple, il sera payé au centuple de ses peines et de ses épreuves.

Et nous, ses compagnons et ses amis ne lui souhaitons pas d'autre récompense, convaincu qu'elle suffira à son ambition et aux plus chers désirs de son cœur.

Un mot, d'ailleurs, résume l'homme, le journaliste, l'auteur et l'avocat. Dans le Bas-Canada, ce mot vaut à lui seul tous les honneurs et tous les titres : c'est celui de patriote.

A. ACHINTRE.

M. Achintre semblait prévoir à l'époque où il écrivait les lignes qui précèdent, que la carrière de M. David n'était pas finie.

A cette époque, M. David était à la tête de l'une des plus belles clientèles du Barreau de Montréal. Il était surtout l'avocat recherché par les ouvriers.

De 1882 à 1887, il plaida plusieurs causes qui eurent du retentissement. Il fit entre autres payer des sommes considérables à la compagnie du Pacifique pour des centaines et des centaines d'ouvriers qui avaient travaillé à la construction du chemin.

M. David ne s'occupait alors que de l'exercice de sa profession. Il avait même cessé d'écrire, lorsque la seconde insurrection du Nord-Ouest et le procès de Riel le firent sortir de son calme.

Il entreprit d'agiter le peuple pour trouver les moyens d'envoyer MM. Fitzpatrick et Lemieux à Regina, pour y plaider la cause de ce pauvre malheureux, et pour faire signer des pétitions en sa sauveur.

Il engagea des conservateurs comme MM. DeLorimier, Duhamel, Charles Champagne à se joindre à lui, et ils organisèrent une croisade dont les résultats furent immenses.

La fatigue qu'il éprouva dans cette campagne lui causa une maladie sérieuse qui faillit avoir de graves conséquences. Mais le peuple ne l'avait pas oublié ; aux élections provinciales de 1886, il fut forcé de se porter candidat dans

Montréal-Est contre l'hon. M. Taillon. Jamais élection ne fut plus enthousiaste. Il fut élu par une grande majorité.

Dans la législature, M. David se constitua de nouveau le champion des classes ouvrières. Il parlait constamment sur ces questions et il présenta plusieurs projets de loi pour protéger les gages et les meubles des ouvriers.

En 1890, malgré les instances de ses amis, il refusa de se laisser porter de nouveau candidat.

En 1891, M. Laurier triompha de ses répugnances et le fit porter candidat pour les Communes. Il fut battu grâce aux efforts réunis de tous les manufacturiers qui avaient peur alors du programme des libéraux, relativement au tarif, et aussi des propriétaires mécontents des lois qu'il avait fait passer pour la protection des ouvriers.

En 1892, sa santé laissant à désirer, il accepta la position de greffier de la cité de Montréal.

Ce fut une retraite dont toute la nation a bénéficié.

C'est en effet, depuis cette époque que M. David a écrit les "Deux Papineau" "La mission du clergé", "Mes Contemporains," et "L'Union des deux Canadas" qu'il vient justement de publier.

M. David n'a pas parlé depuis en public. Ses médecins le lui ayant interdit à cause d'une maladie de la gorge qu'il contracta dans les élections et surtout dans la campagne en faveur de Riel.

M. David a cependant fait des conférences qui ont fait beaucoup de bruit et qui ont été chaudement appréciées, aux Etats-Unis comme au Canada.

Elu, en 1886, président de l'association St-Jean-Baptiste, il fut réélu chaque année jusqu'en 1893.

C'est lui qui inspira à cette société l'idée de construire cet immense édifice, à Montréal, que l'on appelle le Monument National.

C'est grâce à lui si cette société est aujourd'hui en état d'y donner des cours publics d'instruction technique, de mécanique, d'histoire, etc., et de favoriser les lettres et les arts.

C'est là une œuvre dont les résultats pratiques commencent déjà à se faire sentir, mais dont on ne pourra saisir que plus tard toute la portée patriotique.

M. David a refusé, l'année dernière, la position de lieutenant-gouverneur des Territoires du Nord-Ouest.

Il répondit à M. Laurier, son compagnon le plus intime, des quarante dernières années, qu'il avait à soutenir une grande famille, neuf filles et un garçon ; qu'il n'était pas riche et qu'il avait beaucoup plus besoin d'argent que d'honneurs.

Voilà pourquoi M. David est resté greffier de la cité de Montréal, avec un traitement qui lui donne le confort sans la fortune.

seen McGibbon six days every week, sometimes in the morning and sometimes in the afternoon or evening. About six or seven years ago Mr. McGibbon gave him four or five trees, but for the past two years he had only received a load of manure from Mr. McGibbon. He had never received any plants or flowers from city employees and they had never planted his garden or done anything to it. He bought his plants and flowers from Mile End and paid for what he wanted.

Mr. Charles Wotherspoon, of 59 Victoria street, a bank clerk, said he visited the park three or four times a week in summer and about twice a week through the remainder of the year. He was in the habit of driving along the park. He always found him steady and obliging and the roads and park generally were well looked after by Mr. McGibbon.

In reply to Ald. Ouimet, Mr. Wotherspoon said he had come voluntarily as a witness in justice to Mr. McGibbon. There was a portion of roadway which had not previously been repaired, which, during the last two years, had been put into good condition.

Mr. William Mann, president of Mount Royal Incline Railway, had been acquainted with Mr. McGibbon for forty years and never saw him neglecting his duties, discourteous to visitors, uncivil to his employees, or under the influence of drink.

By Ald. Ouimet—He had had a drink or two with Mr. McGibbon, but there was a long time between drinks. (Laughter.) He had never had any complaints from passengers on the railway concerning Mr. McGibbon. He had heard of him speaking roughly to people who had been picking flowers.

Ald. Stevenson—That was his duty. Mr. D. R. McCord an ex-alderman of the city, said he resided adjoining the park, and it would have been very difficult to have found a man to have administered the park better than Mr. McGibbon.

By Ald. Lareau—The trees round his residence were living before Mr. McGibbon was born (laughter), so that he could not have received them from Mr. McGibbon. Anyone who said he had had any trees planted by Mr. McGibbon stated what was a myth.

ANOTHER SCENE.

Mr. J. A. Molson said he had charge of a souvenir stall in the park on the elevator stand, and during the last three years had seen Mr. McGibbon several times daily. As a ratepayer and a witness, he considered the park a credit to the ranger. He had never seen him under the influence of liquor.

Ald. Lareau asked Mr. Molson whether he had been under the influence of liquor, and this led to a scene of indescribable confusion, in the course of which Mr. Molson informed both Ald. Ouimet and Lareau that he had never been intoxicated in his life, and could go into better society in Montreal than probably some members of the committee. This acted like a "red rag to a bull," and Ald. Lareau rose to the dignity of the occasion, claiming that he had a right to ask the question, while the chairman expressed the hope that witnesses would be treated with courtesy.

Ald. Clearihue said that while he did not object generally to Ald. Lareau's questions, had he asked him whether he drank much he should have given him a rough answer.

Ald. Lareau said if he was asking what was out of order, Mr. Cardinal, Mr. McGibbon's attorney, would object to the question.

Appealed to, Mr. Cardinal said he had been so repeatedly rebuffed when objecting to irregular questions, he had grown tired of objecting.

Colonel Stevenson—should think so. If I have spoken at any time, Ald. Lareau and Ouimet have jumped on me like a dog on a cat.

Ald. Clearihue said, except when Ald. Lareau asked his last question, he thought his queries had been very moderate and fair; but if he had been asked such a question as Ald. Lareau asked Mr. Molson he would have given him a very rough answer. (Heavily, hear.)

Ald. Ouimet persisted in asking Mr. Molson whether he had ever been under the influence of drink; when stamping his foot, and "looking daggers" at his questioner, the gentleman replied: "No, and the man, if he is a man, who says so, is a liar."

This raised the heat of debate and when Ald. Ouimet was called to order, and retorted, "I can prove it," Mr. Molson resented the insult, and treated the impetuous and persevering alderman to a withering look of contempt. Ald. Ouimet smoked on, and smilingly observed that he was prepared for Mr. Molson's vengeance.

Mr. Molson enquired of the committee who his accuser was, and on being informed it was "Mr. Alderman Ouimet," with dramatic gesture he exclaimed a long-drawn "Oh!" and appended the information that as he resided in the same ward he would deal with Mr. Ouimet at the next election.

After Mr. Molson's withdrawal from the room, the Chairman exclaimed: "Be decent to the witnesses, for goodness' sake," and Mr. David Jones was ushered in. He said he was employed as blacksmith at the park, and had done considerable work for the Elevated Railway; but it had been when he was not working for the city.

After a lengthy hearing, the enquiry was adjourned for a week, when Mr. McGibbon will be examined, and rebutting evidence may be adduced.

Réponse—Je ne puis le dire exactement, mais je crois savoir que le parc nous coûte jusqu'ici qu'un million et demi, y compris les frais d'administration. C'est très peu de chose.

Question.—Vous n'avez pas suivi les travaux qui se font tous les ans, comme auraient pu le faire ceux qui sont chargés de l'administration?

R.—Non, mais j'ai vu toutefois ce qui s'est fait et je considère que M. McGibbon a eu beaucoup de mérite.

Q.—Allez-vous souvent sur le parc?

R.—Une fois par semaine à peu près.

Q.—Quand on a voté \$20,000 de crédits pour le parc, savez-vous ce qui a été fait de cet argent?

R.—Je ne le sais pas exactement, mais j'ai toujours cru que M. McGibbon faisait son devoir. Je n'ai jamais lementé avec lui, mais je crois connaître ses qualités et ses défauts.

Q.—Vous devez savoir, alors, qu'il fait usage de boissons enivrantes?

R.—Je ne l'ai jamais vu en état d'ivresse, mais quand même il prendrait de la boisson, est-ce que vous n'en prenez pas vous aussi? (Rires), est-ce que

L'ENQUETE MCGIBBON

Comment on se traite entre voisins

LE SURINTENDANT DU PARC PRÊTE DES OUTILS

A la compagnie du chemin de fer incliné

ET LA COMPAGNIE PAIE M. McGIBBON DE RETOUR

Un témoin se fâche et l'échevin Ouimet le fait mettre à la porte

Le comité des Parcs et Traverses s'est réuni, hier après-midi, pour continuer l'enquête McGibbon. La séance a été longue; elle a duré trois heures et demie. Ce n'était pas tout à fait aussi intéressant, que l'audition de "Faust" au Majesté, mais de temps à autre, l'assistance fut dédommagée par de petites scènes fort drôlatiques qui arrivaient à point pour empêcher de perdre courage. L'échevin Ames présidait. Etaient présents les échevins Laporte, Ouimet, Lareau, Gagnon, Stevenson et Clearihue, ainsi que M. A. Ouimet et Cardinal, avocats. Les témoins étaient tous appelés pour la défense. Le premier entendu est

L'EX-MAIRE McSHANE

En réponse à M. Cardinal il dit: "J'ai été maire de Montréal pendant deux ans et échevin pendant 20 ans. Je ne parle pas, bien entendu, de l'autre élection à la mairie, que l'on m'a volée (rires). Je connais M. McGibbon depuis 40 ans. En ma qualité officielle de maire et de membre du conseil j'ai visité le parc Mont-Royal souvent. J'y ai vu M. McGibbon à ses devoirs journaliers et jamais de ma vie je n'ai remarqué qu'il fut en boisson. A part ce que les journaux ont rapporté, je n'ai jamais même entendu dire qu'il fit usage de liqueurs enivrantes. Dans mon opinion, il a toujours été un serviteur fidèle. Pendant ces deux dernières années, je crois que le parc a été aussi bien tenu que par le passé. M. McGibbon, selon moi, administre les affaires du parc avec le peu d'argent qu'il a à sa disposition, d'une manière qui lui fait honneur.

L'échevin Ouimet. — Vous dites que M. McGibbon a peu de fonds à sa disposition, savez-vous quelle somme lui est donnée tous les ans?

tous nous n'en prenons pas, plus ou moins?

Ici l'échevin Stevenson intervient. Il trouve le questionnaire de M. Ouimet long et oiseux et il menace de s'en aller à cinq heures, que l'on ait fini ou non.

L'échevin Ouimet. — Si M. Stevenson veut s'en aller, il est absolument libre de le faire; nous pourrons facilement se passer de lui.

L'échevin Stevenson, excité: — Si l'on continue à accabler les témoins de questions aussi pénibles, on n'en finira plus.

L'échevin Ouimet: — Il y a une chose certaine, c'est que si on laissait faire M. Stevenson, l'enquête finirait fort vite. Il ne paraît pas anxieux de se renseigner.

En réponse à M. Ouimet, l'hon. M. McShane dit que cet été il est allé 4 ou 5 fois au parc avec sa famille; l'an dernier, il y est allé de 10 à 15 fois, et il a vu M. McGibbon soit à pied, soit en voiture, soit à cheval.

Comme il est connu que M. McGibbon ne monte pas à cheval, depuis plusieurs années, M. Ouimet insiste pour faire dire au témoin, s'il l'a vu une, deux fois, ou plus à cheval depuis deux ans.

M. McShane répond qu'il a vu M. McGibbon à cheval, mais il ne peut pas dire précisément combien de fois, ni depuis combien de temps. Il ne lui est jamais venu à l'idée naturellement de marquer cela sur son journal, et il ne parle que de mémoire.

M. JAMES SIMPSON

gérant du chemin de fer incliné de la montagne, dit: "Je connais M. McGibbon, depuis 13 ans. Je le rencontre trois ou quatre fois par jour; je ne l'ai jamais vu en état d'ébriété. Je n'ai jamais remarqué qu'il était grossier envers les étrangers ou qu'il maltraitait ses employés. En autant que je puis en juger, il remplit bien ses devoirs, bien que je ne sois pas partout sur le parc pour examiner ce qui s'y passe."

M. Cardinal: — Est-ce que M. McShane, un des employés de la ville n'a pas travaillé quatre heures, une fois, pour la compagnie, et expliquez comment?

Rép. — Il y avait en haut de notre élévateur, trois ou quatre charges de sable dont nous n'avions pas besoin. Je les ai offertes à M. McGibbon pour la serre de la ville, à condition qu'il les fit transporter. C'est ce qu'il a fait. Dans une autre occasion, j'ai demandé à M. McGibbon comme faveur, de faire transporter, par ses voitures, quelques pièces de bois, du pied de l'élévateur au sommet, à titre de service entre voisins.

Tous les employés du parc, ainsi que les membres de leurs familles, et M. McGibbon, lui-même, sont admis gratuitement sur le chemin de fer incliné.

Ici, un petit incident déride encore une fois l'auditoire:

Parlez-vous français, M. Simpson? demande l'échevin Ouimet?

— Non, monsieur, pas du tout, répond le témoin, en bon français, et du meilleur accent. (Rires). M. Ouimet questionne alors en anglais.

Q. — "M. McGibbo ne vous a-t-il pas déjà rendu beaucoup de services ?
R. — Pas plus que ceux que je viens de signaler.

Q. — M. McGibbo ne vous a-t-il pas donné quelque chose appartenant à la corporation ?

R. — Il m'a donné une pièce de bois et un morceau de fer.

Q. — N'avez-vous pas reçu beaucoup d'autres choses ?

R. — Non.

Q. — N'avez-vous pas reçu l'un des bassins en fer (tank) de la corporation ?

R. — Oui, je me rappelle qu'il y a 4 ou 5 ans, la compagnie a emprunté un de ces bassins et elle l'a remis. Nous n'avions pas d'eau sur la montagne, et nous avons fait fondre de la neige dans ce bassin, pour nous en procurer.

Q. — N'avez-vous pas eu ce bassin chez vous pour votre usage personnel ?

R. — Non, monsieur.

Q. — N'avez-vous pas reçu des paquets de patates et des charges de bois de M. McGibbo ?

L'échevin Stevenson s'oppose à cette question disant que M. McGibbo est autorisé à cultiver à son bénéfice, le potager près de sa résidence, et qu'il peut faire ce que bon lui semble des légumes qu'il récolte.

L'échevin Ouimet au témoignage : — "Avez-vous vu déjà M. McGibbo prendre de la boisson ?

R. — Oui.

Q. — L'avez-vous vu déjà sortir du bureau de votre compagnie, sur la montagne, un peu en boisson, et ne savez-vous pas que c'est là qu'il se grise souvent ?

R. — Je n'ai jamais vu M. McGibbo ivre, ni là ni ailleurs."

L'échevin Laporte — Pourrait-il se faire que M. McGibbo ait pu être ivre et que vous ne vous en fussiez pas aperçu ?

R. — C'est possible, mais tout de même, je crois que je m'en serais aperçu. Dans tous les cas, je ne l'ai jamais vu sur le parc ou ailleurs, vaciller sur ses jambes."

L'échevin Lareau — Est-il vrai que l'ouvrage de forge de la compagnie est fait par le forgeron de la ville ?

R. — Non, mais il arrive souvent que nous empruntons des outils et des matériaux de M. McGibbo, et nous rendons aussi les mêmes services à M. McGibbo, quand il a besoin de quelque chose qu'il n'a pas sur le parc. Il y a ainsi échange de bons procédés."

M. JOS. M. SMITH

préposé à la vente des billets sur le chemin de fer incliné, dépose comme suit : "Je connais M. McGibbo, et je le rencontre deux ou trois fois par jour; mais, je ne l'ai jamais vu ivre. Il est toujours à ses devoirs et je ne sache pas qu'il ne soit pas convenable avec les visiteurs. Nous rendons beaucoup de services à M. McGibbo, pour la ville, mais je ne sais pas si M. McGibbo en rend à la compagnie. Je le vois tous les jours à la ferme Fletchier."

L'échevin Ouimet — N'est-il pas vrai que vous avez été une semaine entière sans voir M. McGibbo ?

R. — Je ne puis pas jurer; je ne m'en rappelle pas.

Q. — Est-il possible que M. McGibbo vienne sans que vous le voyiez ?

R. — Je ne le nie pas, mais je ne puis le jurer."

M. WM. CLARK,

employé au chemin de fer incliné : "Je vois M. McGibbo tous les jours, quelquefois deux ou trois fois par jour. Je vais aussi sur le parc et je ne l'ai jamais vu ivre. Je ne l'ai jamais vu tituber, et je n'ai jamais entendu de plaintes contre lui de la part des visiteurs. A ma connaissance, quand les gens s'adressent à lui, il leur répond poliment. C'est moi qui ouvre les portes, à l'élevateur, et nul n'entre ou ne sort sans que je le voie."

L'échevin Ouimet : "M. McGibbo pourrait-il être en goguette, sans que vous le vissiez ?

— "Oui, s'il se trouvait en haut de l'élevateur."

Q. — N'est-il pas vrai que souvent vous ne voyez M. McGibbo qu'une ou deux fois par semaine ?

R. — Cette année, je ne me rappelle pas que M. McGibbo ait manqué de venir, une seule journée."

Q. — N'avez-vous pas eu avant d'entrer ici une conversation avec M. McGibbo sur le témoignage que vous deviez rendre ?

R. — Non, je ne lui ai jamais dit un

mot de ce que je devais déclarer, je le jure."

En réponse à l'échevin Lareau, le témoin dit qu'il va quelquefois en haut de l'élevateur, mais qu'il ne parcourt pas le parc pour voir ce qui s'y passe.

M. W. G. TURNER,

secrétaire de la compagnie du chemin de fer incliné dit, comme les témoins précédents, qu'il a l'occasion de rencontrer très souvent, M. McGibbo, et qu'il n'a jamais vu chez lui de signes d'ivresse. "Je l'ai vu déjà, dit-il, donner des ordres, et il le faisait convenablement. Je ne sache pas qu'il ait menacé de frapper ses employés, ni qu'il blasphème. Nous empruntons souvent des articles de M. McGibbo et nous lui en prêtons. Nous échangeons des services entre nous, comme cela."

L'échevin Ouimet : "N'est-il pas à votre connaissance que M. McGibbo se soit querellé un jour, avec un de vos directeur, M. McNamee ; que tous deux se soient pris à la gorge et que vous soyez intervenu pour les séparer ? (rires)."

R. — "Non, je ne me rappelle pas cela du tout."

Q. — N'avez-vous pas déjà reçu nombre de faveurs de M. McGibbo ?

R. — "Il m'a donné quelques charges de fumier en échange de 3 ou 4 voyages de sable qui ont été transportées à la serre."

Q. — Est-ce que depuis deux ans, M. McGibbo n'a pas envoyé chez vous des hommes et des voitures de la corporation, pour charroyer du fumier sur votre terrain et planter des arbres ?

R. — "Non, je ne le crois pas ; je ne me rappelle qu'une chose, c'est qu'il y a 5 ou 6 ans, M. McGibbo m'a donné deux ou trois plants d'arbres."

Q. — Ne croyez-vous pas que M. McGibbo n'est plus en état, aujourd'hui, de bien remplir ses devoirs ?

R. — "Je crois, au contraire, que c'est l'homme le plus capable dans la situation qu'il occupe."

Q. — Est-ce que votre président, M. Maine, n'a pas dit, devant vous, au restaurant McClanaghan que M. McGibbo n'avait plus la capacité voulue pour remplir sa charge ?

R. — "Je ne m'en rappelle pas. D'ailleurs, il parlait en français et je ne l'ai pas compris."

Q. — M. McGibbo pourrait-il se griser sans que vous en eussiez connaissance ?

R. — "C'est possible."

M. C. WOTHERSPOON

payeur à la banque de Montréal, dit qu'ayant vu dans les journaux les accusations portées contre M. McGibbo et, les trouvant injustes, il est venu spontanément et de lui-même rendre témoignage, sans que personne le lui ait demandé. Il va sur le parc 2 ou 3 fois par semaine et a toujours vu M. McGibbo parfaitement sobre, vaquant à ses occupations. Le témoin entreprend ensuite de faire l'éloge de M. McGibbo, sur la manière dont il entretient les chemins du parc, même en hiver, mais, malheureusement, il vante des routes où il dit avoir passé à cheval, plusieurs fois par semaine, en hiver, et que les

membres du comité savent n'avoir pas été ouverts depuis 25 ans, pendant la saison rigoureuse.

L'échevin Lareau propose alors que le témoignage de M. Wotherspoon soit retranché "in toto". Après quelques questions de l'échevin Ouimet,

M. WM. MANN

président de la compagnie du chemin de fer, incliné est appelé. "Je connais M. McGibbo depuis 40 ans, dit-il. J'ai occasion d'aller au parc plusieurs fois la semaine et je n'ai jamais vu le surveillant sous l'influence de la boisson. Je ne l'ai jamais vu, non plus, insulter les promeneurs, ni rudoyer ses employés."

L'échevin Ouimet — "Ne considérez-vous pas que M. McGibbo est trop vieux pour occuper la place qu'il occupe ?"

R. — Ce n'est pas à moi à juger cela.

Q. — Vous rappelez-vous m'avoir dit, dans le mois d'août de cet été, au restaurant McClanaghan, que M. McGibbo était trop âgé et qu'il ne pouvait plus donner un bon service ?

R. — J'ai bien pu dire cela au cours de notre conversation, mais je ne m'en souviens pas exactement.

Le témoin ajoute, en réponse à l'échevin Ouimet, que des citoyens et même des dames se sont plaints à lui de la rudesse de M. McGibbo, mais c'était parce que ce dernier les empêchait de cueillir des fleurs, ou de faire autre chose contraire au règlement.

Ici l'échevin Ames intervient : M. Vincent Meredith, dit-il, gérant de la Banque de Montréal, voit, des fenêtres de sa maison, ce qui se passe sur le parc. Il est témoin, chaque jour, des dégradations de toutes sortes, commises par les gens qui coupent les arbres, brisent ou écorcent les bancs avec des coups de hache, etc. Il est obligé d'appeler très souvent M. McGibbo par le téléphone pour chasser les coupables. Il faut que ce dernier soit sévère pour en imposer et protéger la propriété de la ville."

En réponse à l'échevin Lareau, M. Mann dit qu'il ne sait rien de la querelle entre MM. McGibbo et McNamee.

L'EX-ECHEVIN-MCCORD

vient témoigner en faveur de M. McGibbo. "Je demeure, dit-il, sur les bords du parc. Je vois ce qui s'y passe et je ne crois pas de dire que personne n'est capable de remplir la charge de surveillant aussi bien que M. McGibbo. Je ne l'ai jamais vu ivre, je n'ai jamais entendu de plaintes contre lui, et je suis convaincu qu'il remplit parfaitement ses devoirs."

En réponse à l'échevin Lareau, le témoin dit qu'il ne sait pas si M. McGibbo blasphème ni s'il boit. Il l'a entendu dire, mais il n'en connaît rien personnellement.

L'échevin Ouimet : "N'est-il pas vrai, M. McCord, que les arbres que vous avez devant votre maison viennent de M. McGibbo ?

M. McCord : "Ces arbres étaient là avant que M. McGibbo fut au monde." (Rires.)

Tout avait été assez calme jusqu'ici, mais le témoin suivant fait tout une scène :

M. J. A. MOLSON

qui vend des objets-souvenirs au pavillon d'observation, dit : "Je vois M. McGibbo 3 ou 4 fois par jour et il est toujours sobre. Je ne sais pas s'il prend de la boisson; dans tous les cas, je ne m'en suis jamais aperçu. M. McGibbo, à ma connaissance ne maltraite pas

seen McGibbon six days every week, sometimes in the morning and sometimes in the afternoon or evening. About six or seven years ago Mr. McGibbon gave him for or five trees, but for the past two years he had only received a load of manure from Mr. McGibbon. He had never received any plants or flowers from city employees and they had never planted his garden or done anything to it. He bought his plants and flowers from Mile End and paid for what he wanted.

Mr. Charles Wotherspoon, of 59 Victoria street, a bank clerk, said he visited the park three or four times a week in summer and about twice a week through the remainder of the year. He was in the habit of driving along the park. He always found him steady and obliging and the roads and park generally were well looked after by Mr. McGibbon.

In reply to Ald. Ouimet, Mr. Wotherspoon said he had come voluntarily as a witness in justice to Mr. McGibbon. There was a portion of roadway which had not previously been repaired, which, during the last two years, had been put into good condition.

Mr. William Mann, president of Mount Royal Incline Railway, had been acquainted with Mr. McGibbon for forty years and never saw him neglecting his duties, discourteous to visitors, uncivil to his employees, or under the influence of drink.

By Ald. Ouimet—He had had a drink or two with Mr. McGibbon, but there was a long time between drinks. (Laughter.) He had never had any complaints from passengers on the railway concerning Mr. McGibbon. He had heard of him speaking roughly to people who had been picking flowers.

Ald. Stevenson—That was his duty. Mr. D. R. McCord an ex-alderman of the city, said he resided adjoining the park, and it would have been very difficult to have found a man to have administered the park better than Mr. McGibbon.

By Ald. Lareau—The trees round his residence were living before Mr. McGibbon was born (laughter), so that he could not have received them from Mr. McGibbon. Anyone who said he had had any trees planted by Mr. McGibbon stated what was a myth.

ANOTHER SCENE.

Mr. J. A. Molson said he had charge of a souvenir stall in the park on the elevator stand, and during the last three years had seen Mr. McGibbon several times daily. As a ratepayer and a witness, he considered the park a credit to the ranger. He had never seen him under the influence of liquor.

Ald. Lareau asked Mr. Molson whether he had been under the influence of liquor, and this led to a scene of indescribable confusion, in the course of which Mr. Molson informed both Ald. Ouimet and Lareau that he had never been intoxicated in his life, and could go into better society in Montreal than probably some members of the committee. This acted like a "red rag to a bull," and Ald. Lareau rose to the dignity of the occasion, claiming that he had a right to ask the question, while the chairman expressed the hope that witnesses would be treated with courtesy.

Ald. Clearihue said that while he did not object generally to Ald. Lareau's questions, had he asked him whether he drank much he should have given him a rough answer.

Ald. Lareau said if he was asking what was out of order, Mr. Cardinal, Mr. McGibbon's attorney, would object to the question.

Appealed to, Mr. Cardinal said he had been so repeatedly rebuffed when objecting to irregular questions, he had grown tired of objecting.

Colonel Stevenson—should think so. If I have spoken at any time, Ald. Lareau and Ouimet have jumped on me like a dog on a cat.

Ald. Clearihue said, except when Ald. Lareau asked his last question, he thought his queries had been very moderate and fair; but if he had been asked such a question as Ald. Lareau asked Mr. Molson he would have given him a very rough answer. (Hear, hear.)

Ald. Ouimet persisted in asking Mr. Molson whether he had ever been under the influence of drink; when, stamping his foot, and "looking daggers" at his questioner, the gentleman replied: "No, and the man, if he is a man, who says so, is a liar."

This raised the heat of debate and when Ald. Ouimet was called to order, and retorted, "I can prove it," Mr. Molson resented the insult, and treated the impetuous and persevering alder-

man to a withering look of contempt. Ald. Ouimet smoked on, and smilingly observed that he was prepared for Mr. Molson's vengeance.

Mr. Molson enquired of the committee who his accuser was, and on being informed it was "Mr. Alderman Ouimet," with dramatic gesture he exclaimed a long-drawn "Oh!" and appended the information that as he resided in the same ward he would deal with Mr. Ouimet at the next election.

After Mr. Molson's withdrawal from the room, the Chairman exclaimed:—"Be decent to the witnesses, for goodness' sake," and Mr. David Jones was ushered in. He said he was employed as blacksmith at the park, and had done considerable work for the Elevated Railway; but it had been when he was not working for the city.

After a lengthy hearing, the enquest was adjourned for a week, when Mr. McGibbon will be examined, and rebutting evidence may be adduced.

THERE WERE SCENES

Lively Session of the McGibbon Enquiry Committee.

ALD. OUIMET'S QUESTIONS.

Some of the Witnesses Objected to Them and in Consequence the Temperature Rose Somewhat.

There was plenty of excitement yesterday at the McGibbon enquest, which was held under the presidency of Ald. Ames, with whom sat Ald. Gagnon, Clearihue, Lareau, Ouimet, Stevenson and Laporte. As usual, the proceedings were delayed owing to absence of members, some of whom were at other meetings at the time fixed for beginning.

The following witnesses were examined:

Ex-Mayor McShane had known Mr. McGibbon for forty years. He had often been to the mountain, but had never seen the superintendent under the influence of liquor. He regarded him always as a good and faithful servant.

In reply to Mr. Ouimet, Mr. McShane said he would have been mayor of Montreal longer than he was if he had not been robbed out of the last election. (Laughter.) He swore he had visited the park at least twenty times every year and always saw Mr. McGibbon, and he was always sober and attending to his duties. He never knew of McGibbon being drunk, but he supposed he sometimes drank. They all drank, he supposed, sometimes. (Laughter.) If such a park were in the United States millions of dollars would be spent upon it instead of a few thousands.

A LITTLE SPAT.

Ald. Ouimet again enquiring concerning Mr. McGibbon's sobriety, Ald. Stevenson protested against this waste of time, as he must leave at 5 o'clock.

Ald. Ouimet—You can go now, if you like.

Ald. Stevenson retorted he should not be dictated to by anyone as to his movements.

The Hon. J. McShane's cross-examination continued. He had constantly seen McGibbon on the mountain and there had been complaints by employees against him, but that must inevitably occur in the administration of every large department. He had seen McGibbon on horseback, in a vehicle, walking and working and his demeanor and surroundings had always been highly creditable to him. He had seen him at least a hundred times on horseback in the park, but never the worse for drink. It was of no use to be constantly repeating the same questions. He was on oath and could only give the same replies.

The chairman observed it had taken half an hour to ask really only one question, in an endeavor to break down Mr. McShane's evidence that he had seen McGibbon on horseback within the last two years, and Mr. McShane repeated twenty times he could not swear whether he had seen him on horseback during the past two years.

AND THE SAND CAME DOWN.

Mr. Simpson, general superintendent of the Mountain railway, for the past thirteen years, had known Mr. McGibbon during the whole of that period. He had seen him three and four times daily during the summer months but had never observed any tokens of intemperance. One of the park employees was employed for four hours carting sand from the top of the elevated railway. He gave it to Mr. McGibbon for use in his greenhouse on condition that he carted it away. Other work had, in November last, been done by employees of the park. It occupied an hour and a half and consisted of hauling some four pieces of timber from the bottom to the top of the mountain. It was done as a personal favor, and no one was paid for it. All employees of the park, their wives, families, uncles, aunts, sons, daughters, grandmothers, nephews and nieces for the last ten years had travelled free on the elevated railway, including Mr. McGibbon and his family. (Laughter.)

When Ald. Ouimet was about to cross-examine, witness in excellent French, replied that he did not speak French, an incident which provoked roars of laughter. In cross-examination he said Mr. McGibbon had given him a piece of wood and two small pieces of iron a few weeks ago; but that was all he had received from the superintendent. Four years ago, he borrowed a tank from Mr. McGibbon for a few days, but the tank went back at the end of about two or three days. He did not use the tank at his own house—it was used to melt snow in when his company could not get any water from the city. He had received a sack of potatoes from Mr. McGibbon.

Ald. Stevenson said Mr. McGibbon by his contract had a perfect right to grow potatoes for his own use.

The chairman—Certainly, and if he wishes to give them away he is perfectly at liberty to do so. (Hear, hear).

Mr. Simpson had seen Mr. McGibbon take a drink; but he never saw him drunk.

EXPECTS LIBERALITY ELSEWHERE.

The chairman at this point said he was very liberal in allowing questions and he should claim the same liberality at the other investigations in the city, because if the other enquests were conducted in a manner similar to this one they would be able to get at the truth.

In reply to Ald. Lareau, Mr. Simpson said it was untrue that blacksmith work for the elevated railway was done by city employees. The only thing done had been to weld a piece of iron on an augre.

Mr. Joseph Smith, ticket agent in charge of the platform of the Incline Railway, had never seen Mr. McGibbon under the influence of liquor. He had always seen him courteous to strangers. His company conferred favors on corporation employees by giving them free rides on the railway.

Ald. Laporte observed this was obligatory on the company.

Ald. Lareau—But not to carry their families free.

Mr. William Clark, of the Central station of the incline railway, testified to Mr. McGibbon's uniform sobriety and civility to visitors to the mountain.

Mr. W. G. Turner, secretary-treasurer of the Incline Railway, had known Mr. McGibbon for ten years past and had never seen him under the influence of drink, or heard him speaking improperly to his men or discourteously to visitors. He was aware there had been interchange of courtesies between Mr. McGibbon and the employees of the Elevated Railway in the shape of lending each other ropes or tools occasionally to meet emergencies.

In reply to Ald. Ouimet, Mr. Turner said he never saw Mr. McGibbon and Mr. McNamee fighting, when McGibbon had his opponent by the throat, and he parted them. He had

avec si peu d'argent. Quant à l'accusation de rudesse portée contre M. McGibbon, elle peut être justifiée par le fait que le surintendant avait sous ses ordres plusieurs étrangers d'un caractère excessivement rude.

Echevin Ouimet. — Pouvez-vous déclarer, sous serment, que M. McGibbon n'était pas ivre deux ou trois fois par semaine ?

Le témoin. — Je n'ai jamais vu M. McGibbon sous l'influence de la boisson.

Echevin Lareau. — Il est possible que M. McGibbon ait pu se mettre en boisson, et que M. Wilson-Smith ne l'en soit pas aperçu.

Le témoin. — C'est possible. Mais j'ai vu M. McGibbon à différents ours de la semaine, et à différentes heures du jour, et jamais il était ivre.

Echevin Ouimet. — Est-ce que M. Wilson-Smith n'est pas l'ami de M. McGibbon ?

Le témoin. — Pas précisément, mais je considère sa position d'administrateur comme difficile.

Le témoin suivant est M. Ramesgy, érancier d'assurances.

Mtre Cardinal. — Vous connaissez M. McGibbon ?

Je le connais depuis trente ans. J'ai toujours admiré la manière avec laquelle il a administré le parc Mont-Royal, surtout avec si peu d'argent. Le parc a été aussi bien gardé depuis deux ans qu'il l'a toujours été.

Echevin Ouimet. — Combien de fois avez-vous visité ce parc depuis deux ans ?

Le témoin. — Souvent. Echevin Lareau. — Quelle est votre occupation ?

Le témoin. — Je suis gérant de la North British Assurance Co.

— Est-ce que M. McGibbon ne vous a pas rendu des services ?

Le témoin. — Non.

M. R. M. Smith, de la Côte des Neiges, appelé comme témoin, dit :

Depuis trois ans je connais M. McGibbon et le Parc Mont-Royal. Je n'ai jamais vu M. McGibbon en boisson. Je vais au parc trois fois par semaine. Ce parc est propre et bien administré.

L'ancien échevin Donovan, questionné par Mtre Cardinal, rend le témoignage suivant :

J'ai 62 ans et j'ai été échevin pendant 16 ans. J'avais l'habitude de rendre au parc M. McGibbon en tant que le surintendant. Il n'y a jamais eu aucune plainte portée contre lui.

Je suis bien surpris d'entendre que M. McGibbon est "rude" aujourd'hui, vu qu'on n'a jamais porté plainte semblable contre lui auparavant.

Echevin Lareau. — Combien de fois avez-vous visité le parc depuis les deux dernières saisons ?

Le témoin. — Environ trois ou quatre

ici quel a été le témoignage de Peter Lyall :

J'ai été membre du conseil pendant deux ans. Depuis deux ans aussi que durant le temps que j'étais au conseil, je n'ai jamais vu M. McGibbon sous l'influence des boissons alcooliques. Mais je ne serais surpris de voir aucun gentilhomme en boisson, s'il était traité comme M. McGibbon.

Echevin Sadler dit :

J'connais M. McGibbon depuis que je suis jeune homme. Je ne l'ai jamais vu en état de boisson. Lorsque j'ai visité le parc, M. McGibbon était dans le devoir. L'enquête qui a eu lieu ces deux ans n'était pas une farce.'

L'échevin Ouimet remercie l'échevin Sadler de déclarer que l'enquête il y a 2 ans, n'était pas une

Voyant que l'administration mauvaise, cette enquête avait été dans l'intérêt du comité. Mtre Cardinal demande ensuite à M. Sadler, ex-échevin, de rendre son témoignage. Il dit :

"J'ai été échevin durant huit ans. Je n'ai jamais vu M. McGibbon sous l'influence de la boisson. La manière dont le parc a été administré depuis deux ans a été meilleure que depuis les deux ou trois dernières années antérieures."

Echevin Lareau. — Combien de fois avez-vous visité le parc ?

Le témoin. — Depuis deux ans, j'ai visité le parc environ une fois par mois.

Echevin Laporte. — Vous avez fait partie du comité des chemins ?

Le témoin. — J'ai été membre du comité des chemins pendant quatorze ans, et durant tout ce temps, je n'ai jamais eu aucune plainte contre M. McGibbon.

L'échevin Jacques a aussi donné son témoignage. En réponse à une question de Mtre Cardinal, au sujet des fleurs, il dit :

Personnellement, j'ai reçu des fleurs du Parc Mont-Royal, soit pour un bazar, soit pour mon usage personnel, comme par exemple lorsque lorsque ma femme était malade, pour orner son boudoir.

Le président. — Avez-vous reçu des fleurs en pots ?

Le témoin. — Oui, et je n'ai pas eu l'échevin Lareau fait remarquer que d'objections.

s'il n'y a rien de plus grave que l'affaire des fleurs, il n'est pas besoin d'enquête.

Comme il commençait à se faire tard, et que M. Cardinal devait donner, le soir, une conférence au Cercle Ville-Marie, la séance est ajournée à vendredi prochain.

THERE WERE SCENES

Lively Session of the McGibbon Enquiry Committee.

ALD. OUIMET'S QUESTIONS.

Some of the Witnesses Objected to Them and in Consequence the Temperature Rose Somewhat.

There was plenty of excitement yesterday at the McGibbon enquête, which was held under the presidency of Ald. Ames, with whom sat Ald. Gagnon, Clearihue, Lareau, Ouimet, Stevenson and Laporte. As usual, the proceedings were delayed owing to absence of members, some of whom were at other meetings at the time fixed for beginning.

The following witnesses were examined:

Ex-Mayor McShane had known Mr. McGibbon for forty years. He had often been to the mountain, but had never seen the superintendent under the influence of liquor. He regarded him always as a good and faithful servant.

In reply to Mr. Ouimet, Mr. McShane said he would have been mayor of Montreal longer than he was if he had not been robbed out of the last election. (Laughter.) He swore he had visited the park at least twenty times every year and always saw Mr. McGibbon, and he was always sober and attending to his duties. He never knew of McGibbon being drunk, but he supposed he sometimes drank. They all drank, he supposed, sometimes. (Laughter.) If such a park were in the United States millions of dollars would be spent upon it instead of a few thousands.

A LITTLE SPAT.

Ald. Ouimet again enquiring concerning Mr. McGibbon's sobriety, Ald. Stevenson protested against this waste of time, as he must leave at 5 o'clock.

Ald. Ouimet. — You can go now, if you like.

Ald. Stevenson retorted he should not be dictated to by anyone as to his movements.

The Hon. J. McShane's cross-examination continued. He had constantly seen McGibbon on the mountain and there had been complaints by employees against him, but that must inevitably occur in the administration of every large department. He had seen McGibbon on horseback, in a vehicle, walking and working and his demeanor and surroundings had always been highly creditable to him. He had seen him at least a hundred times on horseback in the park, but never the worse for drink. It was of no use to be constantly repeating the same questions. He was on oath and could only give the same replies.

The chairman observed it had taken half an hour to ask really only one question, in an endeavor to break down Mr. McShane's evidence that he had seen McGibbon on horseback within the last two years, and Mr. McShane repeated twenty times he could not swear whether he had seen him on horseback during the past two years.

AND THE SAND CAME DOWN.

Mr. Simpson, general superintendent of the Mountain railway, for the past thirteen years, had known Mr. McGibbon during the whole of that period. He had seen him three and four times daily during the summer months but had never observed any tokens of insobriety. One of the park employees was employed for four hours carting sand from the top of the elevated railway. He gave it to Mr. McGibbon for use in his greenhouse on condition that he carted it away. Other work had, in November last, been done by employees of the park. It occupied an hour and a half and consisted of hauling some four pieces of

timber from the bottom to the top of the mountain. It was done as a personal favor, and no one was paid for it. All employes of the park, their wives, families, uncles, aunts, sons, daughters, grandmothers, nephews and nieces for the last ten years had travelled free on the elevated railway, including Mr. McGibbon and his family. (Laughter).

When Ald. Ouimet was about to cross-examine witness in excellent French, replied that he did not speak French, an incident which provoked roars of laughter. In cross-examination he said Mr. McGibbon had given him a piece of wood and two small pieces of iron a few weeks ago; but that was all he had received from the superintendent. Four years ago, he borrowed a tank from Mr. McGibbon for a few days, but the tank went back at the end of about two or three days. He did not use the tank at his own house—it was used to melt snow in when his company could not get any water from the city. He had received a sack of potatoes from Mr. McGibbon.

Ald. Stevenson said Mr. McGibbon by his contract had a perfect right to grow potatoes for his own use.

The chairman—Certainly, and if he wishes to give them away he is perfectly at liberty to do so. (Hear, hear.)

Mr. Simpson had seen Mr. McGibbon take a drink; but he never saw him drunk.

EXPECTS LIBERALITY ELSEWHERE.

The chairman at this point said he was very liberal in allowing questions and he should claim the same liberality at the other investigations in the city, because if the other enquêtes were conducted in a manner similar to this one they would be able to get at the truth.

In reply to Ald. Lareau, Mr. Simpson said it was untrue that blacksmith work for the elevated railway was done by city employes. The only thing done had been to weld a piece of iron on an augre.

Mr. Joseph Smith, ticket agent in charge of the platform of the Incline Railway, had never seen Mr. McGibbon under the influence of liquor. He had always seen him courteous to strangers. His company conferred favors on corporation employes by giving them free rides on the railway.

Ald. Laporte observed this was obligatory on the company.

Ald. Lareau—But not to carry their families free.

Mr. William Clark, of the Central station of the incline railway, testified to Mr. McGibbon's uniform sobriety and civility to visitors to the mountain.

Mr. W. G. Turner, secretary-treasurer of the Incline Railway, had known Mr. McGibbon for ten years past and had never seen him under the influence of drink, or heard him speak improperly to his men or disconcertingly to visitors. He was aware there had been interchange of courtesies between Mr. McGibbon and the employes of the Elevated Railway in the shape of lending each other ropes or tools occasionally to meet emergencies.

In reply to Ald. Ouimet, Mr. Turner said he never saw Mr. McGibbon and Mr. McNamee fighting, when McGibbon had his opponent by the throat, and he parted them. He had

M. Smith : "J'en connais quelques uns, mais je ne puis dire leur nom ; C'est un jardinier et deux charretiers." L'échevin Ouimet : "Connaissez-vous leur caractère ?"

Rép. — "Je n'en sais rien."

L'échevin Lareau — M. McGibbon pourra bien se mettre en état d'ivresse sans que vous le vissiez ?

Rép. — "Certainement, mais quand on rencontre un homme plusieurs fois la semaine, parfois tous les jours, à toute heure, pendant des années et que l'on n'a jamais remarqué chez lui, aucune trace d'intempérance, on peut en conclure qu'il ne boit pas."

L'échevin Ouimet — N'êtes-vous pas un grand ami personnel de M. McGibbon ?

Rép. — "Non, mais je l'estime comme un administrateur hors ligne dans la position difficile où il se trouve."

L'échevin Ouimet — M. McGibbon ne vous a-t-il pas rendu de grands services déjà ?

M. Smith refuse de répondre et l'on passe à un autre témoin.

M. RAMEZAY

M. Ramezay, demeurant rue Peel et gérant de la North British Insurance Co., déclare ce qui suit, en réponse aux questions de M. Cardinal :

"Je connais M. McGibbon depuis 30 ans. Je l'ai toujours respecté et considéré comme l'homme le plus capable dans Montréal pour remplir ses obligations avec le peu de fonds mis à sa disposition. Depuis 10 ans le parc est toujours aussi bien tenu. Je n'ai jamais vu M. McGibbon en boisson."

En réponse à l'échevin Ouimet, M. Ramezay dit qu'il passe l'été à la campagne et que depuis deux ans il n'est pas allé souvent sur le parc.

Il ne peut jurer que M. McGibbon ne prenne pas de boisson. Ce dernier

ne lui a jamais rendu de service si-gnale.

L'échevin Lareau — Savez-vous combien est alloué à M. McGibbon pour l'entretien du parc ?

Rép. — "Je ne le sais pas personnellement ; je me suis laissé guider là-dessus par les journaux."

R. M. SMITH

M. Smith habite la Côte des Neiges depuis deux ans. Il ne connaît M. McGibbon que de vue, mais il n'a jamais remarqué qu'il fut en état d'ivresse ; bien qu'il passe sur le parc souvent.

L'échevin Ouimet — Oui, mais il aurait bien pu l'être sans que vous l'eussiez vu ?

Rép. — "Cela se peut ; mais la chose n'est pas arrivée à ma connaissance."

L'EX-ÉCHEVIN DONOVAN

M. Donovan est un vieillard aux cheveux blancs, très âgé. Il a été membre du Conseil de 1862 à 1880 et commissaire du parc pendant 11 ans alors que M. McGibbon était surintendant. Il fait l'éloge de ce dernier disant que de son temps, c'était un employé précieux, contre lequel il n'y avait aucune plainte.

L'échevin Ouimet — Vous rappelez-vous que M. McGibbon faisait travailler les hommes comme des mercenaires, pour 75 cts par jour ?

Rép. — "Moi, je ne me souviens pas de cela."

En réponse à une question de l'échevin Lareau, le témoin dit qu'il n'a pas visité le parc plus de trois ou quatre fois depuis deux ans, et qu'il ne sait pas ce qui s'y passe.

L'EX-ÉCHEVIN PETER LYALL

En réponse à M. Cardinal, M. Lyall dit qu'il a été échevin pendant deux ans. Il connaît M. McGibbon depuis longtemps, et il a été lui-même membre du comité des parcs. Ayant eu occasion de visiter le parc de temps à autre, il l'a trouvé aussi bien tenu que de son temps. Le témoin rencontrait M. McGibbon, mais il ne l'a jamais vu sous l'influence des liqueurs. Il y a eu, à sa connaissance, une plainte contre M. McGibbon, mais il a été constaté qu'elle était mal fondée. M. McGibbon ne faisait pas usage de boissons, dit en terminant M. Lyall, mais il n'y aurait rien de surprenant qu'il boîtrait maintenant, à cause du traitement auquel l'a fait subir."

M. Lyall est rappelé à l'ordre à cause de cette dernière expression, et il continue sur un autre ton : "Depuis deux ans, je ne puis dire combien de fois je suis allé sur le parc, car je passe une partie de la belle saison hors de la ville."

L'ÉCHEVIN SADLER

L'échevin Sadler étant appelé, dit qu'il n'a jamais vu M. McGibbon ivre.

L'échevin Ouimet trouve étrange qu'un échevin qui sera appelé à juger M. McGibbon vienne rendre témoignage dans la cause.

M. Sadler proteste ensuite contre l'expression dont s'est servi l'ex-maire Smith, en qualifiant de farce l'enquête précédente. Cette enquête, dit-il, a été faite dans l'intérêt public et elle a amené les meilleurs résultats en ce sens que des abus ayant été constatés, on y a remédié en faisant avec M. McGibbon un arrangement sur de nouvelles bases, mieux définies.

L'échevin Ouimet remercie M. Sadler de sa franchise, et

L'EX-ÉCHEVIN WILSON

est appelé : M. Wilson a été échevin huit ans, et il connaît M. McGibbon depuis 40 ans. Il ne l'a jamais vu sous l'influence des liqueurs. Le parc, depuis deux ans, a été mieux tenu que jamais, etc.

En transquestion, le témoin avoue que depuis deux ans, il n'est pas allé sur le parc plus d'une fois par mois, et qu'il ne sait pas exactement ce qui s'y passe. M. Wilson n'a jamais entendu dire que le surintendant blasphémat ou maltraitait ses hommes.

L'ÉCHEVIN JACQUES

M. Jacques, interrogé par M. Cardinal, dit qu'en différentes occasions, il a reçu de la serre du parc Mont-Royal des fleurs en pots ou autrement, pour des œuvres de charité, bazaars, etc., dans son quartier. Il en a reçu même pour son propre usage, en certaines circonstances, et il n'y voyait aucun mal.

A la demande de l'échevin Lareau, cette question des fleurs est abandonnée, comme étant insignifiante. Ce n'est pas pour cela que l'enquête se tient.

L'ex-maire Smith vient donner des explications au sujet du qualificatif de farce qu'il a appliqué à l'enquête précédente. S'il a dit cela, ce n'est pas à cause de l'enquête elle-même, car elle a eu d'excellents résultats pour la cité, mais, c'est parce qu'elle était montée dans le but de faire disparaître M. McGibbon.

A la demande de M. Cardinal, on ajourne à vendredi prochain, alors que l'on entendra probablement le reste des témoins à décharge.

M. Adélard Ouimet paraît comme conseil de l'échevin Ouimet.

L'ENQUÊTE

MCGIBBON

La défense fait entendre de gros personnages comme témoins

Une bonne séance pour le surintendant du parc

Le comité des Parcs et Traverses s'est réuni, hier après-midi, sous la présidence de l'échevin Ames, pour l'enquête du surintendant McGibbon. Étaient présents, les échevins Stevenson, Laporte, Ouimet, Lareau, Cleary, et Gagnon.

M. McGibbon était défendu par M. Cardinal.

Le premier témoin interrogé a été Son Honneur le maire Préfontaine.

L'échevin Ouimet. — N'est-il pas en votre connaissance que plusieurs employés sont allés faire des plaintes auprès de vous contre M. McGibbon ?

Le maire. — Oui, un jardinier est venu me faire des plaintes, mais je l'ai toujours renvoyé au comité.

M. Ouimet. — Pensez-vous que pour la bonne administration de la ville, on ne devrait pas mettre certains chefs de département à leur place.

Le maire. — Certainement. Ceux qui ne sont pas à leur place, il faut les y mettre.

M. Ouimet. — Est-ce que vous êtes allé souvent sur le Parc Mont-Royal ?

Le maire. — Cinq ou six fois, excepté quand mes devoirs officiels le demandaient.

M. Ouimet. — N'est-ce pas que les accusations justifiaient une enquête ?

Le maire. — Certainement. J'ai jugé qu'il était important que le comité fit une enquête.

M. Ouimet. — N'est-ce pas vrai que lorsque l'échevin Lareau et moi nous sommes présentés devant vous, avec les accusations, vous nous avez dit de les mettre par écrit ?

Le maire. — Oui.

M. Ouimet. — N'est-il pas vrai que nous vous avons demandé de suspendre le surintendant McGibbon ?

Le maire. — Vous ne m'avez demandé de suspendre M. McGibbon que la deuxième fois que vous êtes venus me voir, lorsque vous m'avez présenté l'affidavit par écrit.

M. Ouimet. — L'avocat de la ville ne vous a-t-il pas déclaré que vous aviez plein droit de suspendre M. McGibbon ?

Le maire. — Non, il m'a dit que cela était une affaire d'administration qui était de la compétence du comité, et où l'indépendance du maire pourrait être considérée comme une responsabilité plus grave. Je regrette de ne pas lui avoir demandé son opinion par écrit ; ce serait peut-être plus satisfaisant dans les circonstances.

Le maire ajoute que les affidavits qu'il a exigés avant que l'enquête fut instituée lui ont été remis par l'échevin Ouimet. Il les a soumis à l'avocat de la cité afin d'avoir son opinion légale et c'est quelques jours après qu'il a fait venir dans son bureau M. Ethier, l'un des avocats de la ville, qui lui a répondu que la question était de la compétence du comité. Personnellement, le maire ne sait pas si M. McGibbon a fait abus de boisson.

Le témoin suivant est M. Grenier, ex-maire.

Il est questionné par M. Cardinal.

M. Cardinal. — Comment avez-vous connu M. McGibbon depuis 25 ans ?

L'échevin Ouimet. — Je m'objecte. Ce que nous voulons connaître, c'est son administration depuis 2 ans. Si l'on renouvelle la vieille histoire de 25 ans, il sera dix fois coupable.

Le président. — Il faut faire l'enquête depuis le 1er février 1898 jusqu'à aujourd'hui.

M. Cardinal. — Dans l'affidavit, il y a des accusations spécifiques, telles que celle des fleurs données, mais aussi il y a des accusations générales, telles que celles de négligence, des mauvaises habitudes, et de mauvaise administration de M. McGibbon. Lorsque les témoins ont donné leurs témoignages, ils ont parlé de 15 à 20 ans en arrière, et aujourd'hui on voudrait m'empêcher de remonter au-delà de deux ans.

Echevin Laporte. — Lorsque l'on a demandé aux témoins depuis combien de temps M. McGibbon avait été accusé de s'enivrer, d'être rude pour les étrangers, etc., ceci a été dit d'une manière générale. On devrait donc permettre aux témoins aujourd'hui de prouver le caractère du surintendant depuis dix ans et plus.

Le président. — Quant à ce qui regarde le caractère et l'administration générale de M. McGibbon, on pourra tourner plusieurs années en arrière, mais pour ce qui est des accusations spécifiques, il ne faudra pas remonter delà de 2 ans.

En réponse, donc, à la question de M. Cardinal, M. Grenier dit :

"J'ai été échevin durant 26 ans et maire durant deux ans. M. McGibbon, dans mon opinion jouissait d'une bonne réputation. Tout le temps, nous avons reçu que de bons rapports de lui. A ma connaissance, il n'a jamais fait usage immoderé de boisson. Il fallait que M. McGibbon fût un homme compétent pour avoir si bien administré le parc avec si peu d'argent."

Echevin Lareau. — Connaissez-vous quelque chose de ce qui s'est passé depuis 2 ans ?

M. Grenier. — Je ne connais rien de ce qui s'est passé depuis 2 ans.

M. Wilson-Smith, ex-maire, est ensuite appelé à donner son témoignage. Il est questionné par M. Cardinal.

Presque dès les premiers mots de son témoignage, M. Wilson-Smith avait dit que l'enquête, il y a deux ans, avait été "a regular farce."

La-dessous protestations de l'échevin Sadler et de l'échevin Ouimet. M. Smith s'expliquant déclare qu'il n'a pas voulu dire que les résultats de l'enquête n'avaient pas été sérieux, mais que l'idée de faire une enquête sur M. McGibbon était une farce. M. Smith continuant son témoignage dit : "Je connais M. McGibbon et le parc Mont-Royal depuis nombre d'années. Je n'ai jamais vu le surintendant manquer à ses devoirs ni sous l'influence des liqueurs alcooliques. Samedi dernier, j'ai vu le parc, et c'était mieux gardé que depuis plusieurs années."

Le président. — Avez-vous été au parc plusieurs fois durant les deux dernières années ?

M. Wilson-Smith. — Je suis allé au parc plusieurs fois durant les dernières années, et j'ai pris beaucoup d'intérêt à ce parc. Il n'y a pas doute que l'on doit être surpris de manière dont ce parc a été entretenue.

L'ENQUETE MCGIBBON

Le maire Préfontaine donne son témoignage et explique l'attitude qu'il a prise — Les ex-maires Smith et Grenier entendus — Ainsi que plusieurs anciens échevins — Tous témoignent en faveur de M. McGibbon

Le comité des Parcs et Traverses est réuni, hier après-midi, sous la présidence de l'échevin Ames, pour entendre la preuve de la défense, dans l'enquête McGibbon. Étaient présents les témoins Stevenson, Laporte, Ouimet, Lareau, Clearihue, ainsi que les échevins Jacques, Sadler, Paquet, Chambanit, qui ne faisaient pas partie du comité. Les témoins n'étaient pas les premiers venus ; c'étaient le maire Préfontaine, les ex-maires Smith et Grenier, les ex-échevins Wilson, Donavan, Lyall, le richissime M. Umerezay ; MM. Mann, McNamee et autres. Aucun d'eux ne fut asservi.

A l'ouverture de la séance, l'échevin Lareau demande si l'on pourra entendre d'autres témoins pour la poursuite, tendu qu'il pourrait bien se faire que des accusations nouvelles soient relevées.

L'échevin Ames répond que les témoignages doivent se borner exclusivement aux accusations faites par affidavits et qui ont motivé cette investigation.

L'échevin Lareau : "Il est vrai que nous avons commencé l'enquête sur le et telle accusation, mais il semble que nous n'aurons fait notre devoir, que lorsque nous aurons pris les vues de tout savoir. Et, pour en arriver là, il faut recevoir toutes les autres révélations que les citoyens pourront nous faire, car jusqu'ici, ce n'est que les employés qui ont fait maître ce qu'ils savaient."

L'échevin Ames lit la résolution déclinant l'enquête, et il répète qu'il ne peut entendre de nouvelles accusations, sans le consentement du comité.

M. Cardinal, avocat de M. McGibbon, intervient : il dit qu'il ne serait juste de sortir des limites qui ont été fixées et d'ouvrir une nouvelle enquête. La défense n'y est pas présente.

Outre de même, réplique l'échevin Lareau, supposez que trois ou quatre coupables responsables viennent déclarer qu'ils ont des faits nouveaux gravement à faire connaître ; il nous faudrait renvoyer sans les entendre.

M. Cardinal soulève une autre question. Il se demande si le cas de ce comité n'est pas semblable à celui du comité de police. Alors, est-il opportun de continuer l'enquête, avant que jugeant soit rendu sur le bref d'instruction. Si ce bref est maintenu, quel sera l'effet de l'enquête présente ? L'échevin Ouimet : "C'est vous, M. Cardinal, qui êtes entré le premier sur ce terrain, en faisant porter vos questions sur une période couvrant une vingtaine d'années."

L'échevin Ames : "Les questions ne peuvent remonter à plus de deux ans en arrière."

L'échevin Ouimet : "C'est très bien, mais que cela s'applique aux deux parties adverses et non à une seule."

L'échevin Ouimet : "Est-ce que le comité n'était pas justifiable d'agir comme il l'a fait ?"

Le maire : "Je suis d'avis que le comité devait s'enquérir des faits et il a fait son devoir en cela. Mais les accusations ne se rapportaient qu'à des questions d'administration, uniquement du ressort du comité, voilà pourquoi je n'ai pas suspendu M. McGibbon. Je ne me serais pas cru justifiable de le faire, parce qu'il ne s'agissait nullement de choses attaquant le caractère : vol, défaillance, etc."

L'échevin Ouimet : "A la dernière séance, M. McGibbon a prouvé qu'il avait perdu la mémoire, en déclarant qu'il ne se rappelait nullement que deux jours auparavant, le président lui avait écrit pour lui demander de convoquer ses témoins. Est-ce que cela n'est pas suffisant pour rendre cet homme à la charge importante qu'il occupe ?"

Le maire : "Ce n'est pas à moi à juger de cela. J'ai tout déferlé au comité et c'est à lui de se prononcer."

L'échevin Ouimet : "Vous avez déjà renvoyé des employés sur de simples soupçons, et vous n'avez rien fait contre M. McGibbon, bien qu'il ait été prouvé qu'il n'a pas fait son devoir et qu'il était indigne de sa position ?"

Le maire : "Ce n'était pas à moi de me prononcer sur le cas de M. McGibbon. C'est au comité de prendre une décision sur les faits qui seront établis ici."

L'échevin Ouimet : "Est-ce que de votre temps on ne s'est pas plaint à vous de M. McGibbon, qui n'a pas été libre de faire ce qu'il voulait ?"

Le maire : "Oui, un jardinier est venu une fois et je l'ai renvoyé au comité. J'en étais membre dans le temps. C'est le seul, à ma connaissance, qui se soit plaint à moi, à moins que ma connaissance ne fasse défaut."

L'échevin Ouimet : "Il faut quelques fois, pour la bonne administration, remettre les chefs à leur place, n'est-ce pas ?"

Le maire : "Je ne me suis jamais gêné de le faire non plus, quand il y avait des motifs suffisants."

L'échevin Ouimet : "Avez-vous déjà pris de la boisson à M. McGibbon ?"

Le maire (souriant) : "Oui, certainement, comme tout le monde, en certaines circonstances, banquets, réunions officielles, etc. Je ne vois pas de mal à cela, mais je n'ai jamais rien vu d'étrange chez lui. Je n'ai pas occasion d'aller au parc très souvent et je n'ai pas suivi beaucoup l'administration depuis quelques années, attendu que j'ai confiance au comité qui est chargé de cela."

L'échevin Ouimet : "Le comité est-il justifiable de tenir une enquête ?"

Le maire : "Oui, parce que l'ensemble des accusations dénotait une mauvaise administration."

L'échevin Lareau : "N'est-il pas vrai que lors de la dernière enquête vous n'avez pas assuré les témoins ?"

Le maire : "Vraiment, je ne m'en rappelle pas."

En réponse à l'échevin Stevenson, le maire dit que les affidavits lui ont été remis par l'échevin Ouimet qui lui a demandé de suspendre M. McGibbon, mais, dit Son Honneur, j'ai répondu que je soumettrais d'abord la question aux avocats de la ville, parce qu'en agissant prématurément, j'exposais la ville à des actions en dommages. Les avocats ont dit qu'il ne s'agissait que d'affaires administratives et j'ai renvoyé les documents au comité. Je ne me suis pas informé comment M. Ouimet avait obtenu ces affidavits."

M. Cardinal : "Dans vos voyages ne vous êtes-vous jamais demandé si, dans d'autres villes, on pouvait entretenir un parc de la dimension du nôtre et aussi bien avec \$9,000 par année, comme cela se fait ici ?"

Le maire : "Je n'ai jamais fait de comparaison dans ce sens bien que j'aurais pu le faire."

En réponse à l'échevin Ouimet le maire ajoute :

"Vous êtes venu d'abord auprès de moi, en compagnie de l'échevin Lareau, pour porter des accusations verbales. Je vous ai demandé de les mettre par écrit. Vous êtes revenu avec les affidavits, me demandant de suspendre M. McGibbon. J'ai répondu que je ne faisais pas pour lui plus que pour les autres, mais que je consulterais le département en lot auparavant."

L'échevin Ouimet : "N'est-il pas vrai que les avocats vous ont dit que vous aviez le droit de suspendre M. McGibbon ?"

Le maire : "Ils ne m'ont pas dit cela du tout. C'était une question administrative purement et simplement, du ressort du comité. Je regrette de ne m'être pas fait donner d'opinion écrite. Quoiqu'il en soit, j'ai agi dans ce cas comme dans tous les autres."

Ici se termine l'interrogatoire de Son Honneur et l'échevin Lareau soulève un point assez intéressant. "Il a été prouvé, dit-il, que le surintendant a perdu complètement la mémoire ; qu'il ne se rappelle pas le lendemain, ce qu'il a fait la veille. Il a pu être un excellent serviteur dans le passé, mais il n'est plus apte aujourd'hui à occuper son poste. Pourquoi, alors, continuer de le laisser ainsi devant le public. Finissez-en tout de suite. Il y a moyen de lui trouver un autre emploi."

L'échevin Laporte : "Il fallait décider cela à la dernière assemblée ; maintenant il est trop tard, puisqu'il a été convenu que nous continuions à entendre les témoins."

L'EX-MAIRE JACQUES GRENIER donne ensuite son témoignage :

"J'ai été échevin pendant 26 ans, dit-il, et maire de Montréal pendant 2 ans. Je connais M. McGibbon depuis très longtemps."

M. Cardinal : "Comment avez-vous connu M. McGibbon depuis 26 ans ?"

L'échevin Ouimet : "Je m'oppose à cette question, M. le président. M. Cardinal manque à la règle qu'il vient d'énoncer lui-même ; voilà qu'il remonte à 25 ans en arrière. Il faut s'en tenir à la période des deux dernières années qui ont suivi l'enquête précédente. Autrement, si l'on veut refaire l'histoire d'un quart de siècle, on n'en finira plus."

fidavits il y a des accusations spécifiques, telles que celles qui regardent les dons de fleurs, l'entretien des chevaux etc., mais il y en a d'autres qui se rapportent à la conduite générale de M. McGibbon ; celles par exemple touchant la rudesse de son caractère, sa prétendue intempérance, etc. Pour répondre à ces dernières il faut aller au-delà des deux dernières années.

L'échevin Laporte trouve raisonnable la prétention de M. Cardinal. Il faut donner à la défense, dit-il, la même latitude qu'à la poursuite. Or, des employés sont venus jurer que M. McGibbon blasphémait et buvait depuis 9 ans et au-delà. Il faut donc en justice que la preuve de la défense remonte jusque-là.

Le président règle la question dans ce sens, et quand aux accusations spécifiques, la défense ne devra pas embrasser, dans ses questions, une période de plus de deux ans.

M. Grenier continue son témoignage : "Je connais, dit-il, M. McGibbon, depuis le moment où a commencé ma carrière publique. Il y a 10 ans que je me suis retiré du conseil, et jusqu'au moment où je me suis retiré, M. McGibbon avait joui d'une bonne réputation. J'ai été commissaire du parc pendant plusieurs années et je n'ai toujours eu que des louanges à faire de M. McGibbon. J'allais au parc toutes les semaines et je ne me suis jamais aperçu qu'il faisait un usage immoderé de boissons enivrantes. Je ne puis pas dire si l'administration est pareille, aujourd'hui, que par le passé, mais je sais qu'il fallait un homme extraordinaire pour faire ce que faisait M. McGibbon, avec le peu d'argent qu'il avait à sa disposition."

En réponse à une question de l'échevin Lareau, M. Grenier dit qu'il ne s'est pas occupé de l'administration du parc depuis 10 ans.

L'EX-MAIRE, R. WILSON-SMITH Le témoin suivant est l'ex-maire Smith. Interrogé par M. Cardinal, il dit : "Je connais M. McGibbon, depuis plusieurs années. Je passe sur le parc souvent, j'y vois M. McGibbon, mais je n'ai jamais remarqué qu'il fût en état d'ébriété de manière à l'empêcher de remplir ses devoirs. Pendant que j'étais échevin ou maire, j'ai reçu chez moi quelques employés qui se plaignaient. Une enquête a été tenue à la demande de l'échevin Ouimet. 'Ce fut une véritable farce.'

L'échevin Ouimet, avec chaleur : "Je proteste contre la manière indigne dont M. Smith se prononce contre le comité qui a fait l'enquête. Si ça été une farce, elle a été tout à l'avantage et dans l'intérêt de la ville."

M. Smith, un peu interloqué, continue cependant, sans répondre à cette apostrophe : "Depuis deux ans, j'ai trouvé les chemins et le parc en général, dans un meilleur état qu'autrefois. Je crois aussi que la conduite du surintendant est aussi bonne que jamais. Considérant le petit montant d'argent alloué à M. McGibbon pour ses dépenses d'administration, je dé fie qui que ce soit de faire autant que lui. Il est dur, mais il faut qu'il le soit, avec les lurons qu'il doit conduire. C'est un surintendant idéal. Il est vrai que le comité a aussi son mérite, mais enfin, c'est à M. McGibbon qu'est dévolu la part active et la question des détails."

L'échevin Laporte demande à M. Smith comment il se fait qu'après avoir qualifié la dernière enquête de farce, il admet immédiatement après qu'elle a eu de bons résultats, puisque les choses vont mieux que jamais.

M. Smith : "Je n'ai pas voulu parler des résultats de l'enquête, mais des motifs qui l'avaient inspirée. Sans cette enquête, vous auriez tout aussi bien pu reviser le contrat de M. McGibbon et prendre avec lui un nouvel engagement, avec d'autres conditions, comme la chose a été faite."

L'échevin Ouimet : "Pouvez-vous juger que M. McGibbon ne s'enivre pas deux ou trois fois par semaine ?"

M. Smith : "Ce que je puis dire, c'est que je ne l'ai jamais vu en boisson. Il est impossible de jurer, naturellement, qu'il ne l'ait jamais été."

L'échevin Ouimet : "Que connaissez-vous des employés du parc, pour dire qu'ils sont de rudes gaillards, ces hommes ?"

ses hommes; il administre et entretient le parc d'une manière très habile.

L'échevin Lareau: "Est-ce que vous ne buvez pas vous-même?"

Le témoin piqué au vif et rouge de colère: "Moins que vous peut-être, monsieur?"

Cette apostrophe crée toute une sensation et le témoin continue, disant que depuis 9 ans, il n'a pas perdu une seule journée pour cause de boisson.

L'échevin Lareau: "Cela ne veut rien dire. Il y a des hommes qui peuvent prendre 30 verres par jour et ne pas se griser."

L'échevin Clearihue se range du côté du témoin et dit: "Si j'avais été à la place de M. Molson, M. Lareau, je vous aurais répondu: 'ce n'est pas de vos affaires'."

L'échevin Lareau: On a posé des questions semblables aux témoins à charge et personne ne s'est scandalisé; je ne vois pas pourquoi on ne ferait pas la même chose pour les témoins de la défense.

L'échevin Ouimet excite davantage le témoin,

EN LUI DEMANDANT

A son tour: "N'êtes-vous pas un homme qui fait usage de boisson?"

M. Molson: "Je prends un verre quand cela me plaît, mais cela ne me dérange pas sur mon ouvrage."

Q. Ne vous êtes-vous jamais grisé? A cette question le témoin ne se contente plus. Il frappe du pied sur le plancher avec violence et crie d'un ton à casser les vitres: "Non! C'est faux!"

L'échevin Ouimet: "Je vais vous prouver le contraire!"

M. Molson: "Vous n'êtes pas capable et je suis aussi monsieur que l'importe quel membre du comité."

L'échevin Ouimet demande que M. Molson soit tout simplement mis à la porte et celui-ci sort de la salle furieux. En passant près du représentant du quartier St Jean-Baptiste, il s'arrête et dit d'une voix menaçante qu'il se rappellera de lui aux prochaines élections. Cette petite tempête passée

M. DANIEL JONES

forgeron du parc dit, en réponse à M. Cardinal: "Je connais M. McGibbon depuis 16 ans. Je le vois deux ou trois fois par jour et je n'ai jamais remarqué qu'il fût en boisson. Je ne l'ai jamais entendu blasphémer, ni vu maltraiter ses hommes."

En réponse à l'échevin Lareau, le témoin dit que quand il n'y a plus d'ouvrage sur le parc, il travaille pour la compagnie du chemin de fer incliné, qui le paie pour son temps, et ce temps lui est retranché par M. McGibbon, de la liste de paie de la ville.

En réponse à l'échevin Ouimet: "J'ai vu une fois que M. McGibbon était un peu ivre, mais pas assez pour ne pas faire sa besogne."

L'échevin Ouimet: "Vous rappelez-vous avoir dit, déjà, que M. McGibbon était souvent en boisson?"

R. Non.

Q. Vous ne vous souvenez pas avoir dit à M. Alley, peintre, que M. McGibbon buvait, blasphémat et maltraitait les hommes?

R. Je n'ai jamais dit cela.

Q. Vous ne vous rappelez pas être venu chez moi pour vous plaindre?

R. Oui, une fois; c'était parce que je n'avais pas été payé.

Q. Vous m'avez dit alors que M. McGibbon insultait les gens, blasphémat et injurier ses hommes?

R. Je ne m'en souviens pas.

Q. Vous rappelez-vous que chez M. Thom, Barrière, hôtelier, vous avez dit que M. McGibbon traitait ses hommes d'une manière indigne?

R. Je ne m'en rappelle pas.

Le dernier témoin entendu est M. David Robertson, employé temporaire du parc. M. Robertson n'est là que depuis le printemps, et il n'a été témoin de rien de ce qu'on reproche à M. McGibbon. Il a entendu, cependant, les autres ouvriers critiquer entre eux M. McGibbon sur sa dureté à leur égard.

Il est 8.30 heures et la séance est enfin levée.

On entendra vendredi prochain le reste des témoins de M. McGibbon, ainsi que tout autre témoin que les membres du comité voudront amener pour contredire certains points de la défense.

UNE SEANCE ANIMEE

Comment on peut noircir un homme sous prétexte de le blanchir, d'après l'échevin Stevenson

PLUSIEURS TEMOINS FAVORABLES A M. McGIBBON PRIS A PARTI PAR L'ECHEVIN OUIMET

Passes d'armes acerbés entre les échevins Lareau et Stevenson. L'échevin Ames se promet une revanche à l'enquête de la police

La séance ajournée du comité des Parcs a eu lieu hier après-midi, sous la présidence de l'échevin Ames. Etaient présents les échevins Lareau, Stevenson, Ouimet, Clearihue, Laporte et Gagnon.

Le président annonça que plusieurs témoins devaient être entendus, mais que pas un n'avait été sommé légalement; ils avaient consenti à venir témoigner volontairement en faveur de M. McGibbon.

Le premier témoin entendu est l'ex-maire McShane. Il connaît M. McGibbon depuis 40 ans. Il a visité le Parc très souvent depuis dernièrement, mais il n'a jamais vu M. McGibbon en état d'ivresse.

Selon lui, la ville ne dépense pas assez d'argent pour ces places publiques. A New-York, Philadelphie, aux Etats-Unis en général, à Paris, à Londres, on dépense des millions à ces fins. Il croit que le Parc de Montréal est très bien entretenu pour le "petit montant d'argent qu'on y a dépensé".

Il a vu M. McGibbon pas moins de 25 fois depuis deux ans, lors de ses promenades au parc; il l'a vu en voiture, à pied et à cheval.

Ici, M. Cardinal, avocat de la défense, abandonne le témoin à l'échevin Ouimet. Ce dernier cribla le témoin de questions, à tel point que les échevins Ames et Stevenson crurent prudent d'intervenir. Finalement, M. McShane fut forcé d'avouer qu'il ignorait la manière dont l'argent pour le Parc avait été dépensé, et si la ville avait bénéficié avec avantage des sommes qui avaient été votées à ces fins depuis 2 ans; il avoua de plus qu'il savait que M. McGibbon usait de liqueurs; "il a ses défauts", a-t-il dit en terminant.

M. Ouimet. — Prend-t-il "beaucoup" de liqueurs?

M. Stevenson. — Si on est pour passer le temps à demander de telles questions, il n'y aura plus de bout. Nous sommes pressés, il faut s'en aller de bonne heure."

M. Lareau. — Si M. Stevenson a des affaires en dehors, il peut s'excuser. S'il fallait confier cet examen à M. Stevenson, nous aurions en effet bientôt fini."

M. McShane ne voulut pas répondre directement à cette question; il se borna à dire ce qu'il avait vu à Londres et à Paris et à vanter les talents de M. McGibbon comme surintendant. Le témoin finit par dire qu'il ne peut jurer si M. McGibbon est sorti à cheval depuis 2 ans.

M. Ouimet donna avis au président qu'il amènerait des témoins pour contredire M. McShane sur plusieurs points. L'autre témoin est:

James Simpson. Il est depuis 20 ans à l'emploi de la compagnie de l'élévateur. Il voit M. McGibbon 3 ou 4 fois par jour régulièrement; il ne l'a jamais vu en boisson; "il est très gentil, poli et réservé," dit-il.

A l'échevin Ouimet il dit qu'il a

donné deux ou trois voyages de sable à M. McGibbon pour sa serre. Ce sont les hommes de la ville qui ont fait le charroyage. Au mois de novembre dernier il eut besoin de faire transporter deux petits voyages de planches au sommet de la montagne et cet ouvrage prit 1 1/2 heure du temps d'un homme; ça lui aurait pris 3 heures de son temps si le surveillant ne lui eut pas rendu ce service. Il méritait bien cela attendu que les employés du parc avec tous leurs parents, femmes, oncles, cousins etc voyagent gratuitement sur le chemin de fer incliné.

Transquestionné par M. Ouimet, le témoin dit que M. McGibbon lui a fait présent d'un tronc d'arbre de peu de valeur.

Il y a de cela cinq ans, il emprunta une chaudière fontaine pour faire des travaux pour le chemin de fer, mais il l'a retournée. Il lui fut demandé s'il avait reçu des patates, des pommes, etc, de M. McGibbons, mais à cette question les échevins Ames et Stevenson se recrièrent en disant que M. McGibbon avait un jardin qui lui appartenait en propre et qu'il avait droit d'en dispenser les produits à sa guise. Les noms de ceux qui ont charroyé le sable sont: MM. Bélanger et Dumas et les jeunes Clarihue. Il est bien possible que M. McGibbon ait été souvent sous l'influence de liqueurs sans qu'il s'en aperçut. Il se rappelle que la compagnie du chemin de fer incliné a fait faire des réparations à la boutique de forge du département du parc; c'étaient deux morceaux de fer qu'on avait fait souder et quelques petits ouvrages exigeant peu de temps. M. McGibbon empruntait les outils, les cordes et les instruments de la compagnie et cette dernière en échange réclamait quelques petits services de temps à autre. La compagnie n'a jamais payé un sou à qui que soit pour l'ouvrage de forge en question.

Joseph Smith, agent de billets à l'emploi du chemin de fer incliné certifie de la bonne conduite du surveillant et de sa courtoisie avec les employés et les étrangers.

Transquestionné par M. Ouimet. — Il dit que la compagnie est obligée de transporter les employés du parc gratuitement d'après le contrat avec la ville. Ce n'est pas du tout une faute de la compagnie comme l'a dit le témoin précédent. Il ne peut jurer que M. McGibbon n'est pas resté absent pendant une semaine entière cet été.

Wm. Clark est aussi à l'emploi de la compagnie; il corrobore le témoignage des autres témoins à l'égard de la bonne conduite du surveillant.

Transquestionné, il dit que M. McGibbon aurait pu s'enivrer sans qu'il le sut; il n'a jamais eu beaucoup de rapport avec lui, cependant, il le voit très souvent.

...M. Turner, secrétaire de la compagnie, parle en faveur du surveillant, mais M. Ouimet lui fait avouer qu'il avait reçu de lui un voyage de fumier appartenant à la ville. Il n'a pas eu connaissance d'une querelle entre M. McNaught et M. McGibbon. Il ne peut jurer si depuis deux ans des arbres ont été plantés devant sa résidence ou aux alentours par les em

ployés du parc. Il en a reçu plusieurs de M. McGibbon, il y a cinq ans, mais quant aux deux dernières années sa mémoire lui fait défaut ; il n'est pas certain.

M. Lareau — C'est malheureux que votre mémoire soit si ingrate ; ces mots : "Je ne suis pas certain" ne sont pas satisfaisants ; la plantation d'un ou de plusieurs arbres autour d'une maison est un fait assez notable pour attirer l'attention même du plus distrait. Je tiens à éclairer le comité là-dessus, car si M. McGibbon est blanc comme neige, il serait injuste de laisser planer le doute après l'enquête.

M. Stevenson — Ces questions sont frivoles, triviales et importunes sous prétexte de blanchir l'inculpé on le met noir comme l'encre. Un tel examen ne devrait pas se continuer ; c'est une injustice criante.

M. Lareau — L'échevin Stevenson ne parlait pas sur ce ton-là lorsqu'il s'est agi d'éclabousser les témoins de la poursuite.

Le témoin a dit qu'il se rafraîchirait la mémoire d'ici à ce qu'il paraîsse de nouveau.

C. Wotherspoon, employé à la Banque de Montréal, domicilié au No 59 rue Victoria, a l'habitude après ses heures de travail, même dans les plus fortes tempêtes d'aller faire le tour du parc à cheval. Il a vu le surintendant régulièrement trois fois par semaine même dans les jours de tempête. Il n'a pas passé une semaine sans le voir. Il jure cela positivement. Personne ne lui a demandé de venir témoigner.

M. Lareau prit le témoin à tâche et si jamais témoin regretta de s'être présenté de son chef à une enquête ce doit être M. Wotherspoon. Le témoin se contredit et devint si confus qu'à la fin il prit son chapeau et se retira à la hâte.

L'échevin Laporte demanda au président que le témoignage du témoin fut retranché des minutes. Le président Ames essaya d'en donner l'explication, mais à la fin il battit en retraite et appela un autre témoin.

M. Wm Mann, président de la compagnie du chemin de fer incliné dit que l'accusé est sobre, honnête et en tous points compétent pour cette charge. Il a été absent six semaines cet été. Il admet qu'il a pu dire que M. McGibbon est trop âgé pour occuper une telle position. Il a porté plainte contre lui pour avoir négligé les chemins dans les alentours du chemin de fer qu'il représente. A l'échevin Lareau il dit qu'il a entendu plusieurs dames se plaindre de M. McGibbon. Il ne se rappelle pas d'une querelle entre le surintendant et un actionnaire de la compagnie, M. McNamee, durant laquelle ce dernier aurait été pris à la gorge et menacé avec un bâton par le surintendant. Il avoue cependant que ces deux personnages ont eu une "spat" (chi-cane) ensemble, mais il n'a pas vu de coups échangés entre eux. Il avoue aussi que M. McGibbon prend un "coup."

L'ex-échevin McCord n'eut qu'un bon mot pour le surintendant du parc.

J. E. Molson fit l'apothéose de M. McGibbon ; c'est un employé de la compagnie. Il fit un récit à l'emporte pièce de ses propres voyages en Afrique et en Amérique ; parla de ses relations avec les lords anglais et finit par dire qu'il n'avait jamais vu un homme si sobre, si posé, patient et généreux que M. McGibbon.

L'échevin Lareau demanda au témoin s'il lui arrivait de temps à autre de prendre un verre de liqueur. Cette question fut le signe d'un engagement sur toute la ligne et pendant trois minutes la confusion régna dans le camp.

Le témoin Molson fait une pose de Druide sur les rochers, frappa du pied et prononça un non ! énergique et solennel. L'échevin Stevenson déclara qu'une telle question était méprisable. (Il venait de prendre le fauteuil de la présidence, M. Ames étant absenté un instant.) M. Lareau répondit qu'il trou-

vait étrange que le président fit objection quand l'avocat de l'accusé manifestait son approbation de cette question, par son silence. Il y eut une passe d'armes entre les deux échevins durant laquelle M. Lareau s'écria : "Lorsque nous avons produit des témoins pour la poursuite, vous avez pris plaisir à tourmenter un pauvre ouvrier qui avoua avoir pris quelques consommations et qui, comme punition fut privé de son insigne de gardien ; je ne vois pas que le témoin soit plus privilégié que ce pauvre ouvrier et je vous avertis que c'est mon intention d'avoir une réponse à cette question." Il en appela au jugement de M. Cardinal pour savoir si cette question était appropriée, attendu qu'il voulait prouver et était capable de le faire, que le témoin s'enivrait souvent sous les yeux même de l'inculpé. Pressé par M. Lareau, le témoin finit par avouer qu'il prenait de la boisson, mais qu'il ne négligeait pas son ouvrage. Avant de partir, il dit en bon anglais qu'il était plus gentilhomme que tous les membres du comité sans distinction. Il lança un défi à l'échevin Ouimet qui demanda son expulsion immédiate au président. Il sortit en proférant des menaces.

M. A. Jones, forgeron du parc depuis 16 ans, dit qu'il a fait de l'ouvrage en plusieurs circonstances pour la compagnie du chemin de fer incliné ; il a été payé par cette dernière, mais M. McGibbon a retranché cet ouvrage sur son salaire.

Il y a trois semaines il a perdu une demi journée. Il a travaillé pour la compagnie après les heures. Il a ferré les chevaux de M. McLellan très souvent mais celui-ci fournissait les fers et les clous ; il faisait ce travail durant les heures. Il n'a pas reçu de compensation pour cet ouvrage.. Il a obéi aux ordres de M. McGibbon. Cet été il a travaillé pour la compagnie pendant toute une semaine.

Le président Ames feuilleta le rôle de paie et trouva plusieurs demi journées qui avaient été retranchées sur la paye du témoin, mais ne put rien trouver qui couvrait la période men-

McGIBBON ENQUIRY.

Park Ranger Examined on His Own Behalf Yesterday.

MADE A GENERAL DENIAL.

Not Guilty of Any of the Acts Complained of—Other Witnesses Testify to His Sobriety.

The Parks and Ferries Committee found it impossible to conclude the hearing of evidence in the McGibbon enquiry yesterday afternoon, as had been hoped. Over a dozen witnesses were in attendance to give testimony, and after sitting for four hours, and disposing of four of them, the committee decided to adjourn for a week. Ald. Ames, chairman, presided, and all the members of the committee were present. Mr. J. T. Cardinal, advocate, represented Mr. McGibbon, who testified in his own behalf.

Ex-Ald. Cunningham was the first witness called. He stated that business and pleasure took him up on the mountain three, four or five times a week, and he frequently saw Mr. McGibbon attending to his duties. He had never seen him under the influence of liquor. He always considered that Mr. McGibbon discharged his duties to the best of his abilities, and that he was an artist at his business, judging from the surroundings of his house and the park.

By Ald. Ouimet—He had never seen Mr. McGibbon under the influence of liquor, or carrying a bottle. He would

not say that the Park Ranger did not take a "smile" occasionally; they all knew what that was. Every time witness had seen Mr. McGibbon around the park, he was competent to attend to his duties, and had no sign of liquor upon him.

By Ald. Lareau—He had not been summoned to attend the investigation, but from what he had seen in the papers, he thought that an injustice was being done against an old employé, and that the thing was a persecution. He, therefore, considered it his duty as a citizen to come forward and tell, under oath, what he knew about Mr. McGibbon. No one had asked him to attend and give evidence.

Mr. A. Courville, a park employé, deposed concerning Mr. McGibbon's sobriety, and added that he had never heard him bullying the employés.

Ferdinand Bianze, who had been employed on the roads on the mountain, and done general work around the park, gave similar testimony, and expressed the opinion that Mr. McGibbon treated the employés well.

"MR. McGIBBON HEARD."

Mr. McGibbon, the park ranger, was then called, the chairman explaining that witness had a right to answer any question, or to answer it under protest, in which case it would give the committee the truth, but could not be used against him. Of course, it would be preferable if he would not refuse to answer, but as he was the accused party, he had the right to do so if he chose.

Witness stated that he had been connected with the park for twenty-six years. He was not a teetotaller, but he had never taken liquor in such a way as to interfere with his duties on the park. He had never been staggering about the park and given contradictory orders. He never abused any of the employés, and had never threatened visitors to the park with his stick. If he were to close his eyes to everything that went on in the park, it would not be fit for respectable people to go to. The oats consumed by his ponies during the winter were paid for by him, with the exception of about two bags. He had given the free use of his mare to the city for five years. From the Mount Royal Incline Railway Company the city had received in favors more than the value of any services that the employés of the park had rendered in return. He bore no ill will towards any of the park employés, but the demeanor of some of them had changed towards him since the opening of the present investigation; they seemed to be more independent. He was not in the habit of requiring the men to work longer hours than they were paid for. He was not a blasphemer.

By the Chairman—By the agreement entered into between himself and the committee in February of last year, all the animals belonging to him were to be cleared off the the park before July 1, 1898. This had been carried out, with the exception of three ponies, which remained there until May of the present year, when he sold two of them. The other was still there, and he wished to keep it as long as it lived, as he had had it such a long time. It was in the sheep-pen in the park. The feed for these ponies was purchased by him. As to some flowers, in boxes, which he had ordered to be delivered to Mr. McClanahan, of the restaurant, he supposed that he was going to use them for beautifying the restaurant, by placing them on the gallery. When witness found that the flowers had disappeared from the restaurant, he was somewhat angry, and spoke to McClanahan about it. He never took any responsibility upon himself to reduce the park employés' wages, but only acted on what, to the best of his belief, were the instructions of the committee. The men never complained to him about it.

WENT TO THE RICHELIEU.

By Ald. Laporte—He discovered that the flowers he had ordered to be delivered to Mr. McClanahan had later on found their way to the Richelieu Hotel. If the city's oats were fed to witness' ponies for twenty-six or twenty-seven days last spring, as had been stated by the employé McKinnon, the latter took the oats from the city's bin without telling witness anything about it.

By Ald. Ouimet—He had conformed to the terms of his agreement of last year in all respects except in regard to the ponies. He had not been con-

fined to the house for two or three days this summer, and unable to give orders to the men. He had been about every day. He did not treat the employees in the abusive manner that had been changed. Some three weeks ago he had deducted \$3.50 from the wages of a man named Ethier, who had carelessly broken a borrowed wrench, and to replace which another had to be bought. He explained to Ethier why the money had been deducted.

Ald. Stevenson thought that the master of the wrench was outside the scope of the charges that had been made. It was a thing that had happened since the investigation was opened.

To this Ald. Lareau objected, and retorted: "We want to know where the money goes when we give it to pay salaries."

Ald. Stevenson (Indignantly)—"I object to an insinuation like that. Mr. McGibbon does not handle one cent of the money."

Ald. Lareau—"Where has the money gone?"

Ald. Stevenson—"It was not put on the pay list. I have some common

sense about me; not like some of you."

The chairman—"Order, order."

Ald. Lareau—"Thank you, Mr. Stevenson; I respect your age."

The chairman—"Order, order. I don't think the wrench has anything to do with the case; it is investigating something not covered by the resolution."

The incident then terminated.

Mr. McGibbon had put in received accounts for oats and other horse feed for a part of last winter, and the secretary was ordered, in the name of the city, to procure certified invoices, from Messrs. Scott & Co., dealers in feed, of all stuff sold to him personally between December 1, 1898, and May 1, 1899.

TOOK AWAY A GUN.

By Ald. Lareau—Witness had taken a gun from a French-Canadian in the park. The person was not simply passing through the park, but was hunting there.

The chairman—"Did you return the gun?"

Witness—"No; I did not."

Ald. Lareau—"You might have arrested him and had him punished by the Recorder; but you should not take away property out of a man's hand."

Witness—"The Recorder would have find him \$10."

The chairman—"Do you know the name and address of the man?"

Witness—"I do not; he was an imported Frenchman."

The chairman—"If you know his name and address, you had better send that gun back to him."

By Ald. Larue—He was not drunk on Pine avenue last spring and nearly got run over by a car. This was the first time he had heard of it. Witness was questioned about planting some trees in the neighborhood of private residences, and replied that as they were planted on the street, they were on city property. He acknowledged that he had had "a little spat" with Mr. Perron, a park employe, on Fletcher's Field, during the summer, but denied that he had tried to strike Perron with his stick.

The investigation was then adjourned for a week.

L'ENQUETE MCGIBBON

Le surintendant du Parc témoigne en sa faveur

IL NIE TOUTES LES ACCUSATIONS PORTEES CONTRE LUI

Autres témoignages favorables à la défense

Hier après-midi, le comité des Parcs et Traverses s'est réuni à 2 heures pour continuer l'enquête contre le surintendant du parc Mont-Royal.

Avant de commencer l'interrogatoire des témoins, les échevins Ames et Lareau ont eu une légère discussion au sujet de la nomination de M. Bergeron, à l'île Ste-Hélène, faite par le président du comité. L'échevin Lareau voulait savoir si c'était pour récompenser cet homme d'avoir donné son témoignage contre un officier de police que M. le président Ames lui avait donné de l'ouvrage; il entend dégager sa responsabilité sur cette nomination car il n'a pas été consulté.

M. Cardinal, avocat de M. McGibbon, appelle pour la défense l'ex-échevin Cunningham.

Je n'ai pas reçu de subpoena pour venir ici. J'ai été échevin depuis 6 ans et je connais M. McGibbon depuis longtemps. Par affaires et plaisir, je vais au parc Mont-Royal 4 ou 5 fois par semaine et j'y rencontre très souvent M. McGibbon. Je ne l'ai jamais vu sous l'influence des liqueurs fortes et je considère qu'il remplit bien ses devoirs.

Aux questions de l'échevin Lareau, il répond comme suit :

J'ignore si M. McGibbon fait usage de liqueurs, c'est surtout dans l'après-midi que je me rends au Parc. Je ne dis pas que le surintendant ne prend jamais de boisson, mais je ne l'ai jamais vu en état d'ivresse. Il est arrivé une fois ou deux que j'ai causé avec lui pendant quelques heures, la dernière fois que je suis allé au parc, c'est mardi dernier. Je ne connais pas les employés du parc, peut-être en connais-je quelques-uns de vue.

Amédée Courval est ensuite asservi : Il dit qu'il est employé temporairement au parc Mont-Royal depuis le 15 mai dernier, mais qu'il y a déjà travaillé pendant 4 ou 5 ans.

Qu'as-tu fait de M. Cardinal ?
Je connais bien M. McGibbon, c'est lui qui me met à l'ouvrage, pas tous les matins cependant; quelquefois il m'en donne pour 2 ou 3 jours. Je le vois presque tous les jours et quelquefois plusieurs fois dans la même journée, et jamais je ne me suis aperçu qu'il était sous l'influence des boissons; il m'a toujours traité poliment et il n'est pas à ma connaissance qu'il ait maltraité les autres employés ou blasphémé contre eux. J'ai bien entendu les autres employés se plaindre qu'ils étaient maltraités.

Transquestionné par l'échevin Lareau :

Je ne connais pas M. Cardinal, je n'ai pas reçu de subpoena pour venir ici cet après-midi, c'est M. McGibbon qui m'a dit de me rendre. Il pourrait se faire que le surintendant jurât en anglais, je ne comprends pas ce langage. Je ne sais pas ce qu'est un employé temporaire.

Alors pourquoi avez-vous juré que vous l'étiez ? dit l'échevin Lareau.
Je ne savais pas...

Je connais les autres employés du parc et je n'ai pas de raison pour croire que ce ne sont pas des hommes bons. J'ai peut-être été une couple de jours sans voir M. McGibbon, mais jamais toute une semaine. Personne ne m'a fait de promesses pour venir ici. Le surintendant m'a averti qu'il n'était pas permis de fumer pendant les heures de travail.

Ferdinand Bianzi commence par dire qu'il comprend difficilement le français, mais si sa prononciation est défectueuse, les réponses aux questions des avocats et des échevins sortent tout de même de sa bouche avec une grande volubilité. Il répond comme suit aux questions de M. Cardinal, avocat du surintendant :

Je connais M. McGibbon. J'ai travaillé au parc pendant 10 ans consécutifs. J'arrange habituellement les chemins et je fais toutes sortes d'autres ouvrages. C'est le surintendant qui me mets à l'ouvrage et je l'ai vu rôder tous les jours. Il m'a toujours bien traité; il n'a pas juré contre moi. Quelquefois il jurerait contre les hommes qui ne faisaient pas leur devoir ou qui ne voulaient pas écouter, il n'était pas grossier pour les promoteurs. Je ne l'ai pas vu jamais en boisson et il ne m'a jamais menacé de sa canne.

A l'échevin Ouimet, il répond :

Si je ne dis pas la vérité sous serment, je serai puni par le bon Dieu.

Quand je n'ai pas d'ouvrage dans les chemins, je coupe du bois et travaille toujours seul. Les autres ouvriers du parc sont de bons et honnêtes citoyens, je crois.

M. Ethier, qui a déjà été témoin ici m'a demandé si je connaissais quelque autre chose de M. McGibbon, mais il n'a rien dit de mal contre ce dernier.

Je fume, mais quand le surintendant approche, je cache ma pipe.

Le surintendant McGibbon, l'accusé, est asservi et déclare les faits suivants :

Il y a 26 ans que je suis surintendant. Je ne suis pas un "teetotaler" mais je n'ai jamais assez pris de liqueurs pour m'empêcher de faire mon devoir. Je n'ai jamais chancelé ou donné des ordres dont je ne me souvenais pas par la suite. Je n'ai maltraité personne. Mais je suis obligé d'être fort sévère, autrement les gens respectables ne pourraient mettre les pieds dans le parc Mont-Royal. Je n'ai jamais menacé ou frappé quelqu'un avec un bâton, mais j'empêche pitoyablement les gens de causer des dommages. Quand à l'accusation d'avoir nourri mes chevaux avec de l'avoine appartenant à la cité, je dois dire que j'en ai eu à peu près deux poches, mais en compensation, la ville a eu l'usage de mon cheval pendant environ cinq ans; cependant, je suis prêt à payer cet avoine, s'il le faut. Je déclare que la compagnie du chemin de fer incliné a donné à la ville beaucoup plus qu'il en a reçu. Il mentionne quelques articles que la compagnie lui a donnés pour le parc. J'ai eu quelques difficultés avec certains de mes employés et j'ai dû me montrer ferme. Je ne jure pas habituellement, je ne blasphème pas. Je

n'ai jamais changé de conduite vis-à-vis les employés depuis vingt-cinq ans. Je n'entretiens aucune rancune contre les employés du parc : je devrais en avoir contre quelques-uns, mais je passe là-dessus. Les employés qui ont été à la maison de l'échevin Ouimet, sont maintenant, depuis, devenus plus indépendants. Les fleurs que j'ai données à M. McClanaghan étaient pour être mises autour de son restaurant, mais celui-ci en a fait un autre usage.

Ma querelle avec Bélanger, dans l'étable, se réduit à peu de chose. Je croyais qu'il était 1 heure, tandis qu'il était une heure moins le quart, et j'ai voulu envoyer Bélanger au travail. Je passe tout mon temps dans le parc. Quant aux gages de l'homme qu'on m'accuse d'avoir réduit de 25 cents, je l'ai fait parce qu'il ne travaillait que jusqu'à 11 heures le matin, c'est d'ailleurs l'habitude.

Il dit ensuite à l'échevin Ames qu'il y a 2 ans, une enquête a été tenue sur l'administration du parc, un sous-comité a fait rapport ratifié par le conseil. Dans les nouveaux ordres que j'ai reçus, il m'était défendu de garder sur le parc des animaux qui m'appartenaient. A partir du 1er juillet 1898, j'ai cependant gardé 3 porcelets jusqu'au 1er mai 1899 et j'en ai encore un actuellement.

Par l'échevin Laporte :

Q - Avant de donner les fleurs à McClanaghan, y a-t-il eu entente entre vous et lui quant à l'endroit où devaient être placées ces fleurs ?

R - Non.

L'échevin Ames reprend le témoin et il dit ensuite que McClanaghan l'a trompé.

M. McGibbon dit que ces fleurs ont été données à l'hôtel Richelieu.

A l'échevin Laporte : ...

Je n'ai jamais dit à McKennon de prendre l'avoine de la cité pour mes chevaux, c'est lui qui l'a pris de son propre chef. Je savais que je n'avais pas de droit de garder des animaux, d'après mon engagement et je n'ai pas notifié le comité de ce fait.

A l'échevin Ouimet :

Je parle un peu le français. J'ai pris connaissance de mon engagement quand il a été passé, et je m'y suis toujours conformé, hors le fait d'avoir gardé des animaux. Le comité m'a ordonné de descendre à la ferme Fletcher tous les jours et j'y suis allé, à part des jours pendant lesquels il pleuvait, vu que les hommes ne travaillaient pas.

Q - Combien de fois personnellement avez-vous donné des ordres aux hommes sur la ferme Fletcher dans le cours de l'été ?

R - A peu près 6 fois. ...

Je n'ai pas été malade cet été. Je jure positivement que je n'ai jamais été sous l'influence des liqueurs dans le parc. Je traite mes employés comme ils le méritent, je ne les traite pas comme ils m'accusent de le faire. J'ai accusé un de mes employés d'être un paresseux, mais je l'ai fait sans jurer.

Q - Pourquoi avez-vous réduit le salaire d'Ethier de \$3.25, lors de la dernière paie ?

R - Parce qu'il y a 3 semaines, il a brisé une clé appartenant à la compagnie du chemin de fer incliné. Je n'étais pas là quand il l'a brisée. Le témoin admet ensuite avoir quelques fois fait planter des arbres pour des particuliers par les hommes de la corporation ; qu'il a confisqué un fusil appartenant à un jeune Français, parce que ce dernier tirait dans le parc.

Les membres du comité s'élèvent contre cet acte d'autorité et disent à M. McGibbon de remettre l'arme. Il devrait dans ces cas-là faire condamner les coupables par le recorder.

L'échevin Lareau :

Q. N'est-il pas vrai que dans le mois d'août, vous étiez ivre et que vous avez failli être écrasé par les chars au coin des rues Duluth et Avenue du Parc ?

R. Non.

A 6 heures, l'enquête est ajournée à vendredi prochain.

L'ENQUETE MCGIBBON

Le surintendant du parc fait nombre d'aveux — Il a fait planter des arbres chez des citoyens par les employés payés par la corporation — Il garde des chevaux malgré l'ordre du comité — Et admet en avoir nourri avec l'avoine de la ville — Les explications qu'il donne

Le comité des Parcs et Traverses s'est réuni, hier après-midi, de 2 heures à 6.15 heures pour continuer l'enquête McGibbon. Le président était disposé à suspendre la séance momentanément pour pouvoir terminer, le soir, fallait-il siéger jusqu'à minuit, mais les autres membres en avaient assez, et ils ont préféré aller souper pour ne plus revenir. Il y en a encore pour plusieurs longues séances, car un grand nombre de témoins nouveaux seront appelés en contre-preuve, en faveur de la poursuite, ce qui nécessitera l'assiguation d'autres témoins pour la défense, et Dieu sait quand ça finira. Hier, le principal témoin interrogé a été M. McGibbon lui-même et il a été tenu sur la sellette tout près de deux heures. Étaient présents les échevins Ames, Laporte, Lareau, Ouimet, Gagnon, Clearihue et Stevenson, ainsi que M. Cardinal, avocat, de M. McGibbon, et M. Adélard Ouimet, conseil de l'échevin Ouimet.

Le secrétaire, M. Jules Crépeau, dépose d'abord sur la table une lettre de M. W. J. Clark, propriétaire de l'établissement d'objets-souvenirs sur la montagne. M. Clark déclare que M. J. A. Molson qui a donné son témoignage à la dernière séance est à son emploi depuis 3 ans et que c'est un homme sobre et un serviteur tout à fait fidèle. Cette lettre avait pour but de détruire l'impression causée par les insinuations que comportait contre M. Molson, l'interrogatoire qu'on lui avait fait subir à la dernière assemblée.

Le premier témoin entendu est
L'EX-ÉCHEVIN W. H. CUNNINGHAM

En réponse à M. Cardinal, il dit : "Je n'ai pas reçu de subpoena, et je me suis rendu ici librement sans y avoir été invité par qui que ce soit. J'ai siégé au conseil pendant six ans, et je vais au Parc Mont-Royal 3 ou 4 fois par semaine. Je vais au cimetière pour les monuments que je fais. Je vois M. McGibbon sur le parc très souvent et je ne me suis jamais aperçu qu'il fut en état d'ivresse. Comme surintendant du parc, M. McGibbon, dans l'ensemble de son travail, pour l'ornementation et l'entretien du Parc, est un artiste, en son genre."

En réponse à l'échevin Lareau, le témoin dit qu'il ne sait pas si M. McGibbon fait usage de beaucoup de boissons, mais il ne peut jurer qu'il n'en prend pas du tout.

A l'échevin Ouimet : "C'est dans l'après-midi que je vais sur la montagne. L'année dernière, dans une occasion, j'ai conversé deux heures durant avec M. McGibbon. La dernière fois que je suis allé là, c'était l'hiver dernier.

L'échevin Ouimet : "D'après vous, est-ce qu'il n'y a pas d'autres personnes capables de faire aussi bien que M. McGibbon."

R. — La chose pourrait se faire, certainement.

M. AMEDEEE COURVAL

journalier au parc, étant assurément dit. "Je suis employé temporaire, et j'ai été 5 à 6 ans sans travailler là, mais j'ai été réengagé il y a 5 ou 6 ans. C'est M. McGibbon qui m'a demandé de venir témoigner. Je le vois tous les jours et quelquefois 7 à 8 fois par jour pendant qu'il exerce sa surveillance ; je ne l'ai jamais vu sous l'influence de la boisson. M. McGibbon d'après moi ne blasphème pas, ni ne maltraite ses hommes, bien que j'aie entendu dire la chose. Je ne suis pas allé avec les autres me plaindre chez l'échevin Ouimet. On ne m'avait pas demandé de le faire.

En réponse à l'échevin Lareau, le témoin

dit qu'il ne comprend pas l'anglais, et que personne ne lui a parlé auparavant du témoignage qu'il devait rendre.

Mais, observe l'échevin Lareau, lorsque M. Ames, tantôt, vous a récité une formule en anglais vous ne comprenez pas ce qu'il disait ?

L'échevin Ames assurmente alors le témoignage en français.

L'échevin Lareau : Vous dites que vous ne comprenez pas l'anglais, comment pouvez-vous déclarer alors que M. McGibbon ne blasphème pas, dans sa propre langue.

R. — Je crois que je le comprendrais alors.

Q. — Vous avez dit il y a un instant que vous étiez un employé temporaire ; qu'entendez-vous par cela ?

R. — J'entends que c'est un homme qui travaille tout le temps (rires).

L'échevin Lareau passe le témoignage à l'échevin Ouimet en faisant remarquer que cet homme jure sans comprendre toujours la portée des mots sur lesquels il se prononce.

L'échevin Ouimet. — Pouvez-vous jurer que vous avez travaillé 4 ans ou 3 ans sur le parc ?

R. — Pas 3 ans, mais deux ans le moins.

Q. — Mais vous venez de dire que vous avez travaillé 5 ou 6 ans ; pourquoi avez-vous été renvoyé ?

R. — Je n'ai pas été renvoyé, mais je suis parti de moi-même. Le témoin ajoute qu'il demeure nom dans la ville, mais au Mile-End. C'est M. McGibbon qui l'a engagé. Les autres employés du parc qui travaillent avec lui, paraissent être de bonnes gens et faire leur devoir, de manière à ne pas mériter d'être maltraités.

L'échevin Ouimet. — Les croiriez-vous sous serment ?

Le témoin hésite et enfin il déclare qu'il ne les connaît pas assez pour cela, mais qu'ils pourraient peut-être "faire de bons serments".

L'échevin Ouimet. — N'est-il pas vrai que vous avez été deux jours sans voir M. McGibbon ?

R. — Oui, mais pas une semaine.

Q. — Mais vous venez de jurer que vous n'avez pas été une journée sans le voir ?

R. — Je voulais dire que je le voyais de loin seulement. (Rires).

Q. Est-ce que M. McGibbon ne vous a pas fait de promesses dans le cas où vous témoigneriez en sa faveur ?

R. — Non, je le jure.

Q. — N'avez-vous pas dit déjà à un employé que vous avez vu M. McGibbon en boisson ?

R. — Je ne m'en rappelle pas ; mais je ne puis jurer que je ne l'ai pas dit.

A l'échevin Lareau : "M. McGibbon m'a dit déjà de ne pas fumer sur le parc, mais je fume en cachette, des fois."

M. FERDINAND BIANZE

est un Italien, et il est interrogé. Après avoir d'abord dit qu'il ne parlait pas français, l'échevin Lareau de force d'avouer le contraire, et il répond en bon français, aux questions qu'on lui pose. Ayant prêté serment, l'échevin Ouimet lui fait cette question : "Savez-vous ce que vous venez de faire, là ?

Le témoin répond d'abord qu'il ne sait pas, mais ensuite il dit qu'il croit que c'est un serment.

En réponse à M. Cardinal : "Je connais M. McGibbon depuis 10 ans, que je travaille aux chemins, sur le parc, mais je fais aussi d'autre ouvrage. C'est lui qui me donne mes ordres, et je ne l'ai jamais vu en état d'ivresse, bien que je le rencontre tous les jours. Il n'a jamais 'sacré' contre

bres devant les résidences des citoyens. C'est ainsi qu'il en a fait planter chez M. Mellis, rue Esplanade, chez le Dr Hingston, rue Sherbrooke, et chez M. L. O. Grothé, manufacturier de cigarettes, rue Esplanade. M. McGibbon avoue aussi qu'il a fait construire un hangar avec les hommes de la corporation près de la propriété de M. Matthews. Quant à la confiscation d'un panier de cerises à la dame d'un employé de M. Matthews, M. McGibbon ne s'en rappelle pas. Il dit ne se rappeler non plus que très vaguement de ses querelles avec M. McNamee, un des directeurs de la compagnie du chemin de fer incliné et M. Perrins, un de ses employés.

Les échevins Lareau, Ouimet et Laporte trouvent fort déplorable que lorsqu'il n'y a pas d'argent pour planter des arbres sur la ferme Fletcher, amélioration que le comité veut réaliser depuis longtemps, M. McGibbon en fasse planter devant les résidences de riches citoyens, qui sont parfaitement capables de payer pour avoir des plantations s'ils le désirent.

Après ce long interrogatoire, on donne enfin congé à M. McGibbon, qui ne se fait pas prier de se retirer et l'on ajourne à vendredi prochain.

Avant de terminer, ajoutons que l'échevin Lareau dès le début de la séance, a protesté contre le fait que le président avait placé récemment sur l'île Sainte-Hélène, un des témoins qu'il dit s'être parjuré devant le comité d'enquête de la police. M. Lareau se demande s'il est bien convenable de récompenser par des places des hommes qui commettent de semblables actions.

L'échevin Ames a répliqué qu'il ne regrette nullement son action. L'homme dont il s'agit était un père de famille, chargé d'enfants et qui avait perdu sa place justement à cause de son témoignage.

—J'admire bien votre bon cœur, a ajouté M. Lareau, mais quant à moi, il aurait répugné à ma conscience d'en agir ainsi.

CONTINUATION OF M'GIBBON ENQUETTE

More Evidence That Park Ranger Does Not Get Intoxicated and Ill Treat Employees—An Instance Where Command of Committee was Not Obeyed.

Further evidence was heard for the defense by the Park Committee yesterday afternoon into the charges made against the Park Ranger, Mr. McGibbon, that he had ill-treated the employees of the park, that he took liquor to excess, that he was not careful of corporation property, that he kept ponies on the mountain against the commands of his committee, that he fed the ponies, his own property, on oats, belonging to the city, etc., etc.

All the evidence taken at yesterday's session proved that Mr. McGibbon was not given to taking liquor to excess, that he did not ill-treat the men, and that if at times he had given away a few flowers or plants it had not been in anyway to benefit himself. At times he had planted trees, when certain parties had asked him, in the streets of the city; but the Park Ranger claimed he was justified in this as the trees, once on the streets, belonged to the city, and beautified it.

HE HAD NOT STRICTLY OBEYED.

It was proven, however, that Mr. McGibbon, against the commands of the committee, when it made a new agreement with him about a couple of years ago, had kept three ponies belonging to himself on the mountain. These ponies, however, he claimed to have fed himself, and invoices were produced to prove that oats had been bought for these ponies; thus the only wrong that had been done was in having kept live stock on the mountain when he had been ordered by his committee not to do so. In regard to the feed of the ponies it was shown that on one occasion the stableman, on the park, had given the ponies a feed of the corporation oats; but Mr. McGibbon explained that he had not been aware of this till after the stableman had used the few oats. It was proven that if Mr. McGibbon had received any little kindness from the city he had often returned such kindnesses in allowing his own horse to do free work for the corporation, and in often buying flowers himself for the city when he had not sufficient in the green-houses.

At the opening of the meeting a letter was read from Mr. J. A. Molson, one of the witnesses who had given evidence at the last meeting. The letter protested against the insinuations that had been made by Ald. Ouimet, at the last session, that he (Mr. Molson) was not a sober man. With this protest was a letter from Mr. Molson's employer, saying that Mr. Molson had worked for him for three years, and that he had found him a sober and industrious man.

The letter was laid on the table, the chairman, Ald. Ames, remarking that the committee had nothing to do with inquiring as to the habits of witnesses.

THE FIRST WITNESS.

The first witness was ex-Ald. Cunningham. He knew Mr. McGibbon well. Often went to the mountain. Had never seen Mr. McGibbon drunk. Thought the mountain was very well kept.

M. A. Courville, labourer, employed at the Park, deposed that he had worked for a number of years on the park. Saw Mr. McGibbon every day. Had never seen him under the influence of liquor. Had never been ill-treated by Mr. McGibbon and had never seen him ill-treat other employees. He had not been one of the employees who had been asked to go to the house of Ald. Ouimet and make complaints, if he desired, against the park ranger.

Witness was put to a long cross-examination by Ald. Lareau and Ouimet, but nothing of interest came out of it. During the cross-examination Ald. Stevenson bitterly complained at the length of time that was being wasted upon useless cross-examinations; and Ald. Ames said this investigation would never be ended if more haste was not made. It was too bad to drag along the investigation at such length, when a great deal of important business was waiting for the committee to transact.

Continuing, witness swore that Mr. McGibbon had not promised him any favours if he would come and testify. He again swore that he had never seen Mr. McGibbon under the influence of liquor.

AN OLD EMPLOYEE TESTIFIES.

Ferdinand Branz, the next witness, said he had known Mr. McGibbon for many years. Had worked on the park as labourer for ten years. Had never seen Mr. McGibbon drunk all the years he had been employed in the park. Had always been well treated by Mr. McGibbon. Personally had never been sworn at by Mr. McGibbon. When men had come late to work, or would not do their duty, he had heard Mr. McGibbon scold them. The men had sometimes then answered Mr. McGibbon back, and then, perhaps, Mr. McGibbon might have sworn at them. Had not heard Mr. McGibbon swear at any man if he had not been given provocation. Had always seen Mr. McGibbon attending to his duties on the mountain. If Mr. McGibbon had ever been drunk on the mountain he would probably have known it. Mr. McGibbon had never threatened to strike witness with his cane.

Being cross-examined by Ald. Ouimet, witness said he never stated he had not seen Mr. McGibbon on the mountain for

two days at a time. It was the habit of Mr. McGibbon to regularly visit all parts of the mountain. Witness was given work to do on various parts of the mountain. One of the employees on the mountain, named Ethier, who had testified against Mr. McGibbon, had come to witness and asked him if he had any complaints to make against Mr. McGibbon and he had replied that he had no complaints to make.

Ald. Lareau—"Does Mr. McGibbon allow you to smoke on the mountain?"

Witness—"Well when I see him coming I always hide my pipe" (laughter.)

MR. MCGIBBON TESTIFIES.

Mr. McGibbon, the park ranger, now took the stand and said that he had been on the park for 26 years. It was utterly false that he had ever taken liquor, so that he could not attend to his duties. It was false, too, that he was losing his memory and countermanded his orders. Was not cruel to his men and was always courteous to visitors. As to feeding his horses at the city's expense witness had only had a bag or so of oats belonging to the city; in return for this witness had given the city the use of a horse for nothing. Occasionally an employee on the mountain had done a few jobs for the Incline Railway Company, but in return the city had been given, by the company considerable material free of charge. Was not in the habit of swearing at his employees; there were times when some of the employees were rude and he had been cross. Since some of the employees on the mountain had been to Ald. Ouimet's house they had become so insolent that he (the witness) could scarcely do anything with them. (Sensation.) Witness was asked to repeat this and he did so. Witness did not overwork the men; on one occasion some of the employees had left their work before their time was up, and witness scolded them. It was not true that he did not properly attend to his duties on the mountain.

Ald. Ames now examined witness and called his attention to a clause which said that all animals belonging to him (witness) must be removed from the mountain park not later than July 1, 1898, and asked him if he had obeyed the clause.

HAD KEPT THREE PONIES.

Witness replied that he had not removed all the animals up to the date specified; he had kept three ponies after this date. He had still one pony on the mountain and intended to keep him there as he had had him a very long time.

Ald. Ames—"Still this is not according with your agreement do you think so?"

Mr. McGibbon—"If I kept ponies on the park I did not allow the city to feed them; I fed them myself."

Witness then produced a number of voices to show that he had bought and paid for a large quantity of oats.

moi, parce que je fais mon devoir, et il m'a toujours bien traité. Quand M. McGibbon reprend un employé, ceci répète souvent et s'obstine. Il n'y a rien d'étonnant alors à ce que M. McGibbon se fâche et "sacre." Je n'ai jamais remarqué qu'il fut grossier vis-à-vis des gens. Je ne suis pas de ceux qui sont allés se plaindre chez l'échevin Ouimet. Je travaille toujours seul sur le parc."

L'échevin Ouimet :—Croyez-vous au serment ?

R.—Oui, je sais que si je faisais un faux serment, Dieu me punirait.

Q.—Ne vous rappelez-vous pas m'avoir dit que vous aviez été deux ou trois jours sans voir M. McGibbon ?

R.—Je ne m'en souviens pas.

L'échevin Ouimet :—Si vous êtes toujours seul, vous ne pouvez pas dire que M. McGibbon ne soit pas grossier vis-à-vis les autres travailleurs ?

En réponse à d'autres questions de M. Ouimet, le témoin dit : "C'est M. McGibbon qui m'a demandé de venir aujourd'hui à l'hôtel de ville, mais il ne m'a pas dit pourquoi. C'est lui qui m'a toujours engagé depuis 10 ans. Le jeune Ethier est venu une fois me demander si je n'avais pas quelque chose contre M. McGibbon, et j'ai dit que non. Ethier m'a dit qu'il était maltraité, et j'ai répondu que je ne savais rien de tout cela. M. McGibbon ne permet pas de fumer sur l'ouvrage, mais on fume quand il ne nous voit pas. Il ne m'a jamais menacé de sa canne, mais je sais qu'il l'a toujours à la main, et qu'il s'en sert, en la levant au bout de son bras pour nous indiquer notre ouvrage. Ce n'est pas pour nous menacer."

M. McGIBBON

est alors appelé, et il dit qu'il est superintendant du parc Mont-Royal depuis 26 ans.

M. Cardinal :—On vous accuse, M. McGibbon, de prendre des liqueurs envirantes, dites-nous ce qui en est ?

R.—J'en prends, mais je n'en fais pas un usage immoderé.

Q.—Prenez-vous de la boisson de manière à vous empêcher de remplir vos devoirs ?

R.—Non, jamais !

Q.—On dit que vous donnez parfois des ordres et que le lendemain vous ne vous en rappelez plus ?

R.—C'est faux !

Q.—On s'est plaint de ce que vous maltraitez les hommes ?

R.—Je suis sévère, mais je ne maltraite personne. Si j'étais moins sévère, bientôt les gens respectables ne voudraient plus venir sur le parc. Je traite bien les étrangers et jamais je ne les menace de ma canne, mais il faut que je protège les fleurs, le gazon, les arbres, les bancs, etc., contre ceux qui les détruisent.

Q.—Est-il vrai que vous avez nourri votre cheval avec l'avoine de la corporation ?

R.—Oui, j'en ai donné environ deux sacs dans l'espace de 26 jours ; mais en retour de cette bagatelle, j'ai donné à la ville le service de ma jument pendant cinq ans, sans rien exiger. Cette jument travaillait encore pour la ville, l'été dernier.

M. Cardinal passe au comité des factures d'achats d'avoine, faits par M. McGibbon, pour son propre compte, puis l'interrogation continue.

Q.—Vous êtes accusé de faire travailler les ouvriers de la corporation pour le bénéfice de la compagnie du chemin de fer incliné ?

R.—J'ai donné quelques bouts de tuyaux à la compagnie et en retour, elle m'a donné, pour la serre de la ville, il y a cinq ans, 6 barils de sable et trois autres charges de sable, il y a deux ans. En somme, la ville a reçu beaucoup plus de la compagnie qu'elle ne lui a donné.

Q.—Blasphémez-vous, quelquefois ?

R.—J'ai parfois de petites difficultés avec mes hommes, mais c'est parce qu'ils ne sont pas dociles. Il faut être sévère avec eux, et depuis 26 ans, je n'ai pas changé de conduite. Je respecte mes hommes lorsqu'ils font leurs devoirs.

Q.—Ne leur en voulez-vous pas, un peu ?

R.—Non, mais j'aurais raison d'avoir quelque haine, car ils ont changé depuis qu'ils sont allés voir l'échevin Ouimet. Ils se montrent plus indépendants.

Q.—Parlez-nous des fleurs envoyées à l'hôtel Richelieu ?

R.—Ces fleurs devaient être plantées autour du restaurant McCangan sur le parc, mais M. McCangan les a envoyées à l'hôtel Richelieu, contrairement à ce qui avait été convenu.

Q.—Parlez-nous de votre fameuse querelle avec Bélanger, dans l'écurie ?

R.—Ce fut bien peu de chose. J'avais entendu crier le sifflet de la Côte-des-Neiges et je croyais qu'il était 1 heure, voilà pourquoi je voulais envoyer Bélanger travailler. Je ne force jamais les hommes à travailler sur leur temps, quand l'heure n'est pas arrivée.

Q.—Vous êtes accusé de ne pas surveiller les journaliers ?

R.—Je passe presque tout mon temps sur le parc et je fais mon devoir.

Q.—On dit que vous rognez les gages ?

R.—Je retranche le temps que les ouvriers perdent, voilà tout.

Ici l'échevin Ames rappelle à M. McGibbon, qu'en vertu de son arrangement avec la ville, à la suite de la dernière enquête, il devait enlever du parc tous ses animaux, à partir du 1er juillet 1898. Malgré cela, dit M. Ames, vous y avez gardé trois ponies sans donner d'explications au comité. Ils sont restés là 10 mois. Or, comme ils devaient d'après vos propres calculs, manger un sac d'avoine tous les 8 jours, il faut que vous nous montriez des factures pour un achat suffisant d'avoine, si vous voulez prouver que vous n'avez pas pris l'avoine de la corporation."

M. Cardinal dit qu'il peut produire d'autres factures pour son client. Il n'avait apporté que celles qui se rattachent à l'achat d'avoine pour la jument grise dont il est fait mention dans les actes d'accusation.

Questionné par l'échevin Laporte, M. McGibbon n'avoue pas qu'il savait que les fleurs apportées au restaurant McCangan devaient être envoyées à l'hôtel Richelieu, il se contente de dire qu'il était sous l'impression, quand il les a livrées, qu'elles devaient être plantées près du restaurant McCangan, sur la montagne. Quant aux gages, il dit qu'il ne les a pas réduits, mais qu'il s'est contenté de retrancher le temps perdu par ses hommes. Il ne croit pas que M. McCangan ait vendu les fleurs au Richelieu.

L'échevin Laporte fait observer à M. McGibbon, qu'en vertu de son contrat, il ne devait garder sur le parc ni jument grise et qu'il a ainsi agi contrairement à ses obligations clairement définies par le comité.

L'échevin Ouimet — Savez-vous, M.

McGibbon, qu'une résolution du comité dans le mois de juin, vous obligeait d'aller sur la ferme Fletcher tous les jours ?

R.—Oui, et j'y suis allé pas rien qu'une fois, mais deux fois par jour très souvent. Je ne parlais pas à mes hommes, chaque fois, parce que ce n'était pas nécessaire, mais je les voyais travailler de la plateforme du chemin de fer incliné, où ils pouvaient me voir aussi.

Q.—Combien de fois, cet été, avez-vous donné des ordres aux hommes de la ferme Fletcher, MM. Sylvestre et Perrins ?

R.—À Perrin, je n'en ai pas donné, mais j'en ai donné six fois à M. Sylvestre.

Q.—Pensez-vous que c'était là bien faire votre devoir que de ne donner de l'ouvrage à vos hommes que six fois pendant toute une saison ; est-ce que vous n'avez pas été malade deux ou trois jours, cet été.

R.—Non, j'ai toujours vu à mon ouvrage.

Q.—Prenez-vous de la boisson ?

R.—Oui, mais pas beaucoup ; je jure que je ne me suis jamais enivré pour m'empêcher de remplir mes obligations sur le parc.

Q.—Est-ce que M. McKennon ne fait pas vos commissions personnelles à la ville ?

R.—Non, jamais ; il va acheter de l'avoine deux fois par semaine, mais pas pour moi et cela avec ma jument pour le service de laquelle je ne reçois rien de la cité.

Q.—Comment traitez-vous vos employés, poliment ou grossièrement ?

R.—Je les traite poliment et comme ils le méritent, je ne les traite pas comme on m'accuse de le faire.

Q.—N'est-il pas vrai que vous avez maudit devant moi-même MM. Sylvestre et Clément ?

R.—Je ne me rappelle pas.

Q.—Les employés se sont-ils plaints à vous que leurs gages étaient réduits, le jour même de la paie devant la paie-maître ?

R.—Ils se sont plaints qu'on leur avait retranché le temps qu'ils avaient passé à l'enquête.

Q.—A la dernière paie, Ethier ne vous a-t-il pas dit qu'on lui avait retranché \$3.25 ?

R.—Il avait brisé un "wrench" et je le lui ai fait payer en prenant le prix sur son salaire.

Q.—Il y avait un mois et demi que ce "wrench" était cassé ; vous n'en retranchez le prix que sur la dernière paie et vous ne donnez pas un mot d'explication seulement à l'intéressé ?

R.—Je ne lui ai donné aucune explication, mais je lui ai dit d'attendre à la prochaine paie.

Q.—A propos des fleurs, n'avez-vous pas dit vous-même au restaurant McCangan qu'elles étaient destinées à l'hôtel Richelieu ?

R.—Je ne me rappelle pas.

Q.—Avez-vous envoyé des hommes en dehors, pour travailler pour les autres ?

R.—Oui, il y a deux ans, j'en ai envoyé pour planter quatre arbres chez M. Turner, le secrétaire de la compagnie du chemin de fer incliné. Depuis nombre d'années, j'envoie aussi décorer le terrain de M. Donovan au cimetière.

Q.—Ne soignez-vous pas aussi vos volailles avec l'avoine de la corporation ?

R.—Non.

L'échevin Lareau — Vous n'avez donné des ordres à M. Perrin qu'une fois, lorsque le comité vous oblige à lui en donner tous les jours, pourquoi n'obéissez-vous pas au comité ?

R.—Parce que ce n'est pas nécessaire de donner des ordres tous les jours. J'ai été deux mois sans rien demander à Perrin.

M. Lareau : N'avez-vous pas confisqué un fusil, dernièrement, à un jeune homme ?

R.—Oui, il chassait sur le parc. Ce n'est pas le premier à qui je confisque des armes. Je ne remets pas les armes que j'enlève.

L'échevin Lareau dit que ces confiscations sont des vols et qu'elles ne dévraient pas être permises. Le jeune homme en question était un Français nouvellement arrivé, ne connaissant pas les règlements et il ne tirait pas, d'ailleurs. Avant de lui enlever son arme, on aurait pu lui demander des explications.

L'échevin Ames demande à M. McGibbon, à l'avenir, d'exiger l'adresse de ces gens, et de porter le cas devant le comité.

L'échevin Lareau : N'est-il pas vrai, M. McGibbon, que dans le mois d'août dernier, vous étiez en boisson sur l'avenue du Parc et que votre voiture a été renversée par un tramway ?

R.—Non !

Q.—Combien de ponies aviez-vous l'hiver dernier ?

R.—Trois.

Q.—Jurez-vous que vous n'aviez pas d'autres chevaux, celui de M. McCangan, par exemple.

R.—Non, je le jure.

L'échevin Lareau reproche à M. McGibbon d'empêcher les hommes de fumer sur la montagne, lorsque le comité a résolu de le leur permettre.

Relativement aux fleurs, M. McGibbon dit qu'il peut bien en donner de temps en temps, puisque la serre lui appartient ; c'est lui qui l'a construite. Non, c'est faux cela, reprend vivement l'échevin Ouimet. La ville a fourni toutes les vitres et a payé en outre \$600 à M. McGibbon pour cette serre.

En réponse à l'échevin Lareau, M. McGibbon avoue qu'il est dans l'habitude d'envoyer ses hommes planter des ar-

L'échevin Laporte. — Je ne veux pas prendre la responsabilité de continuer sur ce ton sans avoir l'opinion des avocats de la cité.

L'échevin Lareau. — C'est de la contre-preuve que nous faisons ; M. McGibbon a déclaré à plusieurs reprises qu'il ne s'enivrait jamais, nous voulons prouver le contraire. Parce que M. Cardinal a fait mine de se fâcher, ce n'est pas une raison d'arrêter l'enquête.

M. Ethier, avocat de la cité, qu'on avait envoyé chercher, entre dans la salle du comité et M. Ames lui soumet la question à résoudre.

MM. les échevins Clearihue et Stevenson veulent avoir M. Cardinal pour expliquer son point.

En attendant ce dernier, on continue l'interrogatoire du témoin Perrin.

J'ai vu M. McGibbon cinq ou six fois dans le cours de l'été. Il ne m'a jamais donné d'ordres, excepté ces jours derniers : je ne considère sous les ordres de M. McGibbon. M. Sylvestre a travaillé avec moi une grande partie du temps. Je n'ai pas connaissance que M. McGibbon lui ait donné des ordres.

A l'échevin Lareau, il répond : Je me rappelle qu'en deux ou trois occasions les employés de la cité ont planté des arbres sur l'avenue Esplanade, le printemps dernier, sur un lot vacant. Je sais aussi que dans le printemps 1898 il en a été planté devant la résidence de M. Nellis ; dans ce dernier cas, ce sont les hommes et les chevaux de la corporation qui ont fait l'ouvrage.

Q.— Pouvez-vous nous dire si M. McGibbon s'enivre ?

M. Cardinal, qui est revenu, objecte à cette question et l'avocat de la cité déclare que ce serait réouvrir la preuve principale que de permettre cette question.

L'échevin Lareau. — Je n'ai qu'un but : savoir la vérité ; si l'on ne peut rien prouver abandonnons toute l'enquête.

Q.— Avez-vous eu une querelle avec M. McGibbon dans le cours de l'été ?

M. Cardinal objecte à cette question, mais elle est finalement admise.

R.— Oui, le 28 juillet dernier, M. McGibbon m'a alors dit que si je mettais les pieds près de sa demeure ou de sa serre qu'il saura me châtier, (will do me injury.)

Plusieurs autres questions de l'échevin Lareau ne sont pas permises. M. Cardinal transquestionne le témoin :

J'aime M. McGibbon comme tout autre homme, j'ai déjà été renvoyé par lui ; je n'ai jamais offert à qui que ce soit de prendre sa place pour \$500 par année. Je n'ai jamais vu le surintendant sur la plateforme du chemin de fer incliné. Il était 7 heures p.m. quand j'ai vu M. McGibbon en voiture, tel que relaté dans mon examen en chef, il paraissait ivre. J'ai toujours parlé à M. McGibbon d'une manière polie et je n'ai jamais refusé d'obéir à ses ordres.

Le témoin suivant est M. Euclide Racette qui sous-loue de M. Clark un atelier de photographie, près du restaurant McLanaghan. Il déclare :

Je demeure sur le parc de la montagne tout l'été depuis 4 ans.

L'échevin Lareau veut savoir du témoin s'il a eu connaissance d'actes répréhensibles de la part du surintendant.

Cette question soulève beaucoup d'objections.

MM. Lareau et Gagnon disent au comité qu'il a été entendu entre les membres qu'il (le comité) pourrait faire entendre les témoins qu'ils voudraient. Jamais, disent-ils, l'enquête de la poursuite n'a été déclarée close.

La question est permise sous réserve.

Le témoin. — J'ai eu beaucoup à souffrir de M. McGibbon ; il m'a menacé de jeter en bas de la montagne, moi et ma cabane. Dans une autre occasion, trois clients assis sur un banc étaient à se faire photographier quand, sans donner aucune raison, le surintendant est venu enlever le banc sur lequel ils étaient assis et est allé le transporter ailleurs.

Par l'échevin Lareau :

Q.— Considérez-vous que d'après la connaissance que vous avez du caractère de M. Mr Gibbon, il soit apte à remplir ses devoirs.

R.— Non. Je l'ai vu plusieurs fois en boisson, et l'ai entendu jurer maintes et maintes fois contre les gens.

M. Sylvestre comparait ensuite et dit que dans tout le cours de l'été, il n'a reçu qu'un ordre de la bouche de M. McGibbon et deux ordres par écrit. Une fois il m'a écrit de me rendre le voir, mais ne m'a pas donné d'ordres. Je n'ai jamais reçu de commandements de sa part, pour transmettre à M. Perrin. C'est moi qui ai peinturé la maison du Golf Club, j'ai été cinq jours sans ouvrage par manque de matériaux. J'ai vu un cheval gris dans l'étable de M. McGibbon ; ce cheval n'appartenait pas à la ville.

MM. Dumont Clément et O. Bélanger viennent prouver qu'ils n'ont jamais charroyé du sable de l'élevateur à la serre depuis 2 ans.

Le dernier témoin, M. John Philip, dit qu'il n'a jamais charroyé du sable, mais qu'il en a vu apporter à la serre par des employés de la ville.

A l'échevin Lareau, il répond qu'il ne connaît rien à propos du cheval gris ; ce printemps, il y eut des fleurs, plantes, etc., données à M. McLanaghan ; il ne sait où elles sont allées.

Le comité ajourne après l'audition de ce dernier témoin.

Sur motion de l'échevin Lareau, le surintendant devra produire à la prochaine séance une liste des objets confisqués par lui sur le parc. On entendra aussi M. Scott qui a vendu l'avoine et autres grains pour les chevaux, volailles de M. McGibbon.

SCENE IN M'GIBBON INVESTIGATION.

Lawyer For Defence Retires Because He Claims Investigation was Not Being Legally Conducted—End of Enquiry Practically Reached—What Witnesses For Rebuttal Had to Say.

The testimony in rebuttal, was heard in the McGibbon inquiry, yesterday afternoon by the Parks and Ferries Committee. When the Committee adjourned, after four hours' sitting, the investigation was practically closed, as there will only be one witness to be heard at the next sitting.

As is known, the charges which have been brought against the park ranger, through the leadership of Ald. Ouimet, by park employees, is that Mr. McGibbon was given to taking liquor to excess, to being exceedingly harsh to his employees, to planting trees for private persons when he should not have done so, for giving away plants, for keeping a few ponies of his own on the mountain, and two or three other charges of similar nature.

The investigation, so far, has resulted in a number of witnesses deposing that Mr. McGibbon had taken liquor to excess, etc., etc., while on the other hand, a number of very influential citizens have given their testimony that the Park Ranger, during the 26 years he has been on the mountain has been sober in his habits, and has been a most valuable civic employee.

WAS A LIVELY MEETING.

Yesterday's meeting, which practically closed the enquiry, was the most sensational that has yet been held, the lawyer for the defence, Mr. Cardinal, gathering up his legal documents and leaving the room—and the case as well—because he conceded, evidence in chief was being allowed when evidence in rebuttal was only called for.

To end the squabble, which ensued, by this action of the lawyer for McGibbon, the City Attorney, Mr. Ethier, had to be sent for; and his decision was that as the committee was sitting to hear evidence in rebuttal, no evidence but this should be allowed. The result of this decision was that Mr. Cardinal is still Mr. McGibbon's lawyer and conducted his case till the close of the proceedings.

EVIDENCE OF FIRST WITNESS.

The first witness was Mr. F. B. McNamee, contractor. He stated that he had known Mr. McGibbon for many years and had never seen him under the influence of liquor. Had never said that Mr. McGibbon had not given the park the attention he should have done. Witness was of the opinion that Mr. McGibbon kept the park very well on the small appropriation that was given him.

Ald. Ouimet—"Did you not say now, Mr. McNamee that the city's money could be spent to more advantage than it was being spent by Mr. McGibbon?"

Witness—"If I said anything like that, I was referring to the money that I thought should be spent in the vicinity of the Incline Railway."

Witness denied that Mr. McGibbon and he had a row which had led to blows. Again witness denied that he had stated to Ald. Ouimet, that Mr. McGibbon badly administered the affairs of the park.

A QUESTION OF VERACITY.

Mr. Jones, blacksmith on the mountain, was the next witness. He deposed he had never stated, in the house of a man named Chartrand, that Mr. McGibbon ill-treated the men on the mountain, and that Mr. McGibbon was frequently under the influence of liquor.

Ald. Laporte—"Now can you swear that you never passed any such remarks about Mr. McGibbon in the presence of two men named Halley and Chartrand?"

Witness—"I must say that I do not remember ever having passed such remarks."

The two men in question, Halley and Chartrand, were then brought into the room and witness was confronted with them, and asked if he would again swear he had never said Mr. McGibbon ill-treated men, and that he was frequently under the influence of drink.

In reply, witness said—"I do not remember having said such things; if I did they have slipped my memory."

Witness, Mr. Jones, was then allowed to leave the room, and Mr. Halley, one of the men who had confronted him, said Mr. Jones had stated he was going to leave the employ of the city as he had had his pay cut, and Mr. McGibbon was half drunk two-thirds of the time. Witness also said that Jones had told him he would knock Mr. McGibbon down with his hammer if he tried to ill-treat him.

Ald. Ouimet—"You are quite sure you remember the conversation with Mr. Jones that you are repeating?"

Witness—"Oh, yes, I remember the conversation very well."

Being cross-examined by Mr. Cardinal, lawyer for Mr. McGibbon, witness said he could not remember the day or date, Mr. Jones told him Mr. McGibbon was drunk more than half of the time.

Mr. Cardinal—"I understand you often work for Ald. Ouimet, who has done so much to get up this investigation against Mr. McGibbon."

Witness—"Yes, I often work for him." Mr. Cardinal, (meaningly)—Ah, I thought so."

In answer to a question from Ald. Ames witness said that he had once asked Ald. Ouimet to get him a situation in the corporation, but he (Ald. Ouimet) had said he would give him a winter's work in his own house.

DRAWS FINE DISTINCTIONS.

J. B. Chartrand corroborated the evidence of the former witness, deposing that Jones had stated that Mr. McGibbon ill-treated the employees and was frequently drunk.

Being cross-examined, however, witness said that he would not like to swear as to just what Mr. Jones had said in this connection, he might have made the statement that Mr. McGibbon frequently took liquor.

Mr. Cardinal—"Ah, that makes quite a difference."

Continuing, witness said there were two or three persons present when these remarks about Mr. McGibbon were uttered by Jones. Witness was personally acquainted with Mr. Jones and always knew him to have a good reputation.

John Perrin, gardener on Mount Royal Park, deposed he had worked on the mountain for fourteen years.

Ald. Ames—"Have you known Mr. McGibbon to be rough to employees on the park?"

Witness—"Yes."

At this point, Mr. Cardinal objected to such evidence, it not being rebuttal evidence; such questions were simply going over the evidence in chief.

et de M. Hawley, que M. McGibbon prenait beaucoup de boisson, et qu'il maltraitait ses hommes ?

R. — Pas que je sache. Je suis allé à l'endroit mentionné, mais je n'ai pas dit cela.

On fait entrer MM. Chartrand et Hawley, et devant eux, le témoin dit qu'il ne se rappelle pas avoir dit cela, mais qu'il ne peut pas jurer ne pas l'avoir dit.

MM. Chartrand et Hawley se retirent et on continue.

Q. — N'avez-vous pas vous-même demandé à Hawley de venir chez moi pour qu'il m'informat de votre part de ce que vos gages avaient été réduits ?

R. — Je lui ai demandé d'aller voir pour savoir si M. McGibbon avait le droit de couper nos gages. Je croyais que le président du comité était alors absent."

M. HAWLEY

est appelé et, étant asservement, il contredit complètement, comme on pourra le voir, le témoin précédent : "Je connais M. Jones, dit-il. Il m'a rencontré, dans la boutique de M. Chartrand, il y a environ quatre semaines, et m'a dit que son salaire avait été rogné. Je lui ai dit alors : Pourquoi n'allez-vous pas voir l'échevin Ouimet ? Jones m'a demandé : Voulez-vous venir avec moi ? Je lui ai dit que oui, mais n'ayant pas pu y aller, j'ai rencontré Jones, deux jours après ; il m'en a fait des reproches, et m'a dit qu'il était allé voir M. Ouimet et qu'il s'était même rendu à l'hôtel de ville, pour voir la liste de paie. La conversation s'étant engagée, Jones m'a dit qu'il n'aimait pas M. McGibbon, parce que ce dernier allait à sa boutique de forge en boisson, les trois quarts du temps, et qu'il maltraitait les hommes. Jones a ajouté même que si M. McGibbon le traitait comme cela, il ne le souffrirait pas, et qu'il l'assommerait avec un marteau.

Q. — M. Jones n'a-t-il pas admis récemment qu'il vous avait dit ce que vous venez de rapporter ?

R. — A maintes reprises, et il me l'a même avoué à la porte ayant que je fusse appelé. Il y a environ deux semaines, j'ai rencontré Jones, mais cette fois il paraissait tout changé ; il m'a dit qu'il était allé voir M. McGibbon et que c'était "un vrai monsieur."

En réponse à M. Cardinal, le témoin dit qu'il travaille quelquefois pour l'échevin Ouimet comme peintre, mais pas habituellement. Pendant tout l'été, il n'a travaillé pour lui que trois semaines. "Jones, dit-il, a déclaré devant plusieurs autres personnes, chez Chartrand, ce que je viens de dire. Un des auditeurs de Jones a même fait cette réflexion : "Si je travaille sur la montagne, je tordrais le cou, bien sûr, à M. McGibbon." Je n'ai jamais cherché à avoir de place sur le parc et personne ne m'en a jamais offerte. Je suis sûr que Jones a dit que M. McGibbon était ivre les trois-quarts du temps.

M. J. B. CHARTRAND

le propriétaire de la boutique en question, dit qu'il a eu connaissance de la conversation qui a eu lieu entre Jones et Hawley dans son atelier, mais il ne l'a entendue que par bribes, vu qu'il était appliquée à travailler, mais il a compris, cependant, que Jones a parlé de ses gages et qu'il a dit que M. McGibbon était souvent en boisson. "Je n'ai pas assez porté attention à leur discours, cependant, dit Chartrand, pour pouvoir rapporter textuellement leurs paroles."

L'échevin Lareau — Croiriez-vous Hawley sous serment ?

R. — Je ne sais pas, car souvent il parle trop. Je ne le croirais pas toujours. Poussé à s'expliquer, le témoin dit qu'il connaît Hawley depuis quelques années pour être venu à sa boutique, mais il n'a jamais fait d'affaires avec lui, n'a jamais sorti avec lui, et ne sait rien de lui qui l'empêche de le considérer comme un honnête homme. Il n'a jamais entendu dire rien de mal dans St Jean-Baptiste ni contre lui ni contre Jones, de sorte qu'en somme, il pourrait bien avoir dit la vérité, il y a un instant.

M. JOHN PERRINS

est appelé et ce n'est que par lambeaux que l'on peut lui arracher son témoignage, grâce aux objections légales soulevées à tout instant. Voici le résumé de sa déposition : "Je suis employé comme jardinier sur le parc depuis 14 ans. M. McGibbon n'inspecte pas l'ouvrage tous les jours. Depuis que j'ai été réinstallé, je travaille sur la ferme Fletcher et j'ai été trois mois, cet été, sans le voir du tout, ni de loin ni de près. J'ai entendu dire que M. McGibbon est descendu cet été sur la ferme Fletcher, mais je ne l'ai jamais vu. Il ne m'a donné aucun ordre personnellement, ni en ma présence à mon compagnon M. Sylvestre. Ce dernier ne m'a pas, non plus, de l'été, transmis d'ordre de la part de M. McGibbon. Celui-ci est extrêmement dur pour ses hommes. Je l'ai vu souvent ivre. Il agit très souvent d'une manière étrange et comme un homme détraqué (crazy). J'ai eu connaissance que les hommes du parc sont allés planter des arbres devant la résidence de M. Mellies et ailleurs." Le témoin cite les dates et il nomme les hommes qui ont travaillé à cette besogne. Il raconte qu'un soir il a vu M. McGibbon dans sa voiture sur l'avenue du Parc. Il se tenait à peine sur son siège et était visiblement ivre. Un homme parlait avec M. McGibbon et on a dit au témoin que sans l'intervention de cet homme, le surveillant se serait fait écraser par les tramways. Le 28 juillet, le témoin a eu une chicanie avec M. McGibbon, et ce dernier en le menaçant de sa canne, et "s'asseyant" lui a dit que s'il remettait jamais les pieds à la serre, il lui mettrait son pied... et qu'il le rosserait d'importance.

En réponse à l'échevin Lareau, le témoin dit qu'il ne sait pas si le cheval de M. McClanaghan était ferré par le ferreron de la corporation.

A M. Cardinal : "Je n'ai jamais offert mes services pour \$500 par année, pour remplacer M. McGibbon. Je n'ai jamais vu, non plus, aucun échevin dans ce but. Je n'y ai même jamais songé. Je savais trop bien que je serais inutile. Je n'ai jamais vu M. McGibbon sur la plateforme de l'élévateur. Et quand même il serait venu là, il ne pouvait voir de cet endroit l'ouvrage que nous faisions."

M. Euclide Racette, photographe, installé depuis quatre ans, près du restaurant McClanaghan, trouve moyen de dire entre les discussions que soulèvent les objections de la défense : "J'ai à me

plaindre personnellement de M. McGibbon. J'ai été fort maltraité par lui depuis que je suis sur la montagne. Maintes et maintes fois, j'ai eu à souffrir de ses procédés brutaux et de ses variations d'humeur. Une fois entre autres, il a voulu me jeter, moi et mons installation, en bas de la montagne. En une autre occasion, des étrangers étaient assis sur un de mes bancs, lorsque M. McGibbon est survenu. Me demandant pourquoi j'endurais "ces vauriens", il a soulevé le banc, par un bout pour en faire partir les occupants et a emporté le banc. Il m'a paru alors en boisson et, de fait, j'ai cru qu'il l'était. A maintes reprises, M. McGibbon a blasphémé contre moi et, quant à sa manière de prendre les intérêts de la ville, voici : J'ai vu jusqu'à 20 à 30 bancs trainer dans des mares d'eau pendant des mois, exposés aux intempéries et pourrissant.

M. Sylvestre, employé de la ferme Fletcher, est ensuite entendu, et son témoignage ne fait qu'confirmer celui de Perrins, sans ajouter beaucoup d'informations nouvelles. Ce fut le dernier témoin, et après une séance de cinq heures, on ajourne à la semaine prochaine.

M. McGibbon devra produire une liste de tous les articles confisqués sur la montagne pendant les deux dernières années.

McGIBBON ENQUIRY.

Committee Gets Tangled Up in Legal Technicalities.

MR. CARDINAL WITHDREW

But He Came Back When City Attorney Ethier Had Decided That He Was in the Right.

The Parks and Ferries Committee continued the McGibbon enquête yesterday afternoon, under the presidency of Ald. Ames, there being also present Ald. Ouimet, Clearihue, Stevenson, Lareau and Gagnon. Mr. J. T. Cardinal again watched the proceedings on behalf of Mr. McGibbon, and Ald. Ouimet was assisted by Mr. Adelard Ouimet.

Mr. F. B. McNamee, contractor, of St. Cathedral street, was the first witness, and said he had known Mr. McGibbon for forty odd years. In reply to Ald. Ouimet he denied that he had any "row" with that gentleman, though they had differed concerning matters on the mountain railway; but that was many years ago, and did not come within the purview of this enquiry. He had had the same difficulty with the chairman of the committee.

Replying the chairman, he denied that the statement made to Ald. Lareau, that he and Mr. McGibbon had come to blows, and ridiculed the idea that he had received a blow with a stick, receiving a black eye. He had never seen Mr. McGibbon under the influence of drink, though he had seen him almost daily for years, and at all hours of the day and evening. A man having so large a territory to superintend, and when he saw people damaging the mountain flowers, he "had a way of his own" of dealing with them, and it was no place to use "kid-gloved" talk always.

In reply to Ald. Ouimet, Mr. McNamee said Mr. McGibbon kept the park in very good order, considering the limited sums at his disposal.

A DENIAL.

Mr. Jones, the blacksmith at the Mountain Park workshop, was recalled, and in reply to Ald. Ouimet, who asked if he ever said in the presence of Mr. Halley and Mr. Chartrand, who were now confronted with him, that Mr. McGibbon ill-treated his men, and was addicted to drink, he stated he did not remember having said he ill-used his men, nor did he say he used too much liquor.

Pressed by the Chairman, Jones was very persistent in believing he had not made any such accusation; but he might have done so without recollecting it. He did ask Halley, as he was going to see Ald. Ouimet, to enquire whether Mr. McGibbon had power to reduce his wages.

In reply to Ald. Stevenson, he said he sent to Ald. Ouimet, because he believed Ald. Ames, the chairman of the committee, was absent from the city. The pay list was reduced on the 8th and the 15th of July.

The Chairman denied that he was absent from the city when Jones sent to Ald. Ouimet.

Rebutting evidence was then taken. Mr. Halley, who was examined last week, recalled, swore Jones told him McGibbon was drunk three-fourths of his time. He also said Jones asked him to see Ald. Ouimet, complaining that last year his wages were docked 50¢ per day, while this year they had been further reduced by 25¢ per day. Jones said McGibbon did not abuse him, because he would strike him with his hammer if he did so.

The Chairman, examining the pay sheets, said that up to the 1st of July, Jones was receiving \$1.50 per day; from then until the 1st of August he only received \$1.25 per day; and after that he again received \$1.50 per day.

It was decided that the point was well raised, but Ald. Ames, informed the Committee that he would allow it to decide whether or not witness should give evidence as to the general administration of the park, when, perhaps, according to law, he should only give evidence in rebuttal of evidence already given. Continuing, Ald. Ames said he was willing to strain a point, so the investigation might be as thorough as possible.

Ald. Gagnon—"I should like to hear just what Mr. Perrin has to say about Mr. McGibbon."

Ald. Stevenson—"That is all very good, but we should conduct this investigation on legal lines; if we allow evidence which should not be given Mr. McGibbon would have the right to bring more witnesses, and the result would be the investigation would never be ended."

Mr. Cardinal—"I must certainly disapprove of such evidence as you are trying to get out of this witness. From what you are doing you are simply opening this investigation again, and you have no legal right to do so. You have heard the evidence for the prosecution and the evidence for the defence, and now you want to go and take new evidence. What this committee has to do is simply to take evidence in rebuttal. I must ask the committee to conduct the investigation upon legal lines."

Witness was then allowed to proceed, and said he had personally been ill-treated by Mr. McGibbon.

Ald. Stevenson again objected to such a question; it was neither a legal nor a just one.

On the other hand, Ald. Ouimet and Lareau contended the question must be allowed.

A LIVELY SCENE.

As witness was about to answer the question, Mr. Cardinal sprang to his feet and said:

"Seeing the committee is determined to conduct the investigation in a way which I know is illegal, I shall have to throw up the case for Mr. McGibbon. It is too bad that I should have to do this, but I cannot stay and see the investigation conducted upon illegal lines. Mr. McGibbon is an old gentleman, and I thought it was my duty to defend him; but the evidence is such now that I cannot stay and conduct the case any longer. The speaker then took up his hat and coat and left the room,

Witness was now allowed to continue, and had again stated that he had been ill-used by Mr. McGibbon, when more objections were raised to the evidence. At this juncture Ald. Laporte demanded that the City Attorney should be sent for and asked if the evidence witness wanted to give was evidence in chief, and not in rebuttal, as contended by Mr. Cardinal.

The City Attorney, Mr. Ethier, was now sent for, and the matter was submitted to him by the committee and Mr. Cardinal, who had been telephoned for. The opinion of the City Attorney was that witness must give no evidence that was not strictly in rebuttal.

SAID HE HAD BEEN ILL-TREATED.

Witness was now allowed to continue and said that he had only been given orders by Mr. McGibbon two or three times during the whole summer. He worked on Fletcher's Field, at the foot of the park. On one occasion, after working hours, he had seen Mr. McGibbon in a rig and he was hanging over the buggy as though he was drunk. Mr. McGibbon had sent trees to be planted on Esplanade avenue. Could not swear that the trees were planted on private property. Witness had been badly treated by Mr. McGibbon. On one occasion Mr. McGibbon had said that if he (witness) ever came to the greenhouse he would kick him out. He had also raised his stick and said that he would certainly do him (witness) a personal injury.

Witness was now asked by Ald. Laporte, if he could swear that Mr. McGibbon was drunk when he had seen him hanging over the buggy.

In reply, witness said: "Well, I thought he was drunk; he acted as though he was."

Mr. Cardinal—"But you don't know that he was?"

"Well, no; I cannot swear."

Continuing, witness admitted that some time ago he had been discharged by Mr. McGibbon. He had been reinstated since. He had no ill-will towards Mr. McGibbon because he had discharged him. He had never stated to an alderman that he would take Mr. McGibbon's position for \$500 a year. This concluded evidence of witness.

Mr. Grassette, who was employed selling souvenirs on the mountain, was asked about the treatment he had received from

Mr. McGibbon, and said he had received bad treatment. A number of questions were put to witness, but they were objected to by Mr. Cardinal, as not being in rebuttal. The questions were, however, allowed on the understanding that the City Attorney should say, at a later day, if the evidence was legal. Witness then deposited that Mr. McGibbon had threatened on one occasion to throw him down the mountain. On this occasion Mr. McGibbon acted as though he was under the influence of liquor. We had heard Mr. McGibbon swear on the mountain.

As stated all the above evidence was taken under protest. The next witness, a park employé, named Sylvester, stated he had only received one verbal order from Mr. McGibbon, during the summer, and two written orders.

It having been stated that corporation carters had taken sand from the elevator to the greenhouse three more witnesses were called; but they stated they had not soiled such sand. One witness said that he remembered sand having been brought to the greenhouse, but he could not remember what carters had brought it.

It was declared that the investigation was now practically closed, only one more witness remaining to be heard.

Mr. McGibbon was instructed to bring all the articles he had taken from persons trespassing on the mountain, to the next meeting, and also to submit further evidence as to oats he had bought for his own ponies to eat while on the mountain.

Just as the meeting was about to adjourn Ald. Ames said: "Well gentlemen" if one allowed an investigation as full and free as this in the Brown Bros' affairs, we should have found out, without a shadow of a doubt, who Brown really were."

Ald. Stevenson—"Indeed we should."

The committee then adjourned.

L'ENQUETE MCGIBBON

M. Cardinal quitte la salie

PRÉTENDANT QU'ON NE PRO-CÈDE PAS LEGALEMENT

Il revient et continue à défendre l'accusé

Rudes témoignages contre M. McGibbon

La commission des Parcs et Traversées a siégé, hier après-midi, sous la présidence de l'échevin Ames, pour continuer l'enquête McGibbon. Étaient présent les échevins Laporte, Lareau, Ouimet, Gagnon, Stevenson et Clearihue. Un temps considérable a été perdu à la discussion, sur la manière de procéder. Se basant sur une convention qui avait été consentie unanimement, à l'effet d'amener tous les nouveaux témoins que l'on croirait pouvoir donner de nouveaux renseignements, onze personnes avaient été encore assignées. Mais leur interrogatoire a été trainé en longueur, grâce aux objections légales soulevées par la défense.

Les échevins Ames, Gagnon, Ouimet et Lareau étaient d'avis que pour donner satisfaction au public, il fallait s'en tenir à la résolution déjà adoptée par le comité et chercher encore, au moyen de nouveaux témoins, à jeter la plus grande lumière possible sur l'administration du parc Mont-Royal; qu'il fallait considérer la chose plutôt au point de vue de l'opportunité que de la loi.

M. Cardinal prétendait, au contraire, que, conformément aux règles les plus élémentaires de la procédure judiciaire, l'examen en chef, sur les accusations portées étant terminées, il fallait se contenter de la contre-preuve; c'est-à-dire se borner à la réfutation de faits particuliers affirmés par les témoins de la défense. Autrement, ce serait rouvrir une nouvelle enquête, qui nécessiterait un autre examen en chef et l'appel d'une autre série de témoins pour la défense, de façon qu'en finirait plus.

Le président trouvait que cette théorie tendait à limiter considérablement le champ d'action des commissaires enquêteurs et à trop restreindre l'investigation. Il se prononça en conséquence contre les prétentions de M. Cardinal.

Ce dernier déclara alors qu'il ne pouvait continuer davantage à défendre son client dans ces conditions et il quitta la salle.

On fit venir l'avocat de la ville, M. Ethier, et ce dernier n'envisageant la question qu'au point de vue de la loi, se prononça en faveur de la règle énoncée par M. Cardinal. On rappela alors ce dernier par téléphone et il arriva quelque temps après pour reprendre son siège auprès de M. McGibbon, qui n'était pas fâché du tout de revoir celui qui l'avait si bien défendu jusque-là.

On a donc dû procéder uniquement en contre-preuve, mais il fallait, pour les deux disciples de Thémis, maintenir la ligne de démarcation, de sorte que la plupart des questions donnèrent lieu, soit à des protestations ou à des débats animés, qu'il serait futile de rapporter ici. Mettant de côté ces accessoires, nous allons nous contenter de donner la substance des témoignages, faute d'espace.

M. F. B. McNAMEE,

directeur du chemin de fer incliné de la montagne, en réponse à l'échevin Ouimet, dit: "Je connais M. McGibbon depuis à peu près 40 ans. J'ai eu une querelle avec lui il y a 3 ou 4 ans, mais pas l'an dernier. Nous ne nous sommes pas empoignés et personne n'est intervenu pour nous séparer. C'était simplement une différence d'opinion, qu'il y avait entre nous à l'égard du chemin conduisant à l'élevateur. Nous ne nous sommes pas donné de coups ni fait de menaces."

A. M. Cardinal : "Je vais souvent sur le parc, et je crois que M. McGibbon fait son devoir assez bien; je ne doute pas qu'il ferait mieux, cependant, s'il avait plus d'argent à sa disposition. Je l'ai déjà vu prendre des consommations, mais je ne l'ai jamais vu en état d'ivresse.

L'échevin Ames : "L'avez-vous vu déjà traiter les gens grossièrement ?

R.—M. McGibbon, naturellement, à sa manière à lui, d'avertir les gens ou de les arrêter, mais cela dépend du caractère.

L'échevin Ouimet : "N'est-il pas vrai que vous avez dit, déjà, au sous-comité, que M. McGibbon administrait mal le parc; n'avez-vous pas dit notamment, qu'avec la moitié moins d'argent vous auriez pu faire d'autant bons chemins ?

R. — C'est une affaire d'opinion. Je suis entrepreneur, et les entrepreneurs ont l'habitude de dire qu'ils peuvent toujours mieux faire que les autres. (Rires.) J'ai peut-être dit cela, mais je ne m'en souviens pas. J'ai pu fort bien dire que j'aurais fait à moins de frais la plupart des routes de la montagne."

L'échevin Ouimet, voyant que le témoin ne répond pas à son gré, mais d'une manière évasive, s'écrie:

"M. McNamee s'est toujours plaint de l'administration du parc, et maintenant il est évident qu'il ne veut pas parler. Il m'a dit lui-même, dix fois, que l'argent voté était mal appliqué. Son attitude, aujourd'hui, paraît fort singulière. M. McNamee répond que comme intéressé au chemin de fer incliné, il était anxieux d'avoir nombre d'améliorations qu'il ne pouvait obtenir. C'est pour cela surtout qu'il trouvait que tout n'allait pas selon son gré et qu'il pouvait critiquer."

M. L. E. JONES,

forgeron du parc, qui a déjà donné son témoignage à une autre séance, est rappelé. L'échevin Ouimet le questionne :

R. — N'avez-vous pas dit, M. Jones, dans la boutique de M. Chartrand, rue Duluth, en présence de M. Chartrand

ANOTHER INVESTIGATION DEMANDED.

Queer Story of How City Again Has Trouble With Contractors—A Job at the Eastern Abattoir Market Which is Causing Great Indignation.

Ald. Ames has received a letter from a well known citizen demanding that an investigation be ordered at once into the way in which certain members of the Market Committee, and the Building Inspector, allowed the repairs to the Eastern Cattle Market at the abattoir, to be done, and for the paying for said work when it has now been proven that the work has not been done according to the specifications, and according to the quantities. Both the specifications and the quantities upon which tenderers were supposed to base their tenders, were made up by the Building Inspector.

The letter received by Mr. Ames has gone the rounds of a number of aldermen, who during the past few days have been enquiring into what is now considered to be another big civic scandal, and it is likely that a prompt investigation will be asked.

HISTORY OF THE AFFAIR.

Some weeks ago the Market Committee decided to spend about \$5000 on repairing the eastern cattle market, and called for tenders. Before doing so it was decided that the Building Inspector should make up the quantities and specifications for same. Certain members of the Market Committee wanted an outside architect to do this work, but as the Building Inspector said he had time to do it, and to look after the work while it was in progress, an outside architect was not employed.

After the specifications and quantities had been made up the Market Committee met, opened the tenders received, and then made the following report upon them:

That they called for tenders for the construction of the pens at the Eastern Abattoir Cattle Market in accordance with the plans and specifications prepared by the building inspector, and that in reply to the advertisements published in the newspapers, they received six tenders as follows:

Alfred Gravel.....	\$5,650
Joseph Thibault.....	4,900
T. Ouimet.....	5,730
T. Charpentier.....	6,700
H. Lapointe & Co.....	6,544
Roy and Co.....	5,500

Your committee recommend that the contract for the work above mentioned be awarded to Mr. Joseph Thibault, the lowest tenderer, at the price of his tender, \$4,900 and that the draft of contract here-with submitted to be approved of and that His Worship the Mayor and the City Clerk be ordered to sign the same on behalf of the city.

Your committee recommend that said work be performed under the supervision of Mr. Lacroix, the building Inspector."

As seen by the concluding clause the whole work was to be under the supervision of the Building Inspector.

WORK WAS APPROVED OF.

At the meeting when the contract was awarded some surprise was expressed that the successful tenderer should be able to do the work so much lower than the other tenderers. In the event of what has now transpired, there are members of the Market Committee who want the whole affair enquired into. When the work was done the committee accompanied by the Building Inspector visited the market, and as the Building Inspector did not say the specifications had been agreed to, and as none of the members had any objections to make the contractor, a few days later, got his (warrant \$4,900) for the job, which was signed by members of the committee and the Building Inspector.

Scarcely, however, had the contractor got the cash than Ald. Lareau appeared in haste before the committee, and made a charge that the work done by the contractor had not been according to the specifications and quantities. The result of this charge has been a visit of a sub-committee to the market, and the making of a report which shows clearly enough that the work has not been done in the manner in which it should have been done.

SOME STRIKING DISCREPANCIES.

For instance, it is shown that the work done differs from the quantities and specifications in the following remarkable way:

Instead of 120 posts being put down by the contractor, there were but 110.

There should have been 650 of another kind of posts, and there have been found but 220.

200 rafters should have been furnished but there were but 167.

Instead of 6 large doors there are but 2. There is a simple section of deals in the enclosure of the stalls instead of a double. There was no sand mixed with slag put on the ground before the building was erected, when there should have been. The ground in the centre of the market should have been raised, but it was not.

The coping that should have been around the stalls is not there. A large number of posts supporting the roof were placed on deals instead of stone.

Certain "perlins" were made of deals when they should have been made of timber.

There should have been used about 9,000 feet of rough planks on the top of the building, and the outside fence, but only 4,000 feet were used and the outside was not fenced at all.

The committee now reports the stalls to be badly constructed, and that several stall partitions are made in lumber, about three inches when thicker timber should have been used.

About 4,000 yards of painting, with "ochre," was done, when the quantities called for 15,000 yards.

Stalls should have been floored with wood, but they were not.

A large number of posts, which were smaller than they should have been, were only laid on the ground, when they should have gone four feet into the earth.

One hundred stalls were built, when 105 were wanted.

The above differences in the work, as shown by a comparison with the quantities and specifications, has been found by the sub-committee mentioned, and is set forth in their report.

Consequently, the sub-committee recommend that the above work be compared with the specifications, and Mr. Thibault's tender, in order to ascertain if he was bound to carry out the same; and also if it be found that the contractor was obliged to do all the work so that means can be taken to compel him to carry out his contract with the city."

WHAT THE QUANTITIES WERE.

As the contractor is now contending that he is only responsible to the "specifications," and not to the "quantities" it will be well to show what they both were, and how much more easy the specifications are than the quantities. It may be said here that both the committee and the Building Inspector now claims the work was not even done according to the specifications.

The quantities prepared by the Building Inspector were as follows:

QUANTITIES FOR CONSTRUCTION AT THE EASTERN ABATTOIRS.

2,200 yards of land to level and put 6 inches of clinkers and sand.

130 cedar posts, of an average of 22 ft. x 8 in. x 8 in., sawed square, less 6 feet.

Digging of 130 holes for posts.

130 stones of 2 feet as rests for posts.

2,400 feet of sand (sobierte) 8 in. x 4 in.

10 feet (Tilleres) 150 lbs. x 12 in. x 4 in.

60 Crossbars (chevrons) 135 feet, 10 x 3 inches.

260 short skids, 12 feet 8 x 3 inches—191.70.

208 squares of covering in, planed and embossed boards of 1 1/4 inch.

208 squares of gravel roofing of 3 folds, sand and ground gravel.

650 Cedar posts, 10 feet long by 6 x 6 inches sawed until five feet from their base.

Digging of 650 5-feet holes in the ground for posts.

51,200 feet of deals of 1 1/2 in. for the lining of stalls and edges.

105 doors for stalls, 4 feet x 4 feet, with fastenings, etc.

6 large doors, 12 feet x 8 feet, opening on iron slides with pulleys, padlocks, etc., complete.

9,000 feet of rough planks for coping.

15,000 yards of ochre (two coats).

150 feet of galvanized iron caps, 12 in., to be put on the edge of the roof.

20 squares of rough planking resting on cedar rafting.

1 complete mast, 30 feet in height, with pulleys, cords and weather vane indicating the four cardinal points.

DEMANDING SPECIFICATIONS.

As stated the specifications as to what would be required will be found very different from the statement as to quantities. The specifications—which the contractor alone wants to be held responsible for—are as follows:

Specifications for the works to be made at the Eastern Abattoir Cattle Market, prepared by Mr. Lacroix, Building Inspector and approved of by the Market Committee:

General clauses—The contractor will have to provide all the necessary materials etc., for said works. All the works will have to be made in the most perfect manner, and all the materials to be the best of their kind, and the building must be left in good order after the work.

The contractor will level the ground for the building making the centre of the yard higher so the water will run off on the outside. All the surface of the ground must be covered with six inches of slag mixed with sand in order to make a level and hard surface. All the posts supporting the roof must be in cedar or red tamarac of 8x8, and must be placed on a stone foundation five feet in the ground well held together with braces of 12x6 and by rafters of 8x4; also solidly laid five feet in the ground.

The cross bars must be in pine 10 x 3 and held to the braces. The roof must be in pine, grooved of 1 1/4 inches.

There must be laid on the roof three ply roofing paper generally known as "ready roofing," well fastened to the roof and weighing 75 pounds mixed with sand.

The posts of the stalls will be covered on both sides with deals of 1 1/2 inches, and the coping must be well held to the stalls.

A solid door must be made to each stall. The entrance door to the building must be eight feet high, and be a sliding door.

The interior and exterior of the building must be painted with two coats of ochre.

14 stalls must be floored with deals.

THE CRUX OF THE MATTER.

On account of the specifications and the quantities differing so largely; on account too, of the successful tenderer being willing to do the work so much cheaper than other tenders and, finally, on account of the work not having been done according to the quantities there has arisen the suspicion in the minds of some of the members of the Market Committee that the contractor must have in some way, have known of this difference when he tendered, and that from the first he only intended to do the work according to the easy specifications and not according to the quantities. It is also charged that the Building Inspector, who was charged with looking after all the work, did not draw the committee's attention to the fact that the quantities were not being adhered to at all. It is for these and certain other causes that an investigation is being demanded in order that the whole matter be laid bare before the public.

IS ALWAYS TOO BUSY.

Upon being interviewed upon the matter by a Star reporter this morning, the Building Inspector said: "It is true that the work has not been done according to the specifications and the quantities prepared by me. I was very busy when the work was going on and did not often inspect it."

"But were you not supposed to be responsible for it?"

"Yes, I suppose I was."

"When you went to inspect the work, the first time, with the Market Committee, did you call its attention to some work that might not have been done?"

"Oh no, the committee seemed satisfied with the work, and so I agreed with it that it was O. K."

"You signed the warrant for the contractor to draw his money for the work."

"Yes I signed the warrant as it was signed by members of the Health Committee."

"Are contractors supposed to keep to the quantities with the specifications?"

"Well, generally they keep to the specifications."

Mr. Lacroix was informed that some members of the committee were now annoyed with him for making the quantities differ so much from the specifications, and his reply was that he was not to blame for anything.

From another quarter came the contention that some of the members of the Market Committee were responsible for this new tangle the city is in.

WHAT THE CONTRACTOR SAYS.

The contractor says he had done the work pretty well according to the specifications, and has written a letter to the Market Committee, which will be read tomorrow, saying he is surprised the committee should be so displeased with him as to the work. He is willing, however, to have a talk with the committee over the matter. He says he tendered above board for the contract and had no inside track of anyone.

It may be said that some of the members of the committee will insist upon the contractor doing all the work wanted of him or they will not refund him his \$500 guarantee. As stated the cash for the work has already been paid.

In reply to Mr. Cardinal, Halley said he sometimes worked as a painter for Ald. Ouimet. He did not think there was much difference between a man being half-drunk and drunk.

Mr. J. B. Chartrand, a blacksmith, practically corroborated the evidence of the last witness, swearing Jones stated in his presence that McGibbon was in the habit of ill-treating his employees and drinking to excess.

In cross-examination by Mr. Cardinal, Chartrand said he would not like to swear as to just what Mr. Jones had said in the conversation in his presence. Jones might have made the statement that McGibbon frequently took liquor.

Mr. Cardinal pertinently observed that this put a different complexion on the witness' evidence.

AN OBJECTION.

Mr. John Perrin, a gardener on Mount Royal Park, said he had been employed there for fourteen years. In reply to the chairman he said he had known McGibbon to be rough in his treatment of the men under him.

Mr. Cardinal objected to this course of examination, as it was not rebutting evidence, but was opening up a new enquete.

The Chairman said, while Mr. Cardinal was technically right, the committee had power by resolution to receive evidence as to the general administration of the park, and he then asked the committee if they desired him to be examined solely on rebuttal evidence, or on evidence as to the general administration.

Ald. Gagnon said this witness was one of their employees, and he should like to know what was going on in the park.

Ald. Lareau did not wish this enquete to be like the last one, which ex-Mayor Wilson-Smith characterized as a farce; and was in favor of a full investigation.

Ald. Stevenson objected to new witnesses in support of the charges being called, or the enquiry might be continued for an interminable period.

The Chairman ruled the evidence was admissible, and witness went on to say that since January, 1898, he would not like to say he had seen Mr. McGibbon under the influence of liquor; but if he were not under the influence of liquor he acted very strangely, and what he would call "crazy." He had been threatened and cursed at by McGibbon within the last two years. He had not heard him cursing anyone else. In November, 1898, he was off work for a few weeks, having cut his thumb and so he got his son to work in his place.

LAWYER WITHDRAWS.

Mr. Cardinal—I am here as a lawyer, and I wish to enter a protest against the proceedings as they are going on now; and I beg to withdraw from the case.

The Chairman informed him there would be no objection to Mr. Cardinal asking the witnesses any questions.

Mr. Cardinal said he understood that enquete was over after evidence in rebuttal had been concluded; but if they opened a new case he was sorry to inform Mr. McGibbon he could not act in a new enquete. A new enquete was now going on in examining Perrin, and it might last, if conducted in this way, not for weeks, but for years. He was a lawyer, and was not able to spend his time there for nothing; and he must, therefore, withdraw.

Mr. Cardinal then withdrew from the committee room amid considerable confusion, the chairman and several members discussing their right to examine Perrin, Ald. Laporte and Stevenson protesting against the continuance of Perrin's evidence.

The chairman ruled the examination in order, and in reply to him Perrin said Mr. McGibbon had cursed him, and he told him he was doing the best he could. He then referred to his son, and Perrin eulogizing his own son, spoke disparagingly of Mr. McGibbon's son, and called forth expressions of strong disapproval.

Ald. Stevenson protested against a continuance of this sort of thing, which was unfair, in view of the fact that Mr. McGibbon had been deserted by his legal advisers, and before they did anything more they should have the matter arranged in such a way that Mr. McGibbon should be adequately protected by legal assistance. He thought it was a mistake in judgment on the part of the chairman to proceed in this way at the present time.

WANTED ATTORNEY'S OPINION.

Ald. Laporte, speaking warmly, said he would not as a member of that investigation committee undertake the responsibility of continuing that enquete without having the City Attorney's opinion. They ought to send for one of the City Attorneys, and ascertain whether they had the right to reopen that investigation. He was prepared to stay here, one, two or three days more to hear evidence; but if the City Attorney said it was a new departure, and that they were not proceeding according to the laws of evidence, he would not be a party to it. He moved that the City Attorney be sent for for his opinion.

Ald. Gagnon said Mr. Cardinal admitted it was right to question Mr. Perrin as to facts that had already been given. Many witnesses had come there, and said Mr. McGibbon had not been near Perrin for weeks. He thought they might ask questions on this point.

Ald. Laporte would not take the responsibility without the opinion of the City Attorney.

Ald. Stevenson thought that enquete should be conducted in such a manner that Mr. Cardinal could see it out. (Hear, hear.)

The chairman then asked the opinion of the committee as to the admissibility of Perrin's evidence, and the majority favoring proceeding with it, Perrin was examined on what the chairman described as non-contentious matters, pending Mr. Ethier's arrival. He said he had seen Mr. McGibbon five or six times during the past summer. He considered himself directly under Mr. McGibbon's orders. Mr. McGibbon did not inspect his work daily, and for nearly three months he did not see him at all.

Ald. Laporte again rose to protest against the continuation of this evidence in the absence of the opinion of the City Attorney. (Hear, hear.)

The chairman said he was quite willing to be ruled by the City Attorney's opinion. He had no desire to prolong this investigation, but he wished to admit all the evidence that was permissible.

IN MR. CARDINAL'S FAVOR.

Mr. City Attorney Ethier then arrived, and decided in favor of Mr. Cardinal's contention.

Perrin was then allowed to be examined in rebuttal, and he deposed to trees having been sent from Mount Royal, and planted in the front of Mr. Nellis' property on Esplanade avenue.

In reply to Ald. Lareau, Perrin said he had been suspended by Mr. McGibbon for five or six months.

Mr. Cardinal having been telephoned for, now returned, and protested against some questions by Ald. Lareau, the objections being maintained by the chairman, on the advice of the City Attorney.

The witness was then cross-examined, and continually evaded questions when asked to swear definitely to fixed allegations, causing Ald. Laporte to announce in angry tones that he would not stay there wasting time in this manner. (Hear, hear.)

The chairman very peremptorily warned Perrin against wasting the time of the committee.

Pressed by the chairman, Perrin hesitatingly admitted that when McGibbon did not visit him at his work in Fletcher's Field for several weeks he was engaged in doing work which did not require orders or supervision, his only requirements being tools and materials.

In reply to Ald. Lareau he said he saw Mr. McGibbon in his buggy one evening when he had the appearance of having been drinking; but when pressed by Mr. Cardinal the witness would not swear Mr. McGibbon was the worse for liquor. He said he had a quarrel with Mr. McGibbon on the 20th of July, when the former told him if he found him again at his greenhouse he would certainly do him an injury, at the same time flourishing a stick in the air. He denied that he had offered to supersede Mr. McGibbon at \$500 per annum because he knew he never could get the position. (Laughter).

Ald. Lareau—You don't know. (Rejoined laughter).

Perrin, continuing, said he was sure of it. He never went to any alderman to try to get that position.

Mr. A. P. Grassette was the next witness, and said he had charge of a fancy stall on the mountain. On one occasion he had an altercation with Mr. McGibbon, who threatened to

throw him down the mountain. (Laughter).

Ald. Ouimet was cross-examining the witness, but his questions were ruled out of order on the advice of the City Attorney. Mr. Ouimet persisted, and was then peremptorily ruled irregular. The chairman explained that he was not trying to block the investigation; but they must abide by the advice of the City Attorney, and if after this enquete had closed, the committee desired to have other charges investigated they could have a new enquete.

Mr. Sylvestre was the last witness; but did not add much to the information already adduced, and many frivolous questions were put.

The chairman created a diversion in the course of Mr. Sylvestre's examination by observing that if they had gone into the Brown Brothers matter in the way they had gone into this case they should have heard and known something.

Ald. Lareau—You would not have found Brown Brothers.

Ald. Clearihue—No, but you would have found some one else. (Hear, hear).

The chairman—We are going to make this a genuine enquete.

Ald. Stevenson suggested they were wasting time discussing something that was past.

Ald. Lareau—Well, shall I go on, and ask something else?

The chairman—No; for goodness sake don't go on again. (Laughter).

After a session lasting five hours, the investigation was adjourned for another week, meanwhile Mr. McGibbon being required to produce at the next sitting a list of all articles confiscated on the mountain during the last two years, and there only remains to be examined the head of the firm from whom the oats for the city horses were purchased.

INVESTIGATION HAS BEEN ASKED.

The Building Inspector Says He Had Reasons For Not Doing His Duty in Seeing That His Specifications Were Carried Out in the Abattoir Contract.

The disclosure in the Star last night as to how the city had given out a contract for \$4900, to have buildings erected at the Eastern Abattoir Market, and how badly the city had been mulcted in the spending of the sum, was taken prompt action upon this morning by the Market Committee, which ordered a report be made to Council asking an investigation to be held at once into the way contractor Thibault had fulfilled his agreement, as to the putting up of the buildings, and also to find out other things connected with this contract.

Before the meeting of the committee aldermen were grouped together in knots reading the exposure in last night's issue and deciding what action should be taken when the committee met. As stated the action taken was prompt and the out-look now is that light will be thrown on a civic scandal that will exceedingly astonish citizens. A sensational feature of the sitting was an admission from the Building Inspector, Mr. Lacroix, that he had had reasons for not making known to the committee that the work at the Abattoir Market had not been done in accord with the specifications and quantities, which he, himself, had prepared.

Another sensational feature was the flying of a letter, by Ald. Ames, from a citizen named Belanger, making the most serious charges against aldermen, whose names were mentioned, in connection with this new scandal.

CONTRACTOR HEARD FROM.

When the meeting opened a letter was read from Mr. Thibault, the successful contractor for the work at the abattoir markets, saying that he was surprised there were complaints now about his work, after the committee had given its approval of it.

Ald. Gagnon—This matter is one that must be enquired into immediately and all the facts must be made known. The Building Inspector, who prepared the quantities and specifications for the work at the market, must appear before this committee without further delay, and give us full explanations. He was to have appeared before the committee before, so that we could enquire into the affair, and it is very strange we cannot get him.

"I am informed by the press that the contractor has got his pay for the work; is this correct?"

A reply was given by one of the members that the cash had been paid, but that a \$500 deposit had been retained.

THE INSPECTOR'S DUTIES.

Ald. Turner—"We certainly must get full light on this affair. For my part I do not see how the committee can be blamed if the work has not been done according to the quantities and specifications. The committee looked to the Building Inspector, Mr. Lacroix, to see that the work was properly done, according to the quantities and specifications, which he himself prepared. He was also given instructions to

SUPERVISE THE ENTIRE WORK

while it was under progress. When we want to inspect the work the Building Inspector was with us, and if anything had been wrong he should have called our attention to it. By a mere inspection of the work we could not see if the quantities and specifications had been adhered to."

Ald. Gallery—"This is a very strange affair altogether, and we should know from the Building Inspector why the work was not done according to the quantities and specifications."

Ald. Roy—"When we visited the work we could only glance at it, and we looked to Mr. Lacroix to see that the work had been done in the way the city wanted it to be done."

Ald. Gallery—"Oh, it is not the contractor that we are going to look to in this matter so much as to Mr. Lacroix, who approved of the money being paid to the contractor when the job was unsatisfactory."

Ald. Gagnon—"I am very much annoyed at the news that the Building Inspector is not in the building. I thought he was given strict instructions to be present at this meeting."

Ald. Jacques—"I told the Building Inspector to be present to-day; as he is absent I think we had better pass a resolution ordering him to be here sure at the next meeting."

Ald. Turner (angrily)—"This is no way for Mr. Lacroix to treat the committee. He was told to be here to-day, and should have obeyed the order."

Ald. Lareau—"I shall not submit to the Building Inspector treating the Committee in this manner. I am determined to enquire fully into this affair of the abattoir market. The committee is not going to be played with as a cat would play with a mouse. I am not going to keep quiet about this market business, and for one I am not going to be blinded as to the information I want. If I am not given all the explanations I want, I shall strike some parties pretty hard."

Ald. Gallery—"Were you one of those, Ald. Lareau, who signed the warrant so the contractor could get the \$4,900?"

Ald. Lareau (hotly)—No, I was one of those who did not want the warrant to be issued. I tell you we are going to hold someone responsible for what has happened."

Ald. Roy—"I move that the Building Inspector be summoned before the committee at the next meeting, to give full explanations to this whole affair."

Ald. Lareau—"That will not do, we must get the Inspector before us at once and get full explanations."

A messenger was despatched to a couple of places in the city to find Mr. Lacroix.

The discussion on the whole affair continued, and Ald. Gallery said what he wanted to find out from the Building Inspector was why he had certified to the money being paid to the contractor when he knew the work had not been properly done.

Ald. Gagnon—"There is no excuse for the Building Inspector not reporting to the committee that the work at the abattoir had not been done according to the quantities and specifications."

MR. LACROIX TURNED UP.

Some routine business was now taken up for about an hour, when Mr. Lacroix put in an appearance. Then some exciting scenes took place.

"Why did you not tell us," promptly asked Ald. Lareau, of Mr. Lacroix, "that the work at the abattoir markets had not been done according to the quantities and specifications prepared by yourself?"

Mr. Lacroix—"The committee appeared satisfied with the work."

Ald. Lareau—"The committee only inspected the work, but you had entire charge of seeing how it was done, and so we look to you."

Ald. Gagnon—"You should have made a full report upon this matter when the contractor demanded his money for the work; you knew you prepared the specifications, etc., and that the committee relied upon you to say whether the work was done as it should be done or not. Should the contractor have done the work according to the specifications or the quantities?"

Mr. Lacroix—"I should say the work should be done according to the specifications."

A WIDE DIFFERENCE.

"Then why did you make such a difference between the quantities and the specifications? The quantities showed an immense amount of work would have to be done by the contractor."

Mr. Lacroix—"The quantities were prepared more to build the specifications upon than anything else."

Ald. Gagnon—"Well I must say that is a queer explanation. Will you say that the work was even done according to the specifications?"

Mr. Lacroix—"Well, not entirely; what

has been done was fairly according to specifications."

Ald. Gagnon—"You say what has been done. If the work was not all done, why did you favour the contractor being paid his cash for the work. You had charge of it for the city, and should have known if the work had been completed or not."

Mr. Lacroix—"I did not sign the document for the contractor to get the money."

MR. LACROIX CONTRADICTED.

Ald. Gallery now sprang to his feet and said—"What you say, Mr. Lacroix, is not correct; you did sign for the contractor to get his cash before the work was completed. Moreover, when I asked you if the work had been done according to the specifications you answered that it had."

Mr. Lacroix—"I don't remember this."

Ald. Gallery—"But I remember this, and so do the other members of the committee."

Ald. Lareau—"If the Building Inspector had been in good faith he would not have let the committee pay for the work when it had not been done according to contract."

Mr. Lacroix—"When the committee decided to pay the contractor, I did not know the amount it paid him was in full."

Ald. Gallery—"You knew perfectly well that the amount we had given the job to the contractor for was for \$4,900, and when you signed in favour of the amount being paid you knew perfectly well it was in full of the amount."

Mr. Lacroix—"But \$500 is held as a guarantee."

DID NOT REMEMBER SIGNING.

Mr. Jules Crepeau (secretary of the committee)—"But I, myself, took the liberty of deducting this amount after the warrant for the contractor had been signed."

Mr. Lacroix—"I don't remember signing in favour of the warrant."

Ald. Gallery—"I will send for the documents, and prove that you did."

The documents were sent for, and upon inspection, Mr. Lacroix's name was found attached to them.

Ald. Gagnon now put some searching questions to Mr. Lacroix and the result was some surprising evidence. "I must insist upon knowing," said Ald. Gagnon, to witness, "why when the committee was with you inspecting the work at the abattoir you did not tell them that the work had not been done properly?"

Mr. Lacroix (hesitatingly)—"Well the committee seemed satisfied with the work."

Ald. Gagnon—"That answer will not do and you must be more explicit."

HE HAD REASONS.

Mr. Lacroix—"Well there might have been reasons why I did not say anything."

Ald. Lareau—"You knew perfectly well did you not, Mr. Lacroix, that among other things the contractor had only put up six big doors when he should, only have put up eight, and that he should have put a fence around the structure when he did not?"

Mr. Lacroix—"Yes he should have done these things."

Ald. Turner—"Then why in the world did you not let the committee know of these things when we visited the market with you?"

Mr. Lacroix (hesitating very badly)—"There might have been causes why I did not."

HINTS AT INFLUENCES.

Ald. Gagnon—"This is a most remarkable state of affairs; the work was not done according to the quantities or specifications and all we can get from Mr. Lacroix is that he had some reasons known to him self why he did not tell the committee the work was not completed."

Mr. Lacroix (speaking very slowly)—"In the first place the committee appeared satisfied with the work that day, and I kept quiet for other reasons."

Ald. Gagnon—"Well, we must know these reasons, sir; were you prevented from letting us know what was going on?"

Mr. Lacroix—"Well, not exactly prevented."

Ald. Gallery—"Oh, this is bad. No wonder the contractor got the cash before the work was done."

Ald. Jacques—"But the contractor is willing, I understand, to do a certain amount of work more."

Ald. Gagnon—"This does not affect the way in which the city has been treated in this affair; it is scandalous in the extreme."

A LETTER NAMING ALDERMEN.

At this point Ald. Ames sprung another sensation by filing a letter from a citizen named Belanger, who made the most direct charges against parties connected with this market scandal. The letter, too, mentions the names of aldermen who were charged with being mixed up in the deal. It was decided that the letter should not be handed to the press at present.

DE RETOUR

COUNCIL ASKED TO PROBE.

After the letter had been read, Ald. Gagnon said—“Well, it is time this matter was enquired into by Council, and I move that Council be asked to order an enquiry into the work done for the city by Mr. Thibault, contractor, at the Eastern Abattoir Market, and that also evidence be taken into everything connected with the affair.”

Ald. Turner—“Yes, after what we have heard about keeping quiet, it is full time we had an investigation.”

Ald. Gagnon—“I am astounded at what has been done.”

Ald. Lareau was inclined to leave the matter over for another meeting; but Ald. Gagnon objected; the affair was one that Council should enquire into without a moment's delay.

Ald. Jacques—“But if the contractor is willing to put on more work at the buildings?”

Ald. Gagnon—“That will not alter the action of those who have

MISLED THE COMMITTEE,
as to the work that had been done at the markets. It is now a question of civic administration that we have before us. We all know too, that we visited the work the contractor was with us, yet he never said a word about the work not being done according to contract.”

Mr. Thibault, the contractor who was present, began to explain that there had been some difference in the plans for the work; but he was cut short by Ald. Gagnon saying: “An investigation by Council will bring before us all the true facts of this case, Mr. Thibault.”

It was then decided to pass the resolution asking Council to appoint an investigating committee. Ald. Gagnon asked that he be put as the mover as the motion and this was allowed.

PAYMENT OF THE BILL.

After the meeting it appeared there had been something peculiar about the paying of the \$4,900, to Thibault. Soon after the committee had decided some days ago that Mr. Thibault should be paid for the work, Ald. Lareau, who had had suspicions that the work had not been done according to the quantities, and perhaps not even according to the specifications, telephoned Mr. Jules Crepeau, clerk of the Market Committee, not to hand the warrant for the cash to the contractor. His explanation of this request was that the work should be inspected again before the contractor got a cent of money.

Scarcely had Mr. Crepeau received this message than the contractor walked into the City Clerk's office and demanded his pay for the work, as approved by the committee. With the contractor was an alderman, who also urged that the warrant for the money should be given to Mr. Thibault.

In reply, Mr. Crepeau explained that he had received a telephone message not to hand over the warrant, as the work was not thought to be satisfactory. The contractor protested against the warrant being held when the committee had passed a

motion in favour of paying the money. He contended that a mere telephone message was not ground enough to permit of Mr. Crepeau holding back the warrant. Finally Mr. Crepeau came to the conclusion that he could not hold over the warrant, and so sent it to the City Comptroller, who accepted it, after which the contractor got the cash.

Such is the result so far of the probing of the scandal brought to light by the Star last night.

La délégation civique revenue de New-York et Philadelphie

NOMBRE DE RENSEIGNEMENTS OBTENUS AU COURS DU VOYAGE

Les abattoirs, les marchés et chemins de fer élevés — Une scène sur la place de l'hôtel de ville à Philadelphie

Les délégués municipaux de Montréal, chargés d'aller se renseigner aux Etats-Unis au sujet d'améliorations importantes que l'on veut faire ici, sont revenus, quelques-uns, samedi, et les autres, hier matin. Tous sont enchantés de leur voyage qui a été on ne peut plus agréable. Les informations qu'ils ont pu recueillir leur seront, sans doute, d'une grande utilité pour les projets que l'on se propose de réaliser à l'hôtel de ville, car il faut avouer franchement que sous certains rapports malgré les progrès déjà faits nous avons encore beaucoup à apprendre des grandes cités américaines. Les échevins Gagnon, Savignac et Martineau étaient de retour, samedi matin, l'échevin Clearihue et son fils, M. Alcide Chausse, inspecteur des bâties, sont arrivés samedi soir. Les échevins Laporte, Ekers, Faucher, Tansey, Raby, Clearihue, M. Biron, surintendant des marchés, M. Jules Crépeau, secrétaire de la commission des marchés et les représentants du “Herald”, de la “Gazette” et de “La Presse”, sont revenus, hier matin.

L'échevin Sadler, qui faisait l'office de cicerone, pendant les divers déplacements de la députation, ne reviendra que demain ainsi que M. St George, inspecteur de la cité.

A leur arrivée à New-York, mercredi matin, une surprise attendait nos représentants. Partis d'ici lorsqu'il y avait six pouces de neige fondante, et qu'il pleuvait en abondance, ils s'étaient munis de lourds pardessus, d'imperméables et de “claques”, mais il fallut bien laisser cela de côté, et se mettre à la légère, car il faisait une véritable température d'été. Aucune trace de neige, nulle part. Malgré la chaleur ils se mirent à l'œuvre avec courage. Après le déjeuner à l'hôtel “Imperial”, angle de Broadway et de la 32e Avenue, et une course d'une demi-heure, on était en face des abattoirs Swift, au coin de la 59e rue et de la 11e avenue. Cet établissement qui alimente l'immense minotaure qui s'appelle Greater-New-York, n'est nullement isolé, mais il est placé en plein milieu d'une population très dense, qui ne s'en plaint nullement, attendu qu'il ne s'en échappe pas la moindre odeur. Les bâties qui couvrent plusieurs arpents, sont en briques, et elles ressemblent plutôt à une usine propreté qu'à un abattoir. Rien qui choque, qui blesse la vue ou l'odorat. En entrant, on traverse une série de bureaux magnifiques que ne dédaigneraient pas ici nos gens de profession ou d'affaires, puis on arrive aux abattoirs proprement dits. C'est le même système qu'à Chicago, mais un peu en raccourci. Ce sont la vapeur et les machines qui font la plus grande partie de la besogne, n'empêche que l'on emploie de 800 à 900 personnes, hommes, femmes et même enfants. L'infortuné genre animale, destinée à l'alimentation de l'espèce humaine, passe par une série d'opérations pour arriver enfin aux réfrigérateurs, qui sont maintenus à une température de 37 à 38 degrés. Là on voit les plus belles pièces du monde que l'on ne rencontre même pas toujours ici, pour Pâques. Nos édiles ont remarqué surtout la propreté qui règne partout. On lave sans cesse surtout dans la pièce où l'on ouvre les bestiaux. Des torrents d'eau coulent continuellement et dans la plupart des sections, les planchers sont jaunes comme dans un couvent. Malgré le spectacle quelque peu répugnant qu'offre ces hommes couverts de sang, armés de couteaux qui taillardent de toute manière ces pauvres animaux, on ne peut s'empêcher d'admirer avec quel ordre et quelle dextérité cette armée de travailleurs accomplit sa besogne. Il y a attaché à l'établissement un compartiment où l'on met les viandes en conserve et un autre où l'on emmagasine les os. Ceux-ci sont soigneusement grattés, puis bouillis, afin d'en extraire l'huile, puis ils sont broyés, pour servir d'engrais. On les vend généralement 65 cts la tonne. Quant aux gros os, on les met à part pour faire des manches de couteaux, etc. Quant au fondoir, c'est surtout là que l'on semble prendre le plus de précautions. La propreté y règne et impossible d'y percevoir la moindre odeur.

Pour tout dire en un mot, les visiteurs ont beaucoup appris au cours de cette visite et ils en ont été absolument satisfait, les représentants de la compagnie s'étant mis à leur disposition avec un empressement charmant, pour leur donner toutes les explications désirables. Ajoutons que toutes les viandes subissent avant et après l'abattage une inspection minutieuse de la part d'employés spéciaux du gouvernement des Etats-Unis. On tue de 900 à 1,000 têtes de bétail par jour ; sans compter les petits animaux. Les cours à bestiaux ne vaient certainement pas les nôtres, cependant. Elles laissent beaucoup à désirer. La compagnie Swift existe depuis 1877 Ses débuts furent modestes, mais en 1885 ses affaires prennent des proportions con-

des entrepreneurs et les contrats sont faits au commencement de chaque année. Ils n'ont pas le droit de toucher un sou de ce qui leur est dû, avant qu'on en ait déduit \$5 pour chaque infraction aux termes du contrat. On comprend que ce service a ainsi bientôt atteint un haut degré de perfection, et on s'explique facilement que la ville de Philadelphie soit aujourd'hui la mieux pavée et la plus propre de l'Amérique et probablement du monde entier. Tout y est dans un ordre impeccable. L'échevin Laporte a parcouru les rues en tout sens en automobile, sans y découvrir le moindre trou dans le pavage.

On comprend que pour laisser s'établir une organisation municipale aussi parfaite, il a fallu aux habitants de Philadelphie un civisme d'une largeur peu ordinaire.

Le service des tramways à Philadelphie n'est pas plus parfait que celui dont nous jouissons ici, au contraire. Les taux de passage y sont plus élevés. Il n'y a pas de billets. Un passage simple coûte 5c et une correspondance, 3c.

Il y a à Philadelphie deux chemins de fer qui traversent la ville. Ce sont le Pennsylvania Railroad et le Philadelphia and Reading Railroad.

La voie de ce dernier chemin de fer est construite au-dessus du niveau des rues, dans une sorte de tunnel découvert que les rues traversent dans des viaducs.

La voie du Pennsylvania Railroad est élevée et passe au-dessus de toutes les rues ; des arches de 13 pieds de hauteur laissent toute liberté de circuler.

La ville a contribué à la construction du tunnel du Philadelphia and Reading Railroad. Elle a prêté \$6,000,000 à la compagnie, qui lui a là-dessus remboursé \$3,000,000. Le Pennsylvania Railroad a construit son chemin de fer élevé à ses propres frais.

L'échevin Laporte a admiré beaucoup l'ordre et la propreté qui règnent à Philadelphie. Cependant, il a étudié plus spécialement l'administration financière de cette ville, et il ajoute que là comme ailleurs il se commet de grandes erreurs. Il y a aussi de fort bonnes choses à imiter. Quant aux échevins Chausse et Gagnon, ils se sont occupés surtout des marchés. A Philadelphie, il y a plusieurs marchés mais ils ne sont pas sous le contrôle des autorités municipales. Ce sont des particuliers qui les louent et les exploitent.

Les bouchers et commerçants trouvent ce système défectueux. Ils s'en plaignent et ils désiraient avoir une halle centrale. Les produits de la ferme qui viennent de très loin, attendu qu'il se fait peu de culture aux environs sont amenés en chemin de fer et non en voitures. L'échevin Chausse qui fait partie de la commission des incendies s'est aussi occupé beaucoup de l'organisation de la brigade des pompiers.

L'échevin Gagnon, ainsi que M. Biron, se sont intéressés particulièrement aux marchés de New-York qui sont établis sous le même système que ceux de Montréal à quelques exceptions près.

Le Washington West Market est même construit exactement d'après le plan qu'il a lui-même proposé et qui est à l'heure qu'il est recommandé au Conseil municipal pour l'agrandissement du marché Bonsecours.

ALDERMEN RETURN.

Learned a Few Things in Philadelphia and New York.

MAKE THE CITIZENS PAY

Instead of the City for Permanent Improvements the Great Lesson Learned—High Level Tracks.

The delegation of aldermen who have been on a tour of inspection in New York and Philadelphia reached home last night, well pleased with the result of their observations, and more than ever convinced of the necessity of obtaining the proposed loan for the purpose of civic improvements. If there is one thing which appealed to the minds of the aldermen over everything else while in Philadelphia and in New York, it was that those cities invariably expend their money on permanent works. Not a stick of wood was to be seen on any sidewalk, and every street was paved to last.

In Philadelphia, which in many ways may be compared to Montreal, were noticed many hundred streets which the good sense of the aldermen had not attempted to widen by costly expropriation. They took them as they found them, and instead of emptying the treasury for the benefit of contractors, they put down good solid sidewalks and paved the streets with stone.

It is not too much to say that the delegation saw where Montreal had erred. To cry over split milk is futile, but a prominent alderman, while admitting this, added it was not too late to reform old methods. First and foremost in this line is Montreal's unserviceable sidewalks, and it is not improbable that a by-law may be enforced in the near future, prohibiting the use of any more wood. It would cost the proprietors but little more to use cement or stone, as the city pays half. But, strange to say, this advantage is almost wholly overlooked, and the proof of it is that something like \$5,000 appropriated for the purpose, remains unused, and will be varied to meet contingencies. Wooden sidewalks are cheap and unsightly. It is now hoped their disuse is fast approaching.

Of course to do anything of this sort money is required by means of a loan. Practically every alderman of the delegation favors it. Some, it is true, argue the tax now borne by the proprietors is high enough, but a substantial reply is to be found in the enormous increase in property values, if the streets and sidewalks were in better condition. Hundreds of houses in Montreal today draw low rent, or are vacant on account of the decayed wooden planks laid in front of them. The force of this, not to speak of the beauty of the city, it is hoped, will prove sufficient to carry that part of the loan.

It is then, not too much to say, that the delegation has returned home satisfied that their whole duty is to make of Montreal what other cities are, not one-fourth its size, a clean and well kept town.

LEARNED IN PHILADELPHIA.

Mayor Ashbridge, of Philadelphia, received the Montreal delegation on Thursday, offering to them every means at his disposal to further their enquiry into civic transactions, loans, contracts, and the like. This kindness was gratefully acknowledged by Ald. Laporte, Sadler, and the other aldermen and the party absorbed many little hints, which explain the apparent problems of keeping a city like Philadelphia, well paved, and well cleaned. The solution of it is as easy as falling off a log. The ratepayers

foot the bill and that is the end of it. The delegation returns home convinced more than ever that Montreal assumes far too much responsibility in the payment of new civic works. When the Philadelphia council decides a new sidewalk is needed in a locality, they choose the kind of material for the paving and make the proprietors pay for it. The same thing applies to the streets, which explains how the annual revenue is spared and not eaten up by interest and contractors. Loans, and big ones, are made frequently, but a sinking fund is always provided, so that with a city hall costing \$20,000,000, the public debt today is but little over \$40,000,000.

It is too much to think the ratepayers of Montreal would consent to the heavy taxation their neighbors across the line freely bear, as perhaps it should be borne in mind there is a

great difference between the cities in size and in wealth. Is it, however, too much to expect they will vote in favor of the \$2,000,000 loan, soon to be placed before them? This is the question the delegation talked about every day. Philadelphians, or, in fact, any American city would not tolerate such a condition of streets as exists in Montreal. The means must be found to improve them, and the only rational resource is the forementioned loan, which, of course, includes other improvements like the raising of the G. T. R. tracks.

PUBLIC MEETINGS.

On the journey to New York, one of the party of Montrealers suggested that public meetings ought to be held in different parts of the city, much as in an election contest, in order to lay before the people what they were voting for, and why they should vote one way or the other, as it is supposed opposition meetings would arise. This suggestion met with some encouragement, and it may be heard of later, as it was generally admitted, it would dishearten the business men in the council, who had labored so hard, to see the loan refused now.

Ald. Laporte is much in favor of it, and by figures he shows that, with allowance for interest and the sinking fund, the assessment rate would be only 13½. It is now 125. This would let the loan run forty years, and would bring in a yearly additional revenue of some \$97,000, while at the end of this period the whole amount would be liquidated.

HIGH LEVEL TRACKS.

By the kindness of Mayor Ashbridge the officials of the Pennsylvania Railroad were most obliging to show the delegation their system of high-level tracks, which extend to the heart of the city. Twenty years ago this great railroad found itself obliged to obtain better connections with the merchants of Philadelphia. They were then on the outskirts of the city. It was a condition for them of having to come in. There was no way out of it, and the city exacted they should pay the entire cost, and they did so. The amount was over \$6,000,000. This shows the methods believed in here. It corresponds considerably with the C. P. R., where it entered Montreal and paid the cost.

The Reading Railroad were differently situated. They already, like the G. T. R., were in the city, and had level crossings. Three years ago it was decided to abolish these. It was done at a cost of \$6,000,000, but in consideration of the previous conditions the city paid one half.

All this was noted by the delegation who made a careful examination of the premises, obtaining thereby a variety of useful information, which will be available when the project in Montreal is more advanced.

In general nothing was seen to alter materially the plans already studied, except in one particular. The freight traffic of the Pennsylvania System is handled outside of the city, much as it would be if all the G. T. R. freight were taken care of at Point St. Charles. Some inconvenience is caused to merchants who dislike to pay carriage for hauling. This has been reduced by the road, to a certain extent. All express and light freight is allowed to come in over the passenger tracks, to a point adjoining the depot, where it is housed, and loaded into express teams beneath the subway.

This arrangement was food for thought. Ald. Laporte enquired of City Surveyor St. George, why the light freight of the G. T. R., including fruit, could not be taken care of in the same way. Mr. St. George thought there was nothing to prevent it, and so did the other members of the delegation.

The effect would be to remove one line of track, low level, over Mountain and Aqueduct streets, thus reducing the traffic there, even after the passenger tracks are elevated, of over fifty per cent. For the lowering of this kind of freight the Pennsylvania road uses hydraulic pressure.

Special attention was paid by the delegation to the conditions existing alongside the elevated tracks. The storekeepers did not seem to suffer much, which caused pleasant remarks to be made about their fellow tradesmen who live along St. James, and dream night and day of damages soon coming to them.

OTHER LITTLE HINTS.

Many of the aldermen have come back loaded up with little hints, which will be most useful. Ald. Chausse examined the markets of Philadelphia, and found their system as a whole was not so good as Montreal's. There was too much expansion of trade and not enough supervision to ensure the same prices everywhere.

As a member of the Fire Committee, Ald. Chausse kept his eye open for any pointers. He found one which seems good. It is that on all theatre programmes the exits, their location, and the like are carefully noted. This may be copied here.

Not the least entertaining part of the visit to Philadelphia was the manner in which the delegation was received at the Hotel Walton. The manager of this magnificent hostelry is Mr. George W. Sweet, who was so long the popular manager of Montreal's Windsor. Needless to say he was pleased to see his friends from across the border, and as a special mark of favor, when the delegation assembled in the rotunda, he caused the orchestra to strike up "God Save the Queen."

Seulement les trottoirs n'ont que 6 pieds de largeur.

A proximité de cet emplacement, s'élevent cinq grandes constructions dans le genre et les dimensions du marché Bonsecours actuel.

C'est là que se fait le commerce des viandes en gros et en détail. Les boucheries font le même commerce qu'ici, ainsi que les marchands de volailles.

Il y a près de cet immense marché des entrepôts frigorifiques pour recevoir les produits destinés à l'exportation.

A New-York comme à Montréal, le marché est à deux pas du port, où viennent aborder les navires chargés de denrées alimentaires, et surtout d'huîtres dont le commerce est très actif.

Il y a des maisons flottantes à deux étages construites par des particuliers. On y reçoit les huîtres et on les ouvre. Un grand nombre de personnes sont employées à cette besogne.

La délégation de Montréal a été reçue à Philadelphie par le maire Ashbridge, qui s'est gracieusement mis à sa disposition pour lui procurer tous les renseignements qu'elle désirait.

Le représentant de "La Presse" a été dans cette dernière ville témoin d'un spectacle qui ne se voit pas souvent, ici. La Christian Endeavors Association, représentée par plusieurs milliers d'adeptes, tenait sa convention. Or, vers midi, jeudi, ils se sont tous réunis, autour de la statue équestre du fameux capitaine américain Reynolds, lieutenant du général Grant pendant la guerre de sécession. Cette statue, de même que plusieurs autres monuments, se trouve sur la grande place en face de l'hôtel de ville. Un individu qui l'on prit d'abord pour un musicien ambulant se planta là et se mit à jouer du cornet, pour former un attroupement. Il réussit à merveille et quand il eut assez de monde il disparut pour faire place à une nuée de ministres, prédicants et zélatrices qui débouchaient par toutes les avenues. Rien de mieux organisé pour surprendre les gens et faire de la propagande religieuse en plein air. Des milliers de voix entonnèrent des cantiques sacrés, accompagnés de musique. Il se fit nombre de prières, de discours, de lectures de passages de la Bible, et finalement, il y eut bénédiction. La scène ne manquait pas de piquant et d'une certaine solennité. Mais on paraît habitué à ces choses là-bas.

sidérables, son capital fut porté à 20 millions. De Chicago, elle s'est étendue et elle a maintenant des abattoirs à Kansas City, St Joseph, St Louis, St Paul, New-York, etc. Le nombre de ces réfrigérateurs aux Etats-Unis est d'autant de 250 et ceci fait un commerce d'exportation considérable.

Après l'inspection, nos visiteurs étaient enfin libres pour quelque temps et ils purent voir un coin de New-York, mais non le plus vilain. Ils battirent le pavé de la 5^e avenue où ils virent défiler une procession interrompue d'automobiles et de somptueux équipages, passant auprès d'eux comme des flèches. C'est un des quartiers fashionables. Que de richesses accumulées là. Le représentant de "La Presse" eut le plaisir de voir les résidences princières d'Eileen Gould, de J. Gould, le vaste et riche hôtel Waldorf Astoria, l'église St Patrice, style gothique pur et tout en marbre à l'intérieur et nombre d'autres édifices dont la richesse éblouit et tonne. Quant au monument Dewey, au Madison Square, il se désagrége et s'en va comme la gloire du héros. Le conseil municipal de New-York, comme on sait, se propose de le démolir.

Vers 4 heures, mercredi, on se met en route pour Philadelphie, regrettant d'avoir à quitter tant de splendeur. Le "Spitzburg" nous traverse à Jersey City, qui résiste à peine à la violence du vent qui venait de s'élancer et qui soulevait d'énormes lames sur la rivière Hudson. On se fit bercer à loisir, mais heureusement personne n'eut le mal de mer. La gare à Jersey City est une des plus belles des Etats-Unis. Quelque temps après être montés sur le train, un orage épouvantable éclata. On se crut menacé d'un cyclone et personne n'était bien rassuré. Heureusement, cela dura très peu et bientôt, le soleil reparut. L'on put admirer les belles campagnes du New-Jersey et de Pennsylvanie, où l'herbe est encore verte comme dans les beaux jours du printemps. Il y a même encore du grain dans les champs en certains endroits. Il est près de sept heures et l'on entre en gare à Philadelphie.

C'est Philadelphie que nos édiles se sont appliqués à étudier de plus près. Cette ville ressemble beaucoup à Montréal au point de vue de son administration municipale, et c'est chez elle que nous trouvons le plus de chose à imiter, le plus grand nombre d'enseignements qui peuvent nous servir.

La municipalité, dont le territoire correspond exactement à celui du comté de Philadelphie, est régie par un maire, aidé de deux conseils municipaux.

Les "Select Councils" sont composés chacun de 15 membres élus par le peuple, ainsi que le même pour l'organisation dont les deux dernières personnes sont nommées par le maire. Ces deux dernières sont nommées par le maire et elles sont responsables devant le conseil municipal. Les deux dernières sont nommées par le maire et elles sont responsables devant le conseil municipal. Les deux dernières sont nommées par le maire et elles sont responsables devant le conseil municipal.

Les deux dernières sont nommées par le maire et elles sont responsables devant le conseil municipal.

Les deux dernières sont nommées par le maire et elles sont responsables devant le conseil municipal.

Les deux dernières sont nommées par le maire et elles sont responsables devant le conseil municipal.

Les deux dernières sont nommées par le maire et elles sont responsables devant le conseil municipal.

Les deux dernières sont nommées par le maire et elles sont responsables devant le conseil municipal.

Les deux dernières sont nommées par le maire et elles sont responsables devant le conseil municipal.

Les deux dernières sont nommées par le maire et elles sont responsables devant le conseil municipal.

Les deux dernières sont nommées par le maire et elles sont responsables devant le conseil municipal.

Les deux dernières sont nommées par le maire et elles sont responsables devant le conseil municipal.

Les deux dernières sont nommées par le maire et elles sont responsables devant le conseil municipal.

Les deux dernières sont nommées par le maire et elles sont responsables devant le conseil municipal.

Les deux dernières sont nommées par le maire et elles sont responsables devant le conseil municipal.

Les deux dernières sont nommées par le maire et elles sont responsables devant le conseil municipal.

Les deux dernières sont nommées par le maire et elles sont responsables devant le conseil municipal.

Les deux dernières sont nommées par le maire et elles sont responsables devant le conseil municipal.

Les deux dernières sont nommées par le maire et elles sont responsables devant le conseil municipal.

Les deux dernières sont nommées par le maire et elles sont responsables devant le conseil municipal.

Les deux dernières sont nommées par le maire et elles sont responsables devant le conseil municipal.

Les deux dernières sont nommées par le maire et elles sont responsables devant le conseil municipal.

Les deux dernières sont nommées par le maire et elles sont responsables devant le conseil municipal.

Les deux dernières sont nommées par le maire et elles sont responsables devant le conseil municipal.

Les deux dernières sont nommées par le maire et elles sont responsables devant le conseil municipal.

Les deux dernières sont nommées par le maire et elles sont responsables devant le conseil municipal.

Les deux dernières sont nommées par le maire et elles sont responsables devant le conseil municipal.

Les deux dernières sont nommées par le maire et elles sont responsables devant le conseil municipal.

Les deux dernières sont nommées par le maire et elles sont responsables devant le conseil municipal.

Les deux dernières sont nommées par le maire et elles sont responsables devant le conseil municipal.

Les deux dernières sont nommées par le maire et elles sont responsables devant le conseil municipal.

Les deux dernières sont nommées par le maire et elles sont responsables devant le conseil municipal.

Les deux dernières sont nommées par le maire et elles sont responsables devant le conseil municipal.

Les deux dernières sont nommées par le maire et elles sont responsables devant le conseil municipal.

Les deux dernières sont nommées par le maire et elles sont responsables devant le conseil municipal.

Les deux dernières sont nommées par le maire et elles sont responsables devant le conseil municipal.

Les deux dernières sont nommées par le maire et elles sont responsables devant le conseil municipal.

Les deux dernières sont nommées par le maire et elles sont responsables devant le conseil municipal.

Les deux dernières sont nommées par le maire et elles sont responsables devant le conseil municipal.

Les deux dernières sont nommées par le maire et elles sont responsables devant le conseil municipal.

Les deux dernières sont nommées par le maire et elles sont responsables devant le conseil municipal.

Les deux dernières sont nommées par le maire et elles sont responsables devant le conseil municipal.

Les deux dernières sont nommées par le maire et elles sont responsables devant le conseil municipal.

Les deux dernières sont nommées par le maire et elles sont responsables devant le conseil municipal.

Les deux dernières sont nommées par le maire et elles sont responsables devant le conseil municipal.

Les deux dernières sont nommées par le maire et elles sont responsables devant le conseil municipal.

Les deux dernières sont nommées par le maire et elles sont responsables devant le conseil municipal.

Les deux dernières sont nommées par le maire et elles sont responsables devant le conseil municipal.

Les deux dernières sont nommées par le maire et elles sont responsables devant le conseil municipal.

Les deux dernières sont nommées par le maire et elles sont responsables devant le conseil municipal.

Les deux dernières sont nommées par le maire et elles sont responsables devant le conseil municipal.

Les deux dernières sont nommées par le maire et elles sont responsables devant le conseil municipal.

Les deux dernières sont nommées par le maire et elles sont responsables devant le conseil municipal.

Les deux dernières sont nommées par le maire et elles sont responsables devant le conseil municipal.

Les deux dernières sont nommées par le maire et elles sont responsables devant le conseil municipal.

Les deux dernières sont nommées par le maire et elles sont responsables devant le conseil municipal.

Les deux dernières sont nommées par le maire et elles sont responsables devant le conseil municipal.

Les deux dernières sont nommées par le maire et elles sont responsables devant le conseil municipal.

Les deux dernières sont nommées par le maire et elles sont responsables devant le conseil municipal.

Les deux dernières sont nommées par le maire et elles sont responsables devant le conseil municipal.

Les deux dernières sont nommées par le maire et elles sont responsables devant le conseil municipal.

Les deux dernières sont nommées par le maire et elles sont responsables devant le conseil municipal.

Les deux dernières sont nommées par le maire et elles sont responsables devant le conseil municipal.

Les deux dernières sont nommées par le maire et elles sont responsables devant le conseil municipal.

Les deux dernières sont nommées par le maire et elles sont responsables devant le conseil municipal.

Les deux dernières sont nommées par le maire et elles sont responsables devant le conseil municipal.

Les deux dernières sont nommées par le maire et elles sont responsables devant le conseil municipal.

Les deux dernières sont nommées par le maire et elles sont responsables devant le conseil municipal.

Les deux dernières sont nommées par le maire et elles sont responsables devant le conseil municipal.

Les deux dernières sont nommées par le maire et elles sont responsables devant le conseil municipal.

Les deux dernières sont nommées par le maire et elles sont responsables devant le conseil municipal.

Les deux dernières sont nommées par le maire et elles sont responsables devant le conseil municipal.

Les deux dernières sont nommées par le maire et elles sont responsables devant le conseil municipal.

Les deux dernières sont nommées par le maire et elles sont responsables devant le conseil municipal.

Les deux dernières sont nommées par le maire et elles sont responsables devant le conseil municipal.

Les deux dernières sont nommées par le maire et elles sont responsables devant le conseil municipal.

Les deux dernières sont nommées par le maire et elles sont responsables devant le conseil municipal.

Les deux dernières sont nommées par le maire et elles sont responsables devant le conseil municipal.

Les deux dernières sont nommées par le maire et elles sont responsables devant le conseil municipal.

Les deux dernières sont nommées par le maire et elles sont responsables devant le conseil municipal.

Les deux dernières sont nommées par le maire et elles sont responsables devant le conseil municipal.

Les deux dernières sont nommées par le maire et elles sont responsables devant le conseil municipal.

Les deux dernières sont nommées par le maire et elles sont responsables devant le conseil municipal.

Les deux dernières sont nommées par le maire et elles sont responsables devant le conseil municipal.

Les deux dernières sont nommées par le maire et elles sont responsables devant le conseil municipal.

Les deux dernières sont nommées par le maire et elles sont responsables devant le conseil municipal.

Les deux dernières sont nommées par le maire et elles sont responsables devant le conseil municipal.

Les deux dernières sont nommées par le maire et elles sont responsables devant le conseil municipal.

Les deux dernières sont nommées par le maire et elles sont responsables devant le conseil municipal.

Les deux dernières sont nommées par le maire et elles sont responsables devant le conseil municipal.

Les propriétaires sont chargés de l'entretien des trottoirs ; la municipalité prend soin du pavage dans les rues où les tramways ne circulent pas. On est imposé sur le chapitre de l'observation des règlements. Si un constable trouve un trottoir en mauvais état, il fait rapport immédiatement ; un mandat est émis contre l'occupant, qui est en faute, et il est traduit sur l'heure devant le recorder.

L'enlèvement des déchets est confié à